

2014

Étude de préfaisabilité d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine

PALLUEL S., DENAULT C., MARTINET Y., POIRIER M. ET TITA G.

Étude réalisée pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Étude de préfaisabilité d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine

Équipe de réalisation :

¹ Séverine Palluel, chargée de projet – recherche et rédaction

¹ Catherine Denault, collaboratrice externe – recherche et rédaction (partie 2)

² Yves Martinet – révision

² Mélanie Poirier – recherche

¹ Guglielmo Tita – coordination, rédaction et révision

¹ Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)

37, chemin Central, C.P. 2280

Havre-aux-Maisons (Québec) G4T 5P4

Courriel : cermim@uqar.ca

² Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine

209-330, chemin Principal

Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1C9

Réviseurs externes :

Benoit Boudreau (cartographie) Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Jeannot Gagnon Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Marc-Olivier Massé Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Alain Richard (faune et flore) Attention Fragiles

François Shaffer (espèces en péril) Environnement Canada

Le 9 juin 2014

Ce document doit être cité comme suit :

Palluel S., Denault C., Martinet Y., Poirier M. et Tita G. (2014). *Étude de préfaisabilité d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine*. Rapport final soumis à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine par le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), Îles-de-la-Madeleine (Québec), 146 pages + annexes.

REMERCIEMENTS

L'équipe de réalisation tient à remercier l'ensemble des personnes ayant collaboré à la présente étude, notamment les membres du Forum intersectoriel sur les ressources et le territoire (FIRT) des Îles-de-la-Madeleine.

Un remerciement particulier est adressé à Benoit Boudreau pour son travail de cartographie et son exceptionnelle connaissance du territoire de l'archipel.

Des remerciements sont également adressés à Alain Richard, François Shaffer et Gabrielle Leblanc pour avoir mis à contribution leurs connaissances respectives des Îles-de-la-Madeleine.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES	VIII
LISTE DES TABLEAUX	VIII
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	IX
RÉSUMÉ	1
CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE	3
1. CONTEXTE	3
2. MÉTHODOLOGIE	4
2.1. Définition des objectifs du projet de parc régional.....	4
2.2. Identification des lots ciblés et des zones d'exclusion.....	6
2.3. Détermination des secteurs du parc et système de codification.....	7
2.4. Caractérisation des aspects écologiques, socioculturels et fonctionnels	9
2.5. Cartographie.....	10
2.6. Documentation des exemples de parcs régionaux au Québec	12
PARTIE 1 : PORTRAIT DU TERRITOIRE D'INTÉRÊT	15
3. LES SECTEURS PRINCIPAUX DU PARC RÉGIONAL	16
3.1. Secteur de la Dune du Sandy-Hook	16
3.1.1 <i>Aspects environnementaux</i>	16
3.1.2 <i>Aspects socioculturels</i>	18
3.1.3 <i>Zones d'exclusion et autres enjeux</i>	22
3.1.4 <i>Potentiel d'extension du secteur</i>	22
3.2. Secteur des Maucôques	24
3.2.1 <i>Aspects environnementaux</i>	24
3.2.2 <i>Aspects socioculturels</i>	25
3.2.3 <i>Zones d'exclusion et autres enjeux</i>	27
3.2.4 <i>Potentiel d'extension du secteur</i>	27
3.3. Secteur de la Dune du Havre aux Basques	29
3.3.1 <i>Aspects environnementaux</i>	29
3.3.2 <i>Aspects socioculturels</i>	31
3.3.3 <i>Zones d'exclusion et autres enjeux</i>	33
3.3.4 <i>Potentiel d'extension du secteur</i>	34
3.4. Secteur de la Baie du Havre aux Basques	35
3.4.1 <i>Aspects environnementaux</i>	36
3.4.2 <i>Aspects socioculturels</i>	39
3.4.3 <i>Zones d'exclusion et autres enjeux</i>	43
3.4.4 <i>Potentiel d'extension du secteur</i>	44
3.5. Secteur de la Dune de l'Ouest	46
3.5.1 <i>Aspects environnementaux</i>	46
3.5.2 <i>Aspects socioculturels</i>	48
3.5.3 <i>Zones d'exclusion et autres enjeux</i>	50

3.5.4	<i>Potentiel d'extension du secteur</i>	51
3.6.	Secteur de la Bouillée de bois	52
3.6.1	<i>Aspects environnementaux</i>	52
3.6.2	<i>Aspects socioculturels</i>	53
3.6.3	<i>Zones d'exclusion et autres enjeux</i>	55
3.6.4	<i>Potentiel d'extension du secteur</i>	55
3.7.	Secteur de la Dune du Nord (section 1)	56
3.7.1	<i>Aspects environnementaux</i>	56
3.7.2	<i>Aspects socioculturels</i>	59
3.7.3	<i>Zones d'exclusion et autres enjeux</i>	62
3.7.4	<i>Potentiel d'extension du secteur</i>	62
3.8.	Secteur de la Dune du Sud (Section 1)	64
3.8.1	<i>Aspects environnementaux</i>	65
3.8.2	<i>Aspects socioculturels</i>	66
3.8.3	<i>Zones d'exclusion et autres enjeux</i>	69
3.8.4	<i>Potentiel d'extension du secteur</i>	69
3.9.	Secteur des Sillons du Havre-aux-Maisons	70
3.9.1	<i>Aspects environnementaux</i>	70
3.9.2	<i>Aspects socioculturels</i>	72
3.9.3	<i>Zones d'exclusion et autres enjeux</i>	74
3.9.4	<i>Potentiel d'extension du secteur</i>	75
3.10.	Secteur de la Dune du Sud (section 2)	76
3.10.1	<i>Aspects environnementaux</i>	76
3.10.2	<i>Aspects socioculturels</i>	77
3.10.3	<i>Zones d'exclusion et autres enjeux</i>	79
3.10.4	<i>Potentiel d'extension du secteur</i>	79
3.11.	Secteur de la Dune du Nord (section 2)	80
3.11.1	<i>Aspects environnementaux</i>	80
3.11.2	<i>Aspects socioculturels</i>	82
3.11.3	<i>Zones d'exclusion et autres enjeux</i>	84
3.11.4	<i>Potentiel d'extension du secteur</i>	85
3.12.	Secteur de l'île de l'Est	86
3.12.1	<i>Aspects environnementaux</i>	87
3.12.2	<i>Aspects socioculturels</i>	89
3.12.3	<i>Zones d'exclusion et autres enjeux</i>	92
3.12.4	<i>Potentiel d'extension du secteur</i>	92
3.13.	Secteur de la Grande-Entrée	93
3.13.1	<i>Aspects environnementaux</i>	93
3.13.2	<i>Aspects socioculturels</i>	95
3.13.3	<i>Zones d'exclusion et autres enjeux</i>	98
3.13.4	<i>Potentiel d'extension du secteur</i>	99
4.	LES SECTEURS DÉTACHÉS	100
4.1.	Village de L'Île-de-Havre-Aubert	100
	<i>Secteur détaché D_IHAmld01</i>	100

<i>Secteur détaché D_IHAMhu01</i>	101
<i>Secteur détaché D_IHAMfo01</i>	101
4.2. Villages de l'île centrale (Cap-aux-Meules, L'Étang-du-Nord, Fatima).....	102
<i>Secteur détaché D_CAMvil01</i>	102
<i>Secteur détaché D_CAMmfo01</i>	102
<i>Secteur détaché D_CAMmua01</i>	103
<i>Secteur détaché D_CAMmhu01</i>	103
<i>Secteur détaché D_CAMmhu02</i>	104
4.3. Village de Havre-aux-Maisons	104
<i>Secteur détaché D_DDSmua01</i>	104
<i>Secteur détaché D_DDSvil01</i>	105
<i>Secteur détaché DIALmua01</i>	105
<i>Secteur détaché D_DDNvil01</i>	106
4.4. Village de Grosse-Île	106
<i>Secteur détaché D_IBRmfo01</i>	106
4.5. Village de Grande-Entrée.....	106
<i>Secteur détaché D_IGEmua01</i>	107
<i>Secteur détaché D_IGEmdl01</i>	107
5. AUTRES TERRES D'INTÉRÊT	108
5.1. Île de Havre-Aubert.....	108
<i>Les Buttes des Demoiselles</i>	108
5.2. Île Centrale	108
<i>Rives de l'Étang du Nord</i>	108
<i>Parcours de ski de fond de Lavernière</i>	109
<i>Terrain du garage municipal de l'Étang du Nord</i>	109
<i>Site de La Côte</i>	109
<i>Parc municipal de l'Échouerie à Gros-Cap</i>	109
<i>Parc des Buck</i>	110
<i>Piste cyclopédestre du Littoral</i>	110
<i>Terrain de la Butte du Cap-aux-Meules</i>	110
<i>Terrain du chemin Les Caps</i>	110
<i>Halte routière de la Belle Anse</i>	111
<i>Terrain du chemin Edgar Thorne (étangs d'épuration de Fatima)</i>	111
5.3. Havre aux Maisons	111
<i>Piste de course de Havre-aux-Maisons</i>	111
<i>Plage de l'Échouerie de la Pointe-Basse</i>	112
<i>Site de l'Île au Trésor</i>	112
5.4. Île d'Entrée	112
<i>Parc communautaire de l'île d'Entrée</i>	112
PARTIE 2 : EXEMPLES DE PARCS RÉGIONAUX AU QUÉBEC	113
6. PRINCIPAUX CONSTATS	114
6.1. Aspects territoriaux	114
6.2. Processus de création d'un parc régional.....	115

6.2.1	<i>Obtention du statut officiel de parc régional</i>	115
6.2.2	<i>Avantages du statut officiel selon les répondants</i>	115
6.2.3	<i>Définition du concept d'aménagement du parc</i>	116
6.2.4	<i>Définition de la vocation fondamentale du parc</i>	118
6.2.5	<i>Définition des orientations générales du parc</i>	119
6.2.6	<i>Définition de l'offre d'activités</i>	119
6.3.	Gouvernance et mécanismes de concertation	121
6.3.1	<i>Conseils retenus à propos de la gouvernance et des dispositifs de concertation</i>	124
6.3.2	<i>Gestion intégrée des usages et partenariats avec le privé</i>	125
6.4.	Réglementation, contrôle et protection de l'environnement	128
6.4.1	<i>Réglementation</i>	128
6.4.2	<i>Patrouille</i>	128
6.4.3	<i>Mesures pour préserver la qualité des milieux naturels</i>	128
7.	ADHÉSION DE LA POPULATION	129
8.	SOURCES DE REVENUS ET PRINCIPALES DÉPENSES	130
8.1.	Sources de revenus	130
8.2.	Principales dépenses	133
CONCLUSION	136
	<i>Une gestion cohérente et intégrée du territoire</i>	136
	<i>Mieux gérer la vulnérabilité des milieux naturels</i>	137
	<i>La concertation et la transparence au centre de la gestion du territoire</i>	137
	<i>Un projet mobilisateur de la collectivité</i>	138
	<i>Un instrument de développement économique</i>	138
	<i>Un leadership local</i>	139
	<i>Possible synergie avec le projet d'aire marine protégée</i>	140
	<i>Éléments conclusifs</i>	141
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	142
SITES INTERNET DES PARCS RÉGIONAUX ÉTUDIÉS	145
AUTRES SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE	145
RÉFÉRENCES GÉOMATIQUES	146
ANNEXES	147
ANNEXE 1 – LISTE DES SECTEURS	148
ANNEXE 2 – OBJECTIFS PRÉLIMINAIRES D'UN PARC RÉGIONAL AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE	150
ANNEXE 3 – PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS RENCONTRÉS EN TERRES PUBLIQUES AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE	156
ANNEXE 4 – LES DIFFÉRENTS TYPES DE MILIEUX HUMIDES SELON LE MDDEFP	181
ANNEXE 5 – LES INDICES DE QUALITÉ DES MILIEUX HUMIDES	182
ANNEXE 6 – GRILLE D'ENTRETIEN	185
ANNEXE 7 – STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DE TROIS PARCS RÉGIONAUX ÉTUDIÉS	187
ANNEXE 8 – CHEMINEMENT CRITIQUE D'UN DOSSIER DE PROMOTEUR (MATAWINIE)	190

ANNEXE 9 – PROGRAMME QUÉBEC STATIONS NAUTIQUES	191
ANNEXE 10 – ACCEPTATION DES RISQUES DANS LE PARC RÉGIONAL DU POISSON BLANC.....	192
ANNEXE 11 – LES COMITÉS CONSULTÉS LORS DE L’ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ	193
ANNEXE 12 – AVIS DU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE.....	194
ANNEXE 13 – COLONIES D’OISEAUX MARINS ET COLONIAUX AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE	195

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Parcs retenus et intérêt pour notre démarche	13
Figure 2 Sources des revenus d'exploitation dans six des parcs régionaux étudiés	132

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur IHAmdl01	20
Tableau 2. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur IHAmhu01	26
Tableau 3. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur HABmdl01	32
Tableau 4. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur HABmhu01	41
Tableau 7. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur DDNmdl01	60
Tableau 8. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur DDSmdl01	67
Tableau 9. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur SILmdl01	73
Tableau 10. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur DDSmdl02	78
Tableau 11. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur DDNmdl02	83
Tableau 12. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur ESTmdl01	90
Tableau 13. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur IGEmdl01	97
Tableau 14. Étapes officielles menant à la création d'un parc régional	117
Tableau 15. Contenu général des Plans d'aménagement et de gestion consultés	117
Tableau 16. Études et planifications complémentaires réalisées autour de l'élaboration du PAG	118
Tableau 17. Principaux énoncés d'orientations recensés	119
Tableau 18. Activités et infrastructures recensées dans les parcs régionaux du Québec	120
Tableau 19. Principales activités et infrastructures dans les parcs régionaux du Québec	121
Tableau 20. Mécanismes de gouvernance dans les sept cas étudiés	122
Tableau 21. Conflits d'usage : exemples pertinents et conseils retenus	126
Tableau 22. Types de partenariats recensés dans la documentation	127
Tableau 23. Gestes suscitant l'adhésion des citoyens au projet de parc	130
Tableau 24. Principales sources de financement dont disposent les parcs régionaux	131
Tableau 25. Principales dépenses dans les parcs étudiés	133
Tableau 26. Faune représentative du littoral	157
Tableau 27. Flore représentative du littoral	159
Tableau 28. Faune représentative du milieu dunaire	162
Tableau 29. Flore représentative du milieu dunaire	164
Tableau 30. Faune représentative des milieux humides	169
Tableau 31. Flore représentative des milieux humides	171
Tableau 32. Faune représentative des milieux forestiers	175
Tableau 33. Flore représentative des milieux forestiers	177

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CDPA	Corporation de développement portuaire de l'Anse de l'Étang-du-Nord
CERMIM	Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes
CGMR	Centre de gestion des matières résiduelles
CGT	Convention de gestion des terres publiques
CRNT	Commission sur les ressources naturelles et le territoire
CRÉGÎM	Conférence régionale des élus de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
FIRT	Forum intersectoriel sur les ressources naturelles et le territoire
GÎM	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (devenu le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire)
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (devenu le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques)
MRN	Ministère des Ressources naturelles (devenu le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles)
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAG	Plan d'aménagement et de gestion
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PR	Parc régional
SADC	Société d'aide au développement de collectivités
SCF	Service canadien de la Faune (Environnement Canada)
SCÎM	Société de conservation des îles-de-la-Madeleine
ZIC	Zone d'interdiction de chasse
ZIP	Zone d'intervention prioritaire

RESUME

La présente étude de préfaisabilité porte sur un projet de parc régional sur les terres publiques relevant du ministère des Ressources naturelles (MRN) du Québec. La création d'un parc régional constitue une action identifiée dans le *Plan de développement intégré de ressources et du territoire* (PRDIRT) de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, élaboré et adopté en 2010. À cet effet, il est considéré un outil de gestion des terres publiques qui ont fait l'objet d'une convention de gestion territoriale (CGT) signée entre l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine et le MRN en 2014. Il est toutefois à préciser que seulement 36 km², soit 51 % des terres publiques provinciales, font l'objet de la CGT, tandis que le 49 % restant (38 km²) est voué à la préservation de la flore et de la faune, sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

L'objectif général de la présente étude était de rassembler les informations nécessaires à la planification du parc régional préconisé. Plus spécifiquement, il s'est agi de :

- Définir des objectifs préliminaires du parc;
- Identifier et géoréférencer les terres ciblées;
- Déterminer, codifier et décrire les secteurs du parc, selon leur position géographique et leurs habitats. Les terres publiques étant dispersées sur l'ensemble du territoire de l'archipel, une configuration de parc éclaté a été considérée;
- Documenter les usages connus et les potentiels conflits dans les divers secteurs;
- Documenter des exemples de parcs régionaux au Québec ayant une structure et des modes de gestion pouvant être transférables à la réalité des Îles-de-la-Madeleine.

Ce dernier sujet est traité dans la partie 2 du présent rapport, tandis que les éléments précédents sont traités dans la partie 1. Un total de 13 secteurs principaux et 14 secteurs plus petits et isolés ont été identifiés et décrits. De plus, d'autres terres ne faisant pas partie de la CGT, mais ayant un potentiel d'intégration dans le parc, ont été sommairement décrites. Les cartes détaillées des secteurs étudiés se trouvent dans un livret cartographique séparé du présent document.

Dans la section « Conclusion » du rapport, on souligne l'importance d'un tel projet de parc dont la portée territoriale aurait des effets synergiques avec l'éventuelle création d'une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine, celle-ci étant à l'étude depuis quelques années, sous la gouverne du MDDEFP et de Parcs Canada. **L'implantation d'un parc régional**

devrait ainsi s'insérer dans une vision de développement territorial plus large que la simple gestion des terres publiques, avec des retombées importantes, notamment sur le plan de :

- La préservation des milieux naturels et des ressources de manière assurant l'utilisation pérenne du territoire;
- La cohérence de la gestion territoriale de l'archipel, sur la base des principes de la concertation et de la transparence;
- La création d'un outil de gestion qui serve d'abord et avant tout la communauté locale et qui permette d'agir efficacement sur l'harmonisation et le maintien des usages en terres publiques;
- La gestion efficace et efficiente des terres publiques ciblées par l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, soit en minimisant les ressources internes à déployer, tout en en demeurant responsable des orientations stratégiques;
- La concrétisation d'une opportunité de développement territorial durable pouvant avoir des retombées environnementales, sociales et économiques.

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

1. CONTEXTE

Aux îles-de-la-Madeleine, les terres publiques sous juridiction provinciale sont une composante du territoire très utilisée. Ces terres, surtout constituées du complexe dunaire-lagunaire, servent de support à de nombreuses activités récrétouristiques telles que la baignade, la villégiature, la promenade, la pêche, la cueillette, l'ornithologie et la chasse, ainsi que la planche à voile, le kite-surf et la circulation de VHR. Or, ces milieux sont très vulnérables à certains phénomènes naturels tels que l'érosion et l'ensablement, qui sont souvent amplifiés par les aménagements humains (corridors de distribution d'énergie électrique, réseau routier, installations industrielles, anciens dépotoirs, etc.). Le territoire public voué à l'utilisation couvre 38 km², soit 51 % des terres publiques de l'archipel et environ 19,8 % de la superficie totale de l'archipel. Le territoire public voué à la protection couvre 36 km², soit 49 % des terres publiques et environ 17,8 % de la superficie totale de l'archipel. En comparaison, les terres publiques en Gaspésie vouées à l'utilisation et à la protection sont respectivement de 85 % et 15 % (MRN, 2012). Par ailleurs, l'intensité et la diversité des utilisations entraînent des conflits d'usages, accentués par l'exiguïté du territoire.

Depuis la fermeture du bureau du MRN aux îles-de-la-Madeleine en 1994, le principal gestionnaire des terres publiques est absent du territoire. Cette absence, au même titre que la réduction du nombre de semaines de travail des agents de la faune, est considérée comme problématique, puisqu'elle rend plus difficiles la gestion et l'atteinte des objectifs de conservation des milieux naturels concernés.

Dans ce contexte, la Municipalité des îles-de-la-Madeleine prévoyait en 2010 à son *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, d'une part, la conclusion d'une entente de délégation de gestion des terres publiques avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et, d'autre part, la création d'un parc régional couvrant le milieu dunaire. En outre, deux enjeux territoriaux ont été identifiés lors de la démarche d'élaboration du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT), soit (1) la révision du mode de gestion du territoire public et (2) l'harmonisation des usages en territoire public. Le PRDIRT a également identifié la création d'un parc régional comme un outil pouvant rendre plus efficace la gestion des terres publiques de l'archipel.

À cet égard, depuis 2010, la Municipalité a poursuivi, en collaboration avec le *Forum intersectoriel sur les Ressources naturelles et le Territoire* (FIRT), les démarches visant

l'atteinte de ces objectifs. En 2014, une convention de gestion des terres publiques (CGT) est signée entre la Municipalité et le MRNF, devenu MRN. Cette convention permet à la Municipalité de réaliser une étude de préfaisabilité (ou étude d'opportunité) d'un parc régional sur les terres déléguées et mandate le CERMIM à cet effet.

L'**objectif** principal de cette étude de préfaisabilité a été donc de réunir les informations nécessaires à la prise de décision éclairée et à la planification de l'éventuel parc régional. En plus du portrait descriptif des terres cibles, l'étude a inclus une section de documentation de parcs régionaux au Québec, ayant des modes de gestion transférables au contexte des îles-de-la-Madeleine.

Le CERMIM a réalisé cette étude en partenariat avec le Comité de la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des îles-de-la-Madeleine, en raison de sa connaissance approfondie du territoire de l'archipel et de ses usagers. Les membres du FIRT ont joué aussi un rôle important dans cette démarche, notamment dans la définition préliminaire des objectifs de l'éventuel parc régional (voir *annexe 10*).

Le présent document constitue le rapport final de cette étude de préfaisabilité.

2. MÉTHODOLOGIE

Cette étude a prévu les activités principales suivantes :

- i. Définition des objectifs préliminaires du parc régional par le biais de consultations avec des acteurs clefs du milieu (membres du FIRT);
- ii. Identification des lots ciblés par le projet de parc régional et des zones d'exclusion en collaboration avec la Municipalité;
- iii. Détermination et codification des secteurs principaux et des secteurs d'importance secondaire;
- iv. Caractérisation des aspects écologiques, socioculturels et fonctionnels des principaux secteurs;
- v. Cartographie du territoire d'intérêt et de ses caractéristiques;
- vi. Documentation d'exemples de parcs régionaux, ayant des modes de gestion transférables à la réalité des îles-de-la-Madeleine.

2.1. Définition des objectifs du projet de parc régional

La définition des objectifs d'un parc est une étape importante dans la démarche de sa création, car ils définissent sa vocation et ses priorités de développement futur. Il est à préciser que la définition des objectifs se doit d'être une démarche participative la plus large

possible et devant inclure une représentativité de l'ensemble des utilisateurs du milieu, par le biais de consultations publiques.

Toutefois, compte tenu du caractère préliminaire de cette étude de préfaisabilité, la définition des objectifs du parc a été réalisée par le biais d'une consultation restreinte incluant seulement les membres du FIRT, soit une quinzaine de personnes représentant neuf organisations du milieu (Municipalité, CRÉGÎM, CERMIM, Comité ZIP, Attention Fragîles, Société de conservation des îles-de-la-Madeleine, Association touristique régionale, MTQ et MAPAQ). Les étapes de cette démarche de consultation, détaillées à l'annexe 1, ont permis de définir les objectifs suivants :

1. Assurer la préservation des milieux naturels et des ressources de manière à garantir l'utilisation pérenne du territoire.
2. Harmoniser les usages et prévenir les conflits potentiels.
3. Assurer une gestion concertée et transparente du territoire public et de ses ressources naturelles.
4. Favoriser la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel lié aux milieux naturels du parc.
5. Assurer l'accessibilité pour la population locale au territoire du parc et à ses ressources naturelles.
6. Innover dans la gestion du territoire public et des ressources, dans l'offre d'activités, dans la mise en œuvre de partenariats et dans la mobilisation de financements.
7. Mobiliser la population et les acteurs clés du milieu autour d'un projet rassembleur, structuré et adapté aux réalités des îles-de-la-Madeleine.
8. Favoriser le maintien des usages traditionnels.
9. Favoriser la recherche, l'éducation et la connaissance du milieu.
10. Être économiquement viable [on sous-entend ici le principe selon lequel la création d'un parc devrait possiblement se traduire par la concrétisation d'opportunités de développement et non pas par un poids financier contraignant le développement].
11. Favoriser le bien-être de la population.
12. Favoriser la promotion et le développement de l'industrie touristique.

Les auteurs du présent rapport tiennent à souligner que les objectifs identifiés ci-dessous, ainsi que leur priorisation, sont à considérer un premier exercice devant être complété plus tard par des consultations publiques plus élargies.

2.2. Identification des lots ciblés et des zones d'exclusion

En collaboration avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, une étude approfondie de l'ensemble du territoire ciblé par la convention de gestion territoriale (CGT) en cours de signature entre la Municipalité et le MRN a dû être effectuée afin d'identifier les secteurs à caractériser dans le cadre la présente étude.

Les lots et les superficies non cadastrées offrant un potentiel d'inclusion dans le parc ont été identifiés. De plus, à cette étape de la démarche pouvant mener à la création d'un parc régional, les critères d'exclusion se sont limités à ceux associés au statut des terres ciblées, notamment dans le cas suivants: (i) terres sous juridiction fédérale, (ii) plans d'eau relevant du Gouvernement du Québec et du Gouvernement du Canada pour certaines activités spécifiques et (iii) habitats floristiques relevant du MDDEFP. Dans les étapes futures de la démarche d'implantation d'un parc, d'autres critères d'exclusion pourront être établis, afin d'harmoniser les objectifs du parc avec ceux du Schéma d'aménagement de la Municipalité ou d'autres plans de développement territorial. À ce stade préliminaire, il serait inapproprié de présumer la pertinence de l'inclusion ou non de certaines portions du territoire au-delà des critères d'exclusion ci-haut mentionnés.

D'autre part, afin de considérer les opportunités de développement du parc, advenant son implantation, les auteurs de ce rapport ont cru pertinent d'inclure les cas suivants :

- terrains qui relèvent du MRN, de petite superficie et non adjacents aux secteurs principaux;
- terrains municipaux adjacents ou non aux secteurs principaux;
- terrains appartenant à la SCIM, adjacents ou non aux secteurs principaux.

Selon le même principe, des terres publiques relevant d'autres ministères que le MRN (provinciaux ou fédéraux) ont été incluses, comme dans les cas suivants :

- plans d'eau fermés ou semi-fermés comme les étangs et les baies (Le Bassin, Le Havre aux Basques, la Baie Clarke et le Bassin aux Huîtres);
- habitats floristiques et fauniques visant la protection d'espèces à statut précaire.

En effet, bien que la délégation de ces dernières terres ne soit pas prévue par la CGT, le morcellement du territoire qu'entraînerait leur exclusion rendrait l'élaboration d'un projet intégré de gestion, d'harmonisation et de développement très ardu. Il appartiendra donc au futur promoteur du projet de parc de négocier, en temps voulu, le transfert des compétences ou des ententes de gestion auprès des autorités concernées.

2.3. Détermination des secteurs du parc et système de codification

Comme nous venons de l'expliquer, le territoire concerné par le projet de parc régional est majoritairement constitué de terres publiques relevant du MRN. Ce territoire couvre la presque totalité du milieu dunaire et se trouve ainsi morcelé. On a donc retenu pour cette étude le **concept de parc éclaté**, c'est-à-dire un parc comprenant plusieurs secteurs, géographiquement séparés et distribués d'un bout à l'autre de l'archipel.

On a ainsi identifié 13 unités territoriales (**secteurs principaux**) présentant une continuité spatiale et/ou écologique, et qui constitueront, le cas échéant (voir le livret cartographique 1. Les secteurs principaux – Carte générale). On a aussi identifié 14 secteurs de superficie relativement petite et non adjacents aux secteurs principaux qu'on a dénommés ici **secteurs détachés** (voir le livret cartographique 2. Les secteurs détachés – Carte générale). Pour chaque secteur, une fiche signalétique a été élaborée avec une description détaillée. Enfin, le potentiel d'extension des secteurs identifie les lots adjacents ou très proches qui présentent un potentiel écologique, socioculturel ou fonctionnel intéressant pour les intégrer dans le parc. À ce sujet, l'étude a pris en compte seulement les terrains municipaux ou ceux appartenant à la SCIM. La nature de ce dernier organisme permet d'envisager des formes de collaboration privilégiée avec l'entité d'un parc qui seront à explorer ultérieurement. La liste de l'ensemble des secteurs identifiés se trouve à l'annexe 1.

Afin de faciliter l'identification des différents secteurs et d'éviter des ambiguïtés liées à l'utilisation de divers toponymes, un système de codification a été élaboré pour identifier tous les secteurs principaux et les secteurs détachés. Ce système est constitué de codes composés de 3 parties et 8 éléments alphanumériques se référant à la localisation (3 lettres majuscules), le type de milieu prédominant (3 lettres minuscules) et d'un identifiant numérique (2 chiffres), comme il suit :

Localisation :

La localisation est représentée par un code littéral de 3 lettres majuscules faisant référence à des toponymes usuels.

IHA	Île du Havre-Aubert (noyau rocheux)
IDE	Île d'Entrée (noyau rocheux)
HAB	Havre aux Basques
CAM	Cap aux Meules (Île du)
HAM	Havre aux Maisons (Île du)
SIL	Sillons du Havre-aux-Maisons
DDS	Dune du Sud
DDN	Dune du Nord
IAL	Île aux Loups
IGI	Grosse Île (La)
EST	Île de l'Est
IGE	Grande-Entrée

Milieu naturel prédominant :

La seconde partie du code se réfère au type de milieu naturel qui prédomine dans le secteur en termes de superficie. Dans ce cas, on ne tient pas compte des surfaces d'eau libre composant les baies et lagunes. Le type de milieu naturel est représenté par un code littéral de 3 lettres minuscules.

mdl	Milieu dunaire et littoral
mhu	Milieu humide
mfo	Milieu forestier
mua	Milieu urbanisé ou agricole

Identifiant numérique :

La troisième partie du code est composée de 2 chiffres faisant référence au numéro de site. Les numéros sont attribués en fonction d'un gradient primaire sud-nord et secondaire est-ouest. Dans le cas des secteurs détachés, la codification est effectuée sur le même principe, mais le code alloué est précédé des caractères « D_ », pour tenir compte de leur situation « détachée ».

2.4. Caractérisation des aspects écologiques, socioculturels et fonctionnels

Il est essentiel de signaler que les informations colligées dans cette étude proviennent essentiellement de la bibliographie existante, des données géomatiques de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, du Comité ZIP et de ses partenaires, ainsi que de communications personnelles avec des personnes ressources du milieu. En raison des contraintes liées à l'échéancier à respecter et de la période hivernale de réalisation, il n'a pas été possible d'effectuer la collecte ou la validation de données sur le terrain. La présente étude constitue donc une synthèse des connaissances existantes et pertinentes pour la planification d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine.

L'information présentée dans les fiches signalétiques des secteurs principaux a été regroupée en thèmes incluant notamment une description générale ainsi qu'une déclinaison des dimensions suivantes :

- aspects environnementaux (caractéristiques écologiques, intégrité des milieux naturels, particularités écologiques);
- aspects socioculturels (usages, accès, aménagements, particularités culturelles et événementielles);
- zones d'exclusion et autres enjeux;
- potentiel d'extension du secteur.

Concernant les **caractéristiques écologiques**, la caractérisation macroscopique des milieux naturels a été effectuée en se basant sur les photos aériennes produites dans le cadre du 3^e et du 4^e programme d'inventaire et de cartographie des écosystèmes forestiers du Québec méridional menés par le MRN. Ces données ont été ensuite bonifiées à partir d'autres sources (Beaumont et Chamberland, 1976). En outre, les résultats de l'étude menée entre 2005 et 2008 (Comité ZIP, 2008) ont été utilisés pour identifier, localiser et caractériser une grande partie des milieux humides de l'archipel. Bien que cette dernière étude n'ait pas permis de caractériser la totalité de ces milieux sur l'archipel, un mécanisme uniformisé d'attribution d'une cote de qualité reconnue par le MDDEFP et la Municipalité a pu être utilisé en complément d'information. Ainsi, 356 milieux ont été visités, caractérisés, géoréférencés et dotés d'un indice de qualité, calculé selon un gradient positif d'importance de 1 à 4 (Comité ZIP, 2008). La définition de ces indices est disponible en annexe 4 – Les indices de qualité des milieux humides.

L'**intégrité du secteur** fait référence à l'état de santé des milieux naturels présents sur le site. Le cas échéant, l'altération peut être due à des facteurs naturels ou anthropiques. La

description des dégradations observables a été effectuée à partir des photos satellitaires utilisée par la Municipalité et bonifiée par des personnes ressources connaissant bien le territoire.

Concernant les données sur les **aspects socioculturels** (usages en zones côtières et à l'intérieur des principaux plans d'eau) proviennent en presque totalité des travaux menés par le Comité ZIP depuis 1999. À partir de ces données, une grille de visualisation des conflits potentiels ou avérés a été réalisée. Les conflits avérés se rapportent à des usages pour lesquels les problématiques sont connues par les acteurs du milieu. Les conflits potentiels se rapportent à des usages dont la pratique est connue, mais : (1) semble peu compatible entre eux, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle. L'absence de conflits suggère qu'aucune information ne permet d'identifier à ce jour d'incompatibilité entre deux activités qui cohabitent dans un même secteur.

La **valeur pédagogique** évalue le potentiel du secteur pour l'éducation sur des thèmes tels que l'histoire, la géologie, l'archéologie, ou l'écologie. Les données de ce chapitre proviennent principalement d'un inventaire du patrimoine géomorphologique des Îles-de-la-Madeleine réalisé par le CERMIM (Massé *et al.*, 2011) et de communications personnelles de personnes ressources à la Municipalité¹. Toutefois, les sites identifiés pour leur importance sur le plan historique et patrimonial ne constituent pas une liste exhaustive des éléments répertoriés par les études existantes. On signale toutefois, qu'un recensement du patrimoine maritime madelinot est en cours d'élaboration dans le cadre d'une étude pour une aire marine protégée autour des Îles-de-la-Madeleine. De plus, à cette étude s'en ajoutera une autre en 2014, dans le cadre d'un projet Paysages, réalisée par la CRÉGÎM et la Municipalité.

2.5. Cartographie

Afin d'en faciliter la consultation et l'impression, les cartes ont été rassemblées dans un livret cartographique séparé.

Les coordonnées géomatiques des cartes se réfèrent au système de projection MTM NAD 83 zone 4, utilisé par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Les coordonnées indiquées correspondent au centre du secteur concerné. Les données cartographiées sont d'origine

¹ Gabrielle Leblanc, régisseuse pour la Culture, le patrimoine et les bibliothèques, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

diverse, dont la liste des sources utilisées est disponible dans la section « *Références géomatiques* » du présent rapport.

Concernant les espèces en situation précaire, on en a cartographié les espaces protégés par un statut légal (habitat faunique, habitat floristique, etc.), ainsi que les espaces soumis à d'autres contraintes réglementaires. Compte tenu de leur grand nombre, les données fauniques ont fait l'objet de deux séries de cartes distinctes.

Pour les habitats fauniques d'importance, on a utilisé les données du SCF et du MDDEFP. Le SCF identifie les « **habitats essentiels** » à la survie des espèces en péril dans le cadre de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada. À cet effet, le SCF a fourni les données spatiales de l'habitat essentiel du pluvier siffleur, de la sterne de Dougall, du grèbe esclavon et de l'aster du golfe Saint-Laurent. Il est à signaler que la *Loi sur les espèces en péril* contient des interdictions générales qui pourraient limiter certaines activités récréatives. De plus, les obligations de protection à l'habitat essentiel en vertu de cette même loi nécessiteront plus tard un examen approfondi pour chaque site ainsi désigné.

Le MDDEFP, quant à lui, détermine divers types d'habitats fauniques encadrés par les dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* du Québec. Des mesures particulières de protection s'y appliquent. Dans ce cadre, les « **habitats d'une espèce menacée ou vulnérable** » relèvent de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec.

Les habitats essentiels et les habitats d'une espèce menacée ou vulnérable se trouvent le plus souvent aux mêmes endroits, sans toutefois avoir les mêmes tracés des périmètres respectifs. Compte tenu de cette réalité pouvant parfois complexifier la gestion des secteurs du parc préconisé, sur une suggestion du SCF, dans la présente étude les deux types d'habitats ont été regroupés et cartographié les deux types d'habitats officiels sous la dénomination commune d'« **habitat faunique d'importance** ».

Cette approche pourrait simplifier la future gestion du parc. À cet égard, il sera toutefois nécessaire de consulter les ministères compétents avant d'entamer concrètement la mise en œuvre de projets de développement. Les données respectives du MDDEFP et du SCF restent disponibles à la Municipalité. Le SCF a émis un avis sur l'utilisation et le partage des données relatives aux habitats essentiels des espèces en péril qui s'applique à chacune des espèces visées (annexe 11).

Pour ce qui est les oiseaux migrateurs, le SCF a fourni une carte des colonies d'oiseaux de mer, qui sont nombreuses aux îles-de-la-Madeleine. Elles n'apparaissent pas toutes sur les cartes placées dans le livret cartographique associé au présent rapport, car ceci aurait alourdi les cartes. Le SCF recommande toutefois d'être conscients de leur existence et d'en tenir compte dans le développement du parc. La liste des colonies et leur localisation sont fournies à l'annexe 12.

Enfin, le gouvernement du Québec a désigné quelques colonies d'oiseaux de mer de l'archipel comme étant des « colonies d'oiseaux en falaise » ou « colonies d'oiseaux sur une île ou une presqu'île » en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Il est important de noter que celles-ci ne représentent qu'une petite partie des colonies d'oiseaux de mer existantes aux îles-de-la-Madeleine. Pour toute question concernant les oiseaux migrateurs et leur protection, il sera nécessaire de communiquer avec le SCF.

2.6. Documentation des exemples de parcs régionaux au Québec

Il existe environ 200 parcs régionaux au Québec, dont seule une quinzaine sont officiellement reconnus en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, tandis que le plus grand nombre est en processus d'officialisation de son statut.

Dans la présente étude, il s'est agi d'explorer des exemples de parcs régionaux pouvant nourrir la réflexion à propos d'un tel projet sur le territoire des îles de la Madeleine (partie 2 du rapport). Nous avons limité la recherche à sept cas exemplaires pour la transférabilité des expériences qu'ils représentent. Pour la sélection de ces parcs de référence, les critères suivants ont été employés :

Critères d'inclusion :

- Parcs dont la vocation est liée à la préservation des milieux et des ressources;
- Parcs « éclatés » (territoire du parc morcelé);
- Parcs « habités » (territoire déjà utilisé/exploité avant la création du parc);
- Nécessité d'harmoniser les usages (notamment VHR);
- Existence d'une composante d'autofinancement;
- Adhésion de la population;
- Collaboration avec les entreprises récrétouristiques en place;
- Statut officiel de parc régional;
- Liens avec une aire marine protégée, un parc marin ou un milieu marin en général;

- Écosystèmes comparables;
- Idées originales et inspirantes (activités, modes de gestion, financement);
- Parcs bien consolidés, en opération depuis quelques années.

Critères d'exclusion :

- Vocation exclusive de conservation (statuts MDDEFP);
- Territoires autochtones.

Ce travail nous a permis de sélectionner sept parcs modèles distribués entre cinq régions administratives (figure 1).

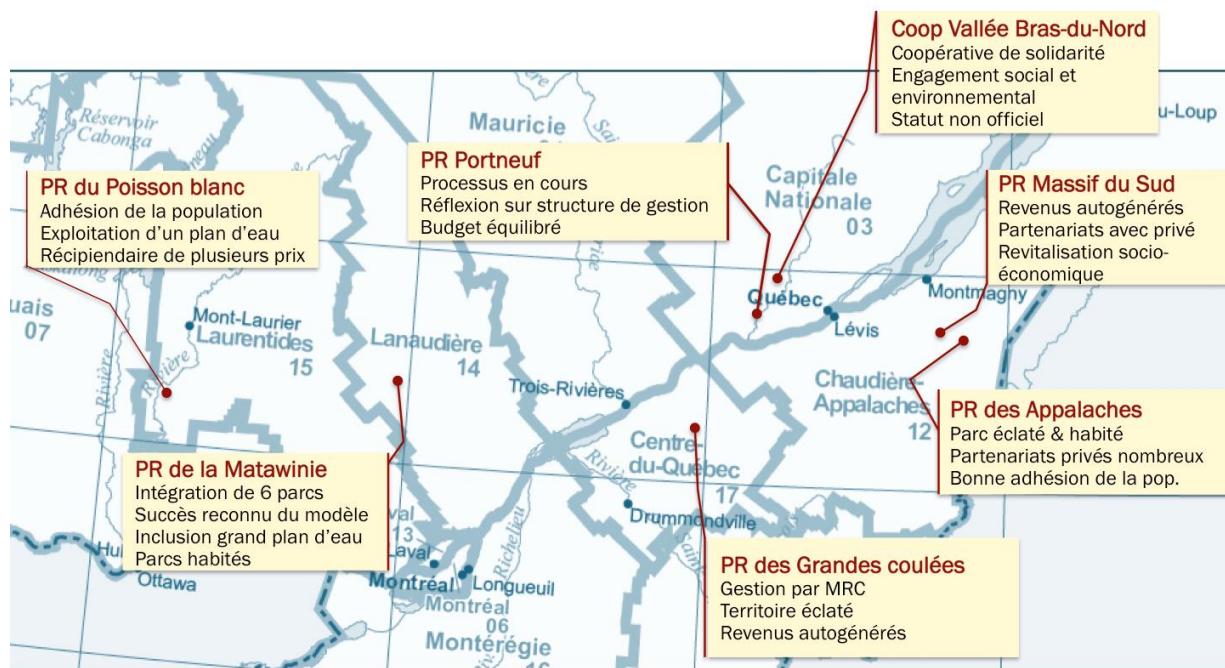


Figure 1. Parcs retenus et intérêt pour notre démarche

Après avoir sélectionné sept parcs modèles et validé ces choix, une grille d'entretien a été élaborée pour structurer la collecte d'information auprès des gestionnaires de ces parcs (annexe 5). Les thèmes suivants ont été abordés en entrevue :

- le territoire (propriété et gestion);
- le statut officiel et la délégation de gestion;
- la définition de la vocation, des orientations générales et du concept d'aménagement;
- la gouvernance et la structure organisationnelle;
- l'harmonisation des usages;

- les partenariats public-privé;
- la réglementation, le contrôle et la préservation de l'environnement;
- l'adhésion de la population;
- les activités et services offerts;
- l'achalandage;
- les ressources financières et humaines;
- les retombées et facteurs de succès.

Nous avons également récolté, consulté et relaté toute la documentation que les gestionnaires ont accepté de transmettre : plans d'aménagement et de gestion, rapports annuels, grilles tarifaires, règlements des parcs ou codes d'éthique, etc.

Dans un rapport séparé non public, consigné à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, l'information recueillie lors des entrevues ou dans la documentation a été ordonnée de façon systématique à l'aide d'un tableau pour chacun des parcs. Il est ainsi possible d'étudier les cas spécifiques en détail et de consulter la documentation transmise².

Dans le présent rapport, l'information générale des parcs est rapportée à un niveau de détail suffisant pour la pleine appréciation de la valeur exemplaire des sept cas étudiés.

² Ce rapport complet est réservé à un usage du promoteur municipal, étant donné le caractère non public de certaines informations qu'il contient, notamment sur les aspects financiers.

PARTIE 1 : PORTRAIT DU TERRITOIRE D'INTÉRÊT

Note :

Dans cette partie du document, les divers secteurs du parc préconisé sont décrits en détail. La liste complète de l'ensemble des secteurs (principaux, détachés et autres) est fournie à l'annexe 1.

3. LES SECTEURS PRINCIPAUX DU PARC RÉGIONAL

3.1. Secteur de la Dune du Sandy-Hook

Code d'identification :	IHAmel01
Coordonnées géomatiques :	X = 278 534.52 Y = 5 231 184.30
Superficie :	778,1 ha
Dénomination toponymique :	Dune Sandy Hook, Le Bassin
Cartographie :	1. Les secteurs principaux – Carte générale

Description générale :

IHAmel01 couvre sur environ 15 km le cordon dunaire de la Dune Sandy Hook, du Bout du Banc à l'est jusqu'à l'extrémité ouest de la Dune du Bassin. La frange nord abrite des milieux humides de catégories 3 et 4 (marais d'eau douce, marécage, tourbière). La baie Le Bassin est incluse dans ce secteur. Sur son pourtour sud, on trouve un marais salé de catégorie 4. Deux lots isolés situés au nord-est de la baie font également partie d'IHAmel01. Ils abritent un milieu humide d'indice 3. La plage du Sandy Hook est un des lieux les plus prisés des amateurs de plage et accueille depuis près de 30 ans le Concours de Châteaux de sable, qui attire plusieurs milliers de personnes annuellement. Le secteur est également utilisé tout au long de l'année pour de nombreuses autres activités traditionnelles ou récréatives. En outre le centre nautique l'Istorlet offre une panoplie d'activités nautiques. Le pluvier siffleur fréquente les plages intérieure et extérieure de la flèche de sable du Bout du Banc. La Hudsonie tomenteuse et le Bident différent ont été inventoriés dans le secteur.

3.1.1 Aspects environnementaux

Caractéristiques écologiques

Le secteur est essentiellement représenté par des milieux littoraux et dunaires de type tombolo³, comprenant :

³ Tombolo : flèche littorale simple, double ou triple, formant un isthme à l'intérieur duquel subsistent des lagunes. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tombolo/78350?q=tombolo#77428>

Littoral :

- Etran et plage
- Platier et vasière

Milieux dunaires :

- Dune mobile
- Dune semi-fixée
- Dune fixée

Milieux humides :

- Marais salés et saumâtres
- Marais et marécages d'eau douce
- Tourbière

La description de ces milieux, ainsi que de la faune et de la flore qui y sont associées est disponible en annexe 2 : Principaux milieux naturels rencontrés en terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine.

Intégrité des milieux naturels

L'état de santé des différents écosystèmes de ce secteur est très variable. Les milieux humides du secteur semblent dans un état de santé satisfaisant bien qu'on y observe quelques traces de circulation motorisée, liée notamment à la chasse, à la cueillette de petits fruits et de mollusques ainsi qu'à la simple promenade en VHR.

La dune bordière est le milieu le plus dégradé. En effet, elle est exposée à plusieurs facteurs de dégradation d'origine naturelle et anthropique, dont les principales sont la circulation motorisée et piétonnière ainsi que l'érosion maritime. Le long de la flèche de sable, des brèches plus ou moins importantes sont visibles, de plus en plus nombreuses à mesure qu'on approche de l'accès via le chemin du Sable. En s'éloignant vers le Bout du Banc, les brèches sont plus espacées, mais leur largeur augmente de manière importante, reliant ainsi les plages intérieure et extérieure. Dans cette partie du cordon dunaire, leur présence semble essentiellement due à l'influence maritime (goulets de marées). Sur une distance d'environ 2,5 km à partir du stationnement principal de la plage du Havre, un sentier VHR non autorisé parcourt la dune semi-fixée. En certains points, le sentier se divise en plusieurs tracés. La cause principale de dégradation dans cette zone semble être la multiplication des accès entre le sentier et la plage extérieure. Il est à noter que la réglementation en vigueur ne permet pas

l'accès à cette plage, mais seulement à la plage intérieure bordant la Baie de Plaisance pour des raisons utilitaires. Paradoxalement, la circulation motorisée semble beaucoup moins dommageable de ce côté, bien qu'elle soit autorisée sur une base annuelle. Aux alentours du stationnement principal, la dune mobile est fortement dégradée en raison d'un nombre considérable de brèches d'accès à la plage. La même situation est observable à proximité de l'accès secondaire, à l'ouest du premier. En ces deux points, les dégradations sont essentiellement dues à la circulation motorisée et piétonnière. La présence d'une passerelle et d'un vaste espace de stationnement limite cependant les dommages à l'entrée principale. En progressant vers l'ouest, le sentier VHR se poursuit dans la dune mobile jusqu'au Goulet de la baie Le Bassin. À quelques rares exceptions, le sentier suit un tracé simple ou double, et les brèches d'accès à la plage sont de moins en moins nombreuses. À l'ouest du Goulet, aucun sentier n'est visible dans la dune. Quelques traces de circulation relient la plage au chemin de la Pointe-à-Marichite, mais cette circulation occasionnelle ne semble pas entraîner de dégradation notable.

Particularités écologiques

Faune particulière :

IHAMdl01 abrite l'habitat faunique d'une espèce vulnérable ou menacée du Pluvier siffleur (sites de nidification PS-15, PS-14, PS-16 et PS-39). Le Bécasseau maubèche et le Hibou des marais fréquentent également le secteur. Consulter livret cartographique 10. Particularités fauniques (statuts légaux) – Carte A et 15. Particularités fauniques (autres informations) – Carte A.

Flore particulière :

On trouve le Bident différent dans le marais salé au sud-est de la baie Le Bassin. Consulter livret cartographique 5. Particularités floristiques – Carte A. Le secteur abrite des milieux humides de catégories 3 et 4.

3.1.2 Aspects socioculturels

Usages

Il s'agit d'un grand secteur très fréquenté par divers utilisateurs, principalement pour la baignade, la cueillette de petits fruits (canneberges, bleuets, fraises), la récolte de mollusques, le ramassage de bois de plage, la circulation VHR, la randonnée, la chasse, et l'ornithologie.

Le Bassin accueille plusieurs activités nautiques (kayak, planche à voile, navigation de plaisance, paddle-surf, kite-surf, etc.), notamment en raison de la présence du Centre nautique l'Istorlet. On y pratique également la mariculture (captage de naissains de moules, travaux de recherche, etc.), la plongée sous-marine et la pêche récréative (éperlan, anguille, plie, etc.).

La récolte de mollusques (myes, moules, mactres) se pratique à la fois sur le littoral de la plage intérieure de la Dune du Sandy Hook, dans Le Bassin et au Goulet sous condition.

Le Concours de Châteaux de sable se déroule chaque année sur la Plage du Havre et attire jusqu'à huit mille personnes sur une période de 3 jours. Durant cet évènement, un site autorisé de camping temporaire est aménagé dans la dune semi-fixée.

La circulation des véhicules motorisés est très importante le long des plages intérieure et extérieure, ainsi que sur les bords de la baie, notamment en raison du grand nombre d'activités qui s'y pratique toute l'année.

Quelques activités de protection de l'environnement sont également menées sur le secteur soit :

- Mise en place de mesures de protection du pluvier siffleur
- Restauration dunaire
- Nettoyage des berges
- Information et de sensibilisation sur les ressources et les usages (panneaux, fiches thématiques, etc.)
- Sensibilisation des usagers lors du Concours de Châteaux de sable

Un comité de citoyens volontaires représentatifs des usagers du plan d'eau : le Comité de gestion intégrée de la baie du Bassin, mis en place en l'an 2000 et coordonné par le Comité ZIP a mené de nombreuses actions concertées d'acquisition et de partage de connaissances.

Il a également défini des priorités d'actions visant un développement durable et harmonieux de la baie. Des représentants municipaux, du MPO, du MAPAQ et d'autres au besoin, accompagnent ces initiatives en tant que personnes ressources. L'ensemble des documents et outils produits dans le cadre de cette démarche est disponible au Comité ZIP. Consulter livret cartographique 30. Principaux usages – carte A.

Tableau 1. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur IHAm01

Usages		Baignade	Chasse	Cueillette ou coupe de bois	Cueillette de mollusques	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Événements	Kayak et paddle surf	Kite-surf	Mariculture	Motoneige	Ornithologie	Pêche récréative	Pêche récréative hivernale	Plongée sous-marine	Activités environnementales	Randonnée pédestre	Trempage cages à homard	VTT et VHR
		Baignade	Chasse	Cueillette ou coupe de bois	Cueillette de mollusques	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Événements	Kayak et paddle surf	Kite-surf	Mariculture	Motoneige	Ornithologie	Pêche récréative	Pêche récréative hivernale	Plongée sous-marine	Activités environnementales	Randonnée pédestre	Trempage cages à homard	VTT et VHR
Baignade									■											■
Chasse			■		■	■			■	■				■	■	■			■	■
Cueillette ou coupe de bois				■											■					
Cueillette de mollusques		■			■															
Cueillette de petits fruits		■				■														■
Éducation et interprétation		■					■													■
Évènements								■												
Kayak et paddle surf			■			■														
Kite-surf		■	■		■	■								■	■				■	
Mariculture			■		■															
Motoneige												■			■					
Ornithologie			■	■																
Pêche récréative			■			■														
Pêche récréative hivernale																				
Planche à voile			■			■														
Plongée sous-marine			■																	
Activités environnementales		■	■		■	■	■	■	■	■	■				■	■	■	■	■	■
Randonnée pédestre					■												■	■	■	■
Trempage cages à homard										■										
VTT et VHR		■																		

	Absence de conflits =	aucune incompatibilité identifiée à ce jour entre 2 activités coexistantes dans un même secteur
	Conflits potentiels =	usages dont la pratique : (1) semble peu compatible, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle
	Conflits avérés =	usages pour lesquels les problématiques de cohabitation sont connues par les acteurs du milieu.

Accès

- Chemin du Sable
- Chemin Martinet
- Chemin de la Baie
- Chemin de l'Istorlet
- Chemin de la Côte
- Accès annuel par sentier quad (plage intérieure de la Dune Sandy Hook)
- Accès hivernal par sentier de motoneige

Consulter livret cartographique 20. Sentiers quad et motoneige – Carte A.

Aménagements

- Accès aménagé par le chemin du Sable (stationnement, passerelle, îlot de tri sélectif)
- Accès aménagé par le chemin de la Côte (stationnement de la Plage du Bassin, îlot de tri sélectif)
- Accès aménagé par le chemin Martinet (stationnement, rampe de mise à l'eau naturelle)
- Accès aménagé au territoire public sur le lot privé 4 274 33 appartenant au Centre nautique l'Istorlet (quai de plaisance, rampe de mise à l'eau naturelle et site de mouillage).

Consulter livret cartographique 25. Sentiers récréatifs et accès aménagés – carte A.

Particularités culturelles et événementielles

Évènements :

- La plage du Havre accueille chaque été le *Concours de châteaux de sable des îles-de-la-Madeleine*. Cet évènement est le plus grand concours de châteaux de sable amateur au monde.
- Lorsque les conditions de vent sont favorables, *Le Raid du Bout du Banc* a lieu le long de la plage intérieure de la Dune Sandy Hook dans le cadre des compétitions de kite-surf du *Rendez-vous Aventure*.

Valeur pédagogique :

- Géologie : le bras ouest de la Baie du Bassin, dit La Grande Rivière, constitue un site géomorphologique d'intérêt ciblé dans le cadre du développement d'un circuit géotouristique racontant l'histoire de l'évolution du paysage de l'archipel à travers des sites témoins (Massé, 2011).

- Écologie : activités ponctuelles menées par le Comité ZIP en collaboration avec divers partenaires (École Polyvalente des Îles, Scouts, MPO, etc.) en lien avec la Journée Mondiale des Océans, la biodiversité, les herbiers à zostère, etc.

3.1.3 Zones d'exclusion et autres enjeux

Exclusions :

- Baie du Bassin - plan d'eau relevant du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada pour certaines activités.

Risques naturels :

- Érosion (plages, flèche dunaire, dunes, etc.)
- Infiltration d'eaux du golfe dans la baie Le Bassin

Risques anthropiques :

- Présence d'anciens forages d'exploration de sel contaminés au mazout – réhabilitation prévue en 2014.
- Sacs de sable contenant du mazout contaminé aux BPC susceptibles de se situer dans le secteur.
- Circulation VHR amplifiant la problématique d'érosion naturelle.
- Risques de contamination liée aux installations septiques.
- Ancien remblai de verre brisé en érosion dans le secteur du camping.

3.1.4 Potentiel d'extension du secteur

Consulter livret cartographique 42. Extensions et territoires d'intérêt – Carte A.

Lot 4 272 150 appartenant à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Situation : adjacent – au nord-est

Intérêts :

- Toponymie : site de la Pointe à Fox
- Archéologie : ancien quai de halage, ancien site de fabrication de bateaux (vestiges visibles)
- Accès au littoral intérieur par chemin gravelé

- Sculpture monumentale Armand Vaillancourt à partir des restes d'une épave
- Site perturbé pouvant accueillir un développement éventuel
- Travaux de nettoyage (retrait d'anciens quais) prévus en 2014 pour favoriser le retour du couvert végétal

Lot 4 272 125 appartenant à la SCIM

Situation : adjacent – au nord

Intérêt : gestion intégrée des milieux naturels

3.2. Secteur des Maucôques

Code d'identification :

IHAMhu01

Coordonnées géomatiques :

X = 273 590,69

Y = 5 233 487,38

Superficie :

160,1 ha

Dénomination toponymique :

Le Petit Maucôque et le Grand Maucôque

Cartographie :

1. Les secteurs principaux – Carte générale

Description générale :

IHAMhu01 couvre la zone de tourbière dite Les Maucôques (ou Mocôques), ainsi que des milieux humides et forestiers situés de part et d'autre du chemin du Bassin. Le secteur est bordé à l'est par la baie Le Bassin et au nord par les chemins des Barachois et de l'Étang. Au sud-est, le secteur s'étend au-delà de ce chemin, jusqu'à atteindre le chemin des Bouchard. À l'ouest et au sud, IHAMhu01 borne plusieurs terrains privés jusqu'au parc municipal de l'île du Havre-Aubert. Un lot privé est enclavé dans ce territoire public. Le secteur abrite la plus grande tourbière de l'archipel, protégé par un habitat floristique d'une espèce menacée ou vulnérable (Gaylussaquier nain, variété de Bigelow). La principale activité pratiquée sur le secteur est la cueillette de petits fruits sauvages. Un sentier de motoneige traverse la tourbière. Au bout du chemin de la Rivière, sur le bord de la baie Le Bassin, le MTQ utilise une ancienne sablière comme site de transbordement de matériaux granulaires.

3.2.1 Aspects environnementaux

Les principaux types de milieux naturels présents sur IHAMhu01 sont la tourbière et la sapinière à épinette noire maritime, aussi appelée pessière à éricacées. Les tourbières du secteur sont caractérisées par un couvert arbustif très dense, avec une prédominance en éricacées. La description de ces milieux ainsi que de la faune et de la flore qui y sont associées est disponible en annexe 2 : Principaux milieux naturels rencontrés en terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine.

Intégrité des milieux naturels

Dans l'ensemble, les milieux naturels du secteur semblent en bonne santé. Sur le site de l'ancienne sablière, la zone perturbée s'étend sur environ 2 hectares. L'accès au site s'effectue par un chemin entretenu et son utilisation ne paraît pas avoir d'impact significatif sur les milieux environnants. Au sein du Grand Maucôque, la présence du sentier motoneige

engendre des perturbations localisées, observables sur une distance d'environ 1,5 km. On note la présence de dépotoirs clandestins le long du chemin de la Rivière, du chemin des Barachois et dans les boisés avoisinants.

Particularités écologiques

Faune particulière :

Aucune occurrence d'espèces en péril n'est mentionnée.

Flore particulière :

Le secteur abrite une tourbière de catégorie 4 protégée sur plus de 40 hectares par un statut d'habitat floristique d'une espèce menacée ou vulnérable. En effet, les Maucôques accueillent la presque totalité de la population de Gaylussaquier nain de l'archipel, soit la plus importante population du Québec. À l'angle du chemin du Bassin et du chemin de la Rivière, on trouve un marécage de catégorie 3 (Consulter livret cartographique 5. Particularités floristiques – Carte A).

3.2.2 Aspects socioculturels

Usages

Il s'agit d'un petit secteur fréquenté essentiellement pour la cueillette de petits fruits, tels que les canneberges, les plaquebières, les bleuets, les fruits d'amélanchier, les mocôques et les berries. On y pratique également la chasse et l'ornithologie. En outre, le secteur est traversé par un sentier motoneige. Consulter livret cartographique 30. Principaux usages – carte A.

Tableau 2. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur IHAmhu01

Usages	Chasse	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Motoneige	Ornithologie
Chasse	Grey	Yellow	Yellow		Yellow
Cueillette de petits fruits	Yellow	Grey			
Éducation et interprétation	Yellow		Grey		Yellow
Motoneige				Grey	
Ornithologie	Yellow		Yellow		Grey

	Absence de conflits =	aucune incompatibilité identifiée à ce jour entre 2 activités cohabitant dans un même secteur
	Conflits potentiels =	usages dont la pratique : (1) semble peu compatible, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle
	Conflits avérés =	usages pour lesquels les problématiques de cohabitation sont connues par les acteurs du milieu.

Accès

- Chemin des Barachois
- Chemin du Bassin
- Chemin des Bouchard
- Chemin de l'Étang
- Chemin de la Montagne
- Chemin de l'Anse
- Chemin de la Rivière
- Accès hivernal par sentier de motoneige

Le secteur est traversé par deux chemins municipaux autorisés annuellement à la circulation VTT. Consulter livret cartographique 20. Sentiers quad et motoneige – Carte A.

Aménagements

Aucun aménagement sur IHAmhu01.

Particularités culturelles et événementielles

Évènements :

Aucun évènement identifié.

Valeur pédagogique :

- Écologie : les Maucôques présentent un potentiel d'interprétation de la faune et de la flore des tourbières, y compris de certaines espèces rares.

3.2.3 Zones d'exclusion et autres enjeux

Exclusions :

- Habitat floristique du Lac-Maucôque relevant du MDDEFP – entente de délégation à négocier à un stade ultérieur.

3.2.4 Potentiel d'extension du secteur

Consulter livret cartographique 42. Extensions et territoires d'intérêt – Carte A.

Lot 4 273 583 et 4 273 579 appartenant à la Municipalité-des-Îles-de-la-Madeleine

Situation : adjacent – au sud-ouest du secteur

Intérêts :

- Lot accueillant le parc municipal de L'Île du Havre-Aubert, avec stationnement, 1,2 km de sentier et 4,8 km de piste de ski de fond.
- Observation d'un site géomorphologique d'intérêt ciblé dans le cadre du développement d'un circuit géotouristique racontant l'histoire de l'évolution du paysage de l'archipel à travers des sites témoins (Massé, 2011).

Lot 4 272 000 appartenant à la SCIM

Situation : adjacent – au nord-est

Intérêt : gestion intégrée des milieux naturels

Lot 4 274 128 appartenant à la SCIM

Situation : adjacent – au nord

Intérêt :

- Proximité d'un habitat essentiel du Grèbe esclavon (Baie du Portage)
- Présence d'une zone archéologique identifiée au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.
- Gestion intégrée des milieux naturels

3.3. Secteur de la Dune du Havre aux Basques

Code d'identification :

HABmdl01

Coordonnées géomatiques :

X = 272 285,63

Y = 5 238 850,09

Superficie :

227,3 ha

Dénomination toponymique :

Dune du Havre aux Basques

Cartographie :

1. Les secteurs principaux – Carte générale

Description générale :

HABmdl01 couvre le cordon dunaire de la Dune du Havre aux Basques. Il est borné par la mer à l'est et par la route 199 à l'ouest. Il s'étend de l'extrémité nord de la plage de la Martinique à l'extrémité sud de la plage du Portage, ces deux plages font donc partie intégrante du secteur. HABmdl01 inclut une zone de villégiature et une sablière en activité. Les utilisateurs du secteur fréquentent essentiellement le littoral et ses accès dans le cadre d'activités variées. La plage de la Martinique est un lieu de nidification du pluvier siffleur. Le secteur comprend également des milieux humides d'indice de qualité 3 et 4.

3.3.1 Aspects environnementaux

Caractéristiques écologiques

Le secteur est essentiellement représenté par des milieux littoraux et dunaires de type tombolo, comprenant :

Littoral :

- Etran et plage
- Platier et vasière

Milieux dunaires :

- Dune mobile
- Dune semi- fixée
- Dune fixée

Milieux humides :

- Marais salés et saumâtres
- Marais et marécages d'eau douce

La description de ces milieux, ainsi que de la faune et de la flore qui y sont associées est disponible en annexe 2 : Principaux milieux naturels rencontrés en terres publiques aux îles-de-la-Madeleine.

Les eaux du secteur accueillent, au cours de l'été, un certain nombre d'oiseaux marins, tels que des sternes, des goélands et des Fous de Bassan en quête de nourriture. Lors de la migration automnale, on observe aussi plusieurs espèces de limicoles, le Bécasseau sanderling formant les groupes les plus nombreux. Les canards marins fréquentent le secteur en hiver.

La dune du Havre aux Basques assure la protection de la Baie du Havre aux Basques et des habitats qui s'y trouvent. Elle constitue également l'assise du lien routier entre l'île du Cap aux Meules et l'île du Havre Aubert, et des lignes électriques, téléphoniques et Internet.

Intégrité des milieux naturels

L'état de santé du milieu dunaire de ce secteur est très variable. Au sud, à proximité de la zone de villégiature, la dune mobile est extrêmement dégradée. Sur une distance de 1 km, on compte près d'une trentaine de brèches, principalement attribuables à la circulation piétonnière pour accéder à la plage. En progressant vers le nord, on observe nettement moins de dégradation. Un sentier quad non autorisé est visible à partir de l'accès via le chemin du Portage et se prolonge sur une distance d'environ 1,5 km. Au-delà, la circulation motorisée semble s'effectuer presque exclusivement sur la plage, à l'exception de quelques accès reliant la route 199 au littoral. Quelques brèches dues à la circulation piétonnière sont observables à proximité des stationnements aménagés, mais la présence de passerelles semble limiter les impacts sur le milieu dunaire. Dans la zone d'exploitation de la sablière, la dune semi-fixée est partiellement ou totalement détruite sur une superficie d'environ 3,5 ha, dont une partie a été restaurée. Du côté de l'île de Cap-aux-Meules, la dune mobile s'amincit considérablement et au fil des ans, un enrochement de près de 1,5 km a dû être construit pour protéger la route. Cette disparition progressive est attribuable à l'érosion maritime, associée à la présence d'une infrastructure routière fixe ne permettant plus la mobilité de la dune. Globalement, les milieux humides d'indices 3 ou 4 du secteur sont en bon état de conservation.

Particularités écologiques

Faune particulière :

Cette longue étendue de sable fournit un territoire de nidification idéal pour le Pluvier siffleur. On y trouve un habitat faunique d'une espèce vulnérable ou menacée du Pluvier siffleur (sites de nidification PS-17, PS-01 et PS-18) ainsi que la ZICO des plages de La Martinique et du Havre-Aubert (ZICO QC005). Consulter livret cartographique 11. Particularités fauniques (statuts légaux) – Carte B et 16. Particularités fauniques (autres informations) – Carte B.

Flore particulière :

Aucune occurrence d'espèce floristique à statut particulier n'est officiellement mentionnée dans HABmdl01, cependant on y trouve l'Hudsonie tomenteuse dans les environs de la sablière⁴. Consulter livret cartographique 6. Particularités floristiques – Carte B. Le secteur abrite également des milieux humides de catégories 3 et 4.

3.3.2 Aspects socioculturels

Usages

HABmdl01 est particulièrement utilisé pour la baignade et la randonnée pédestre sur la plage. On y pratique également la chasse et la pêche sportive, la récolte de mollusques, la cueillette de petits fruits et l'ornithologie. En ce qui concerne les activités nautiques, la côte maritime est fréquentée pour le kite-surf, la planche à voile, le kayak et le paddle surf. La plage de la Martinique est l'un des 2 sites autorisés par la réglementation municipale pour la circulation de véhicules tractés par le vent (buggy, etc.). Selon la période où elle est pratiquée, cette activité peut toutefois être incompatible avec la protection du Pluvier siffleur.

Des activités de protection de l'environnement sont menées sur le secteur soit :

- Mise en place de mesures de protection du pluvier siffleur
- Restauration dunaire : nombreuses interventions du côté de La Martinique et sur la plage du Portage, dont certaines par des villégiateurs.

Consulter livret cartographique 31. Principaux usages – carte B.

⁴ Communications personnelles Benoit Boudreau et Alain Richard.

Tableau 3. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur HABmdl01

Usages		Baignade	Buggy	Chasse	Cueillette de mollusques	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Kayak et paddle surf	Kite-surf	Motoneige	Ornithologie	Planche à voile	Activités environnementales	Randonnée pédestre	VTT et VHR
Baignade		■	■					■							
Buggy		■	■										■	■	
Chasse				■		■									
Cueillette de mollusques					■										
Cueillette de petits fruits			■			■									■
Éducation et interprétation			■			■									
Kayak et paddle surf							■	■			■	■	■		
Kite-surf		■						■	■			■	■		
Motoneige										■	■				
Ornithologie			■	■					■			■	■		
Planche à voile		■						■	■			■	■		
Activités environnementales			■	■		■	■	■	■			■	■	■	■
Randonnée pédestre				■					■			■	■	■	
VTT et VHR		■	■				■					■	■	■	■

	Absence de conflits =	aucune incompatibilité identifiée à ce jour entre 2 activités cohabitant dans un même secteur
	Conflits potentiels =	usages dont la pratique : (1) semble peu compatible, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle
	Conflits avérés =	usages pour lesquels les problématiques de cohabitation sont connues par les acteurs du milieu.

Accès

- Chemin de la Baie-de-Plaisance
 - La route 199 longe le secteur sur environ 9 km.
 - Accès saisonnier du 15 septembre au 30 avril par sentier quad sur la Plage de la Martinique
 - Accès hivernal par sentier de motoneige (environ 1,8 km)
- Consulter livret cartographique 21. Sentiers quad et motoneige – Carte B.

Aménagements

- Accès aménagé par le chemin de la Baie-de-Plaisance (stationnement, passerelle mobile, îlot de tri sélectif, rampe de mise à l'eau naturelle pour petite embarcation)
- 5 accès aménagés le long de la route 199 (stationnement à tous les accès, passerelle sur 2 accès, îlots de tri sélectif)
- 1 accès non aménagé le long de la route 199 au nord du secteur avec stationnement sur le bas-côté.
- Panneaux de sensibilisation sur certains stationnements.

Consulter livret cartographique 26. Sentiers récréatifs et accès aménagés – carte B.

Particularités culturelles et événementielles

Évènements :

Par le passé, le secteur a accueilli des festivals ainsi que des compétitions de kite surf et de planche à voile.

Valeur pédagogique :

- Histoire et archéologie maritime :
 - le secteur de la Baie de Plaisance a été très fréquenté dès que les navires européens ont commencé à silloner les eaux du Golfe Saint-Laurent. De nombreux naufrages y sont survenus, notamment en 1873, lors de la célèbre « August Gale ».
 - Fermeture du Havre aux Basques
 - Usages historiques et traditionnels
- Toponymie : Martinique, Havre aux Basques

3.3.3 Zones d'exclusion et autres enjeux

Exclusions :

Aucun élément identifié.

Risques naturels :

- Érosion dunaire (zone de déferlement et de submersion, lien routier et ouvrages de protection menacés)

Risques anthropiques :

- Exploitation légale et illégale de la sablière.

3.3.4 *Potentiel d'extension du secteur*

Aucun potentiel d'extension identifié.

3.4. Secteur de la Baie⁵ du Havre aux Basques

Code d'identification :

HABmhu01

Coordonnées géomatiques :

X = 270 557,03

Y = 5 239 812,61

Superficie :

3 275,6 ha

Dénomination toponymique :

Baie du Havre aux Basques

Cartographie :

1. Les secteurs principaux – Carte générale

Description générale :

Le secteur couvre la Baie du Havre aux Basques entre la route 199 à l'est et le littoral intérieur de la Dune de l'Ouest à l'ouest. Il englobe également les terres boisées et marécageuses du sud de la baie. La partie sud de la baie est caractérisée par son plan d'eau ouvert. En remontant vers le nord et vers l'ouest, on rencontre des îlots sableux, un marais salé parcouru d'un vaste réseau de canaux et un pré salé. Dans la région du goulet du Nord, la dune s'étend progressivement en une vasière large et plane, rejoignant presque les îlots sableux les plus proches. Au sud-est, la dune fixée prend la forme particulière de sillons, constitués de cordons parallèles les uns aux autres et entrecoupés de dépôts organiques. Cette formation, bien que de moindre superficie, est similaire à celle trouvée sur l'île du Havre aux Maisons. Les milieux forestiers au sud du secteur sont essentiellement représentés par la pessière à éricacées. Au sud-ouest, on note la présence de plusieurs étangs, dont le plus important est l'Étang de l'Ouest. Les rives sud de l'étang abritent une zone de lande à camarines.

Plusieurs espèces à statut particulier ont été observées dans ce grand secteur très fréquenté par divers utilisateurs. HABmhu01 est inclus en totalité dans la Zone importante pour la conservation des oiseaux de la lagune du Havre aux Basques et Plage de l'Ouest (ZICO QC003). Il abrite plusieurs zones protégées par différents statuts en raison de la faune et de la flore exceptionnelle qui s'y trouvent.

Le secteur est utilisé tout au long de l'année pour de nombreuses activités traditionnelles ou récréatives.

⁵ Le plan d'eau, qui portait anciennement le qualificatif de lagune, est considéré comme une baie depuis la fermeture du goulet principal dans la dune de l'Est en 1956.

3.4.1 Aspects environnementaux

Caractéristiques écologiques

Le secteur HABmhu01 abrite une grande variété de milieux naturels :

Littoral :

- Plage intérieure
- Vasière
- Îlots sableux

Milieux dunaires :

- Dune semi- fixée
- Dune fixée

Milieux humides :

- Marais salés et saumâtres
- Pré salé
- Marais et marécages d'eau douce
- Étang

Lande à camarines

La description de ces milieux, ainsi que de la faune et de la flore qui y sont associées est disponible en annexe 2 : Principaux milieux naturels rencontrés en terres publiques aux îles-de-la-Madeleine.

En raison de la variété des milieux naturels qu'on y rencontre, le secteur recèle une importance particulière en termes de biodiversité, notamment pour la sauvagine. De juillet à octobre, les marais peu profonds, les plages et la baie procurent l'alimentation et un habitat idéal à plusieurs milliers de limicoles en migration. Il arrive à l'occasion qu'un très grand nombre de Bécassins roux soient observés durant cette période. De plus anciens inventaires révèlent la présence d'un grand nombre de Bécasseaux à croupion blanc. Un bon nombre de Bécasseaux semipalmés et minuscules, de Grands Chevaliers et de Pluviers argentés ont aussi été recensés. Le Petit Chevalier constitue un visiteur fréquent. Le Pluvier semipalmé est abondant. La Sterne pierregarin occupe différents îlots de la baie. Le Canard noir, la Bernache cravant et la Sarcelle comptent aussi parmi les espèces observées fréquemment. Un nombre important de Grands Cormorans nichent à proximité du secteur, mais

généralement, ils sont surtout observés en vol. Le secteur HABmhu01 abrite en outre 2 sites de nidification du Grand Héron. Enfin, la présence d'une petite population de Fuligule milouinan dans le Havre aux Basques constitue une particularité de la faune aviaire des Îles-de-la-Madeleine.

En ce qui concerne la faune ichthysienne, HABmhu01 compte 6 ruisseaux⁶ d'importance, abritant ou susceptibles d'abriter des frayères à Éperlan arc-en-ciel. On trouve dans la plupart d'entre eux l'Anguille d'Amérique (civelles⁷) et la Truite grise, mouchetée ou moulac⁸. Le ruisseau de La Grande Rivière et la Baie du Portage sont également fréquentés occasionnellement par le Saumon Atlantique et le Gaspareau.

Intégrité des milieux naturels

Remarque :

La fermeture artificielle du chenal principal de la lagune du Havre aux Basques est considérée comme la blessure la plus apparente du plan d'eau. Ce qui explique pourquoi ce dernier est encore le sujet de nombreuses discussions. À l'origine le plan d'eau communiquait avec la baie de Plaisance. En 1956, la construction d'une première digue ferme la passe principale. En 1963, une deuxième digue vient couper totalement les échanges d'eau avec le milieu marin du côté est. Dès lors les échanges se font exclusivement par un goulet qui se forme et se transforme sporadiquement à l'ouest, en particulier lors des grandes marées ou des tempêtes automnales. Évidemment, la dynamique du milieu en est complètement perturbée. Les changements se manifestent notamment au niveau des conditions chimiques et physiques du plan d'eau, attribuables à une absence presque totale de courant, une élévation du niveau de l'eau, une baisse de la salinité, une augmentation de sa température ainsi qu'en certains endroits une baisse du taux d'oxygène dissous. La perturbation de la circulation des eaux favorise le dépôt et la stagnation de sable un peu partout dans la baie. L'ensablement important au nord mène à l'apparition progressive d'un pré salé. Ces changements physiques ont eu un impact majeur sur les conditions biologiques du milieu.

Le ministère des Pêches et des Océans du Canada reconnaît d'ailleurs l'impact que l'aménagement de la route a eu sur la lagune. « Le milieu lagunaire, qui procure un habitat de choix à différentes espèces marines, est caractérisé par différentes passes qui assurent le

⁶ Ruisseau Henriette, ruisseau de l'Étang du Ouest, ruisseau de la Baie du Portage Ouest, ruisseau du Havre-aux-Basques, ruisseau de La Grande Rivière, ruisseau de la Martinique.

⁷ Civelle est le nom désignant l'alevin de l'anguille lorsqu'il pénètre dans les rivières ou les ruisseaux.

⁸ La truite moulac est un hybride entre la truite grise et la truite mouchetée.

passage des eaux de mer au rythme des marées. En 1956, suite au parachèvement de la route 199, la passe de la dune de l'Est, qui était la plus importante voie de pénétration des eaux de mer dans la lagune du Havre aux Basques, fut fermée, privant ainsi la lagune des échanges avec la baie de plaisance. Le milieu lagunaire s'éteignit pour faire place à une étendue d'eau stagnante et de faible salinité, milieu improductif à la croissance des espèces commerciales telles que le homard, le hareng et la plie. » (MPO, 1992)

En dehors des considérations liées à la fermeture du plan d'eau, le secteur fait face à certains problèmes d'intégrité localisés. On note ainsi des dégradations sur certains accès au plan d'eau. Globalement, le marais salé est dans un bon état de santé, exception faite des déchets attribuables aux utilisateurs du plan d'eau et des impacts localisés de la circulation motorisée. Les milieux forestiers au sud du secteur subissent également les impacts de la circulation motorisée non autorisée. On y pratique en outre la coupe illégale d'arbres, notamment pour la construction de lattes de casiers à homard. On note également la présence de déchets sur certains sites utilisés par les chasseurs. Le niveau d'intégrité de la vasière est bon. Les îlots sableux sont soumis aux aléas climatiques et biophysiques de la lagune, mais sont généralement en accrétion si l'on se réfère aux vues aériennes successives. Selon ces dernières la superficie de la vasière et du marais salé serait également en augmentation.

Particularités écologiques

Faune particulière :

Le Pluvier siffleur ne niche pas dans HABmhu01, mais utilise la plage intérieure pour son alimentation. La Sterne caspienne, le bécasseau maubèche et la Barge hudsonienne fréquentent également le secteur. La Sterne pierregarin et un petit nombre de Sternes arctiques occupent différents îlots de la baie. Le site est également reconnu pour avoir hébergé à quelques reprises un couple de Sternes de Dougall. Parmi les autres espèces dignes de mention nichant à cet endroit, on peut citer la Mouette rieuse, une espèce originaire d'Europe, qui occupe la partie nord de la lagune; il s'agit d'une des deux colonies connues du golfe du Saint-Laurent. Le Hibou des marais a aussi déjà niché à cet endroit, mais n'a pas été revu depuis 1993. Le Quiscale rouilleux est mentionné dans la région des sillons.

On trouve plusieurs territoires bénéficiant d'un statut faunique particulier dans le secteur :

- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Aire de repos (ZIC) du Havre-aux-Basques (une partie)
- Habitat faunique d'une espèce vulnérable ou menacée du Pluvier siffleur (site de nidification PS-12)

- Héronnière de la Pointe-des-Canots
- Héronnière de Portage-du-Cap
- ZICO de la lagune du Havre-aux-Basques et Plage de l'Ouest (ZICO QC003)

Consulter livret cartographique 11. Particularités fauniques (statuts légaux) – Carte B et 16. Particularités fauniques (autres informations) – Carte B.

Flore particulière :

On retrouve dans HABmhu01 quatre espèces floristiques à statut particulier soit l'Aster du golfe du Saint-Laurent, le Bident différent, le Corème de Conrad et l'Hudsonie tomenteuse. Le secteur abrite une partie de l'habitat floristique de la Baie-du-Havre-aux-Basques, ainsi que plusieurs milieux humides de catégorie 3 et 4. Consulter livret cartographique 6. Particularités floristiques – Carte B.

3.4.2 Aspects socioculturels

Usages

La baie du Havre aux Basques est, en terme de superficie, le 3^{ème} plan d'eau de l'archipel. La présence régulière de vents, la faible profondeur de l'eau, la facilité d'accès et l'éloignement des lignes électriques constituent des conditions idéales pour la pratique des sports de glisse et de traction (kite-surf, planche à voile). On y pratique également le paddle-surf, le kayak, le canot, etc.

La baie et son pourtour sont très utilisés pour la chasse à la sauvagine. Une zone d'interdiction de chasse (ZIC) a été créée afin de protéger la ressource. La ZIC est presque totalement incluse dans HABmhu01.

Le secteur est également utilisé pour la cueillette (canneberges, bleuets, fraises), l'ornithologie, la pêche sportive (éperlan, truite et anguille), la pêche blanche (éperlan), le quad et la motoneige (circulation hivernale), le char à voile sur glace, le ski-kite et ski de fond (hors-piste).

D'un point de vue environnemental, la SCIM s'applique depuis plusieurs années à la protection juridique de terres privées en périphérie du Havre aux Basques. En outre, le club Optimiste organise chaque année une activité de nettoyage des abords de la 199.

En outre, un comité de citoyens volontaires représentatifs des usagers du plan d'eau : le Comité de gestion intégrée de la baie du Havre-aux-Basques, mis en place en l'an 2000 et

coordonné par le Comité ZIP a mené de nombreuses actions concertées d'acquisition et de partage de connaissances. Il a également défini des priorités d'actions visant un développement durable et harmonieux de la baie. Des représentants municipaux, du MPO, du MAPAQ et d'autres au besoin, accompagnent ces initiatives en tant que personnes ressources. L'ensemble des documents et outils produits dans le cadre de cette démarche est disponible au Comité ZIP. Consulter livret cartographique 31. Principaux usages – carte B.

Tableau 4. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur HABmhu01

Usages	Char à voile sur glace	Chasse	Cueillette ou coupe de bois	Cueillette de mollusques	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Évènements	Kayak et paddle surf	Kite-surf	Motoneige	Ornithologie	Pêche récréative	Planche à voile	Activités environnementales	Sites d'intérêt historique	Ski de fond	Snowkite	VTT et VHR
Char à voile sur glace	■																	
Chasse		■		■■■	■■■			■	■■			■■		■■	■■			■■
Cueillette ou coupe de bois			■															
Cueillette de mollusques		■■		■					■						■■			
Cueillette de petits fruits		■■		■													■■	
Éducation et interprétation		■■				■									■■			■■
Évènements							■		■■			■■			■■			
Kayak et paddle surf		■■						■■						■■				
Kite-surf		■■	■■					■■		■■		■■		■■	■■			
Motoneige	■■			■■						■■			■■			■■■	■■	■■
Ornithologie		■■	■■				■■			■■		■■		■■				■■
Pêche récréative		■■					■■			■■		■■		■■				
Pêche récréative hivernale	■■									■■							■■	
Planche à voile		■■	■■					■■	■■	■■		■■		■■	■■			
Activités environnementales	■■	■■	■■	■■	■■	■■	■■	■■	■■	■■	■■	■■	■■	■■	■■	■■	■■	■■
Sites d'intérêt historique															■■			
Ski de fond		■■								■■				■■		■■	■■	■■
Snowkite		■■								■■			■■		■■	■■	■■	■■
VTT et VHR		■■		■■						■■			■■		■■	■■	■■	■■

	Absence de conflits =	aucune incompatibilité identifiée à ce jour entre 2 activités coexistantes dans un même secteur
	Conflits potentiels =	usages dont la pratique : (1) semble peu compatible, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle
	Conflits avérés =	usages pour lesquels les problématiques de cohabitation sont connues par les acteurs du milieu.

Accès

- Chemin des Bouchard
- Chemin des Barachois

- Chemin de la Pointe des Canots
- Chemin de la Montagne
- Chemin de la Dune de l'Ouest
- Chemin Coulombe
- La route 199 longe le secteur sur environ 8 km.
- Sentier de motoneige
- Sentier quad accès en période hivernale sur la baie via le chemin de la Pointe des Canots et via l'Étang de La Martinique.

Consulter livret cartographique 21. Sentiers quad et motoneige – Carte B.

Aménagements

- Accès aménagé par le chemin de la Pointe des Canots⁹ (stationnement, rampe de mise à l'eau de petites embarcations)
- Accès aménagé par le chemin des Bouchard (stationnement, rampe naturelle de mise à l'eau de petites embarcations, panneau d'information)
- Accès aménagé par le chemin de la Dune de l'Ouest (stationnement, îlot de tri sélectif)
- Accès aménagé le long de la route 199 (stationnement, rampe de mise à l'eau de petites embarcations et pour kite-surf)
- Accès aménagé municipal au territoire public sur le lot 4 275 431 (site du Parc Fred Jomphe) (stationnement, site de mise à l'eau (kite-surf, planche à voile, kayak, paddle-surf))
- Accès aménagé privé au territoire public sur le lot 4 272 117 appartenant à l'entreprise récréotouristique Aérosport (stationnement, site de mise à l'eau pour kite-surf)

Consulter livret cartographique 26. Sentiers récréatifs et accès aménagés – carte B.

Particularités culturelles et événementielles

Évènements :

- Compétitions du Rendez-vous Aventure (kite-surf et planche à voile).
- Traversée du Havre aux Basques organisée par le Club de ski de fond.

⁹ Les aménagements se trouvent en partie sur le lot 4 272 093 appartenant à la SCIM.

Valeur pédagogique :

- Géologie et écologie : les sillons du Havre-aux-Basques sont utilisés dans le cadre d'activités d'interprétation et d'éducation sur l'évolution et la biodiversité du milieu dunaire (sillons), notamment auprès des élèves du primaire et du secondaire.
- Archéologie :
 - À la fin du 19e siècle, la dune du Havre aux Basques était percée de plusieurs goulets et des bâtiments à voile d'assez grande envergure pouvaient entrer dans le plan d'eau intérieur et s'y abriter. Selon les témoignages recueillis par les ethnologues et historiens auprès de Madelinots, nous pourrions y retrouver des vestiges de navires échoués. Selon l'informateur Avila Leblanc, sur l'une des anciennes petites îles, se trouvait même un petit fort en bois du temps des affrontements entre Anglais et Français pour la possession de l'Acadie.
 - Présence de deux zones archéologiques identifiées au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.
- Histoire :
 - Fermeture du Havre aux Basques
 - Usages historiques et traditionnels
- Toponymie : Martinique, Havre aux Basques

3.4.3 Zones d'exclusion et autres enjeux

Exclusions :

- Habitat floristique de la Baie-du-Havre-aux-Basques relevant du MDDFEP – entente de délégation à négocier à un stade ultérieur et habitat essentiel de l'Aster du golfe du Saint-Laurent relevant d'Environnement Canada.
- Aire de repos du Portage relevant du Gouvernement du Canada.
- Baie du Havre aux Basques – plan d'eau relevant du Gouvernement du Québec et du Gouvernement du Canada pour certaines activités.

Risques naturels :

- Ensablement et eutrophisation de la Baie du Havre aux Basques.
- Érosion de la Dune de l'Ouest.

Risques anthropiques :

- Niveau de contamination de l'ancien dépotoir municipal de L'Étang-du-Nord à qualifier.
- Présence de déchets (bords de routes, sites de chasse, dépotoirs clandestins, etc.).
- Site contaminé au bitume dans le secteur de la Baie du Portage (P&B Entreprises).
- Cueillette commerciale de canneberges.
- Circulation motorisée accentuant la problématique d'érosion de la Dune de l'Ouest.

3.4.4 Potentiel d'extension du secteur

Consulter livret cartographique 42. Extensions et territoires d'intérêt – Carte A et 43. Extensions et territoires d'intérêt – Carte B.

Lot 3 598 978 appartenant à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Situation : adjacent – au nord

Intérêts:

- Site perturbé (ancien dépotoir)
- Habitat d'importance pour le Hibou des marais
- Gestion intégrée des milieux naturels

Lot 4 275 431 appartenant à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Situation : adjacent – à l'Est de la baie

Intérêts:

- Site du Parc Fred Jomphe (accès aménagé, stationnement, rampe de mise à l'eau, toilettes mobiles, poubelles)
- Habitat essentiel de l'Aster du golfe du Saint-Laurent, présence potentielle du Bident différent et du Bécasseau maubèche
- Gestion intégrée des milieux naturels (démarche concertée d'aménagement et de mise en valeur des ressources et des usages amorcée par le Comité ZIP avec les acteurs concernés)

Lots 4 272 090, 4 272 053 et 4 274 126 appartenant à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Situation : enclavés – au sud de la baie

Intérêts:

- Habitat essentiel de l'Aster du golfe du Saint-Laurent, présence potentielle du Bident différent
- Présence d'une héronnière
- Gestion intégrée des milieux naturels

12 lots¹⁰ appartenant à la SCIM

Situation : adjacents ou enclavés – au sud de la baie

Intérêts:

- Accès aménagé au bout du chemin de la Pointe des Canots (une partie)
- Interprétation des milieux naturels
- Présence de sites archéologiques reconnus
- Gestion intégrée des milieux naturels

Lot 3 392 491 appartenant à la SCIM

Situation : adjacent – au nord de la baie

Intérêt :

- Habitat essentiel de l'Aster du golfe du Saint-Laurent
- Gestion intégrée des milieux naturels

¹⁰ 4 272 058, 4 272 093, 4 272 019, 4 272 092, 4 272 032, 4 272 008, 4 272 007, 4 272 098, 4 272 099, 4 272 109, 4 272 107, 4 274 150.

3.5. Secteur de la Dune de l'Ouest

Code d'identification :

HABmdl02

Coordonnées géomatiques :

X = 269 263,49

Y = 5 240 207,52

Superficie :

258,6 ha

Dénomination toponymique :

Dune de l'Ouest

Cartographie :

1. Les secteurs principaux – Carte générale

Description générale :

HABmdl02 couvre le cordon dunaire de la Dune de l'Ouest et s'étend de L'Étang-des-Caps au sud à l'Étang à Ben au nord. Les plages de la Dune de l'Ouest et du Corfu Island en font partie intégrante. Plusieurs espèces en péril ont été observées dans ce grand secteur fréquenté par divers utilisateurs. Il abrite plusieurs zones protégées par différents statuts en raison de la faune et de la flore exceptionnelle qui s'y trouve. Le marais d'eau douce bordant l'Étang à Ben bénéficie d'un indice de qualité 4.

3.5.1 Aspects environnementaux

Caractéristiques écologiques

Le secteur est essentiellement représenté par des milieux littoraux et dunaires de type tombolo, comprenant :

- Estrand et plage
- Dune mobile

On trouve également un étang (Étang à Ben) à l'extrême nord du secteur aux alentours duquel s'étend un marais d'eau douce. La description de ces milieux, ainsi que de la faune et de la flore qui y sont associées est disponible en annexe 2 : Principaux milieux naturels rencontrés en terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine. HABmdl02 est parcouru par 4 ruisseaux¹¹ d'importance. Le ruisseau à Ben abrite ou est susceptible d'abriter une frayère à Éperlan arc-en-ciel. Le Saumon de l'Atlantique fréquente occasionnellement les eaux de l'Étang à Ben.

¹¹ Ruisseau à Ben, Ruisseau du Grand Bras, ruisseau du Bras Nord, ruisseau du Petit Bras.

Intégrité des milieux naturels

L'état de santé des différents écosystèmes de ce secteur est très variable. La dune bordière est le milieu le plus dégradé. En effet, elle est exposée à la fois à l'érosion maritime et à la circulation motorisée. Des brèches plus ou moins importantes y sont visibles, de plus en plus nombreuses à mesure qu'on approche des accès nord et sud. Du côté de L'Étang-du-Nord, l'arrière-dune semi-fixée et la plage intérieure longeant la lagune sont également dégradées, là où s'effectue la circulation motorisée. On note la présence de plusieurs tracés de sentiers VHR sillonnant la dune semi-fixée. Du côté de l'Étang-des-Caps, la circulation motorisée se pratique essentiellement dans un chemin longeant l'arrière dune. La dégradation est principalement liée à des brèches d'accès à la plage. On ne trouve pas de dune fixée dans ce secteur.

Particularités écologiques

Faune particulière :

HABmdl02 constitue l'un des principaux territoires de nidification du Pluvier siffleur sur l'archipel. Le Bécasseau maubèche fréquente également le secteur.

On trouve plusieurs territoires protégés en raison de la faune dans le secteur :

- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (une partie)
- Aire de repos (ZIC) du Havre-aux-Basques (une partie)
- Habitat faunique d'une espèce vulnérable ou menacée du Pluvier siffleur (sites de nidification PS-09, PS-41, PS-10, PS-11, PS-12, PS-13)
- ZICO de la Lagune du Havre-aux-Basques et plage de l'Ouest (ZICO QC003)

Consulter livret cartographique 11. Particularités fauniques (statuts légaux) – Carte B et 16. Particularités fauniques (autres informations) – Carte B.

Flore particulière :

On retrouve dans HABmdl02 deux espèces floristiques à statut particulier soit l'Aster du golfe du Saint-Laurent, protégé au sein de l'habitat floristique de la Baie-du-Havre-aux-Basques et le Bident différent. Consulter livret cartographique 6. Particularités floristiques – Carte B. Le secteur comprend également un milieu humide de catégorie 4.

3.5.2 Aspects socioculturels

Usages

Ce secteur est principalement utilisé pour la baignade, la randonnée pédestre sur la plage, la chasse à la sauvagine, et la cueillette de canneberges. La côte est fréquentée pour le kite-surf, la planche à voile, et le kayak. La pêche récréative se pratique sur le bord de la côte (éperlan avec filet) et dans l'Étang à Ben (anguille). En saison hivernale, on pêche l'éperlan et la morue (ogac ou du Groënland) sur le bord de la côte et l'anguille dans les étangs.

On rencontre occasionnellement des buggys sur la Plage du Corfu Island, bien que cette activité ne soit pas autorisée par la réglementation municipale.

La circulation des véhicules motorisés est permise annuellement sur la plage. Bien que non autorisée, elle est très importante dans l'arrière-dune, notamment en période de chasse et de récolte de canneberges.

Des activités de protection de l'environnement sont menées sur le secteur soit :

- Mise en place de mesures de protection du pluvier siffleur
- Nombreuses interventions de restauration dunaire
- Suivi pour la résurgence occasionnelle et marginale de résidus d'hydrocarbures provenant de l'épave du Corfu Island.

Consulter livret cartographique 31. Principaux usages – carte B.

Tableau 5. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur HABmdl02

Usages		Baignade	Buggy	Chasse	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Kayak et paddle surf	Kite-surf	Ornithologie	Pêche récréative	Pêche récréative hivernale	Planche à voile	Activités environnementales	Randonnée pédestre	Sites d'intérêt historique	VTT et VHR	
		Baignade	Buggy	Chasse	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Kayak et paddle surf	Kite-surf	Ornithologie	Pêche récréative	Pêche récréative hivernale	Planche à voile	Activités environnementales	Randonnée pédestre	Sites d'intérêt historique	VTT et VHR	
Baignade		■	■				■					■	■			■	■
Buggy		■	■						■				■			■	
Chasse				■	■												
Cueillette de petits fruits				■	■												■
Éducation et interprétation						■											
Kayak et paddle surf							■										
Kite-surf		■							■			■					
Ornithologie			■	■					■								
Pêche récréative										■							
Pêche récréative hivernale											■						
Planche à voile		■						■	■	■			■				
Activités environnementales		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Randonnée pédestre				■	■								■	■	■	■	■
Sites d'intérêt historique													■	■	■	■	
VTT et VHR		■	■		■								■	■			■

	Absence de conflits = aucune incompatibilité identifiée à ce jour entre 2 activités cohabitant dans un même secteur
	Conflits potentiels = usages dont la pratique : (1) semble peu compatible, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle
	Conflits avérés = usages pour lesquels les problématiques de cohabitation sont connues par les acteurs du milieu.

Accès

- Chemin de la Dune de L'Ouest
- Chemin Coulombe
- Chemin de l'Étang du Sud
- Chemin du Rivage
- Sentier quad du 15 septembre au 30 avril sur la plage

Consulter livret cartographique 21. Sentiers quad et motoneige – Carte B.

Aménagements

- Chemin de la Dune-de-L'Ouest (stationnement, corridor d'accès balisé, îlot de tri sélectif)
- Chemin Coulombe (stationnement, îlot de tri sélectif)

Consulter livret cartographique 26. Sentiers récréatifs et accès aménagés – carte B.

Particularités culturelles et évènementielles

Évènements :

- Feu de plage des finissants de secondaire 5.

Valeur pédagogique :

- Histoire :
 - Ancien chemin de dune conduisant de l'Étang-du-Nord à l'Étang-des-Caps (chemin de peuplement 2e phase, 1820-1860).
 - La partie ouest de l'Île aux Goélands était un site fréquemment utilisé jusqu'aux années 1970 pour la pêche au hareng en mode collaboratif au moyen de grands filets pendants, appelés sennes (ou seines) ou encore barrages¹².
- Archéologie :
 - Présence d'une épave trouvée durant l'automne 2011 sur la plage de la Dune de l'Ouest du côté de l'Étang-des-Caps.
 - Présence de l'épave d'un navire échoué en 1963 (Corfu Island). L'épave en fer a été découpée, mais une partie est toujours visible à fleur d'eau. Elle se désensable toutefois régulièrement selon les courants et marées.
- Culture : Étape du Parcours insulaire (Plage du Corfu Island)

3.5.3 Zones d'exclusion et autres enjeux

Exclusions :

- Habitat floristique de la Baie-du-Havre-aux-Basques relevant du MDDEFP – entente de délégation à négocier à un stade ultérieur.

¹² Geistdoefer A. 1987. Pêcheurs acadiens, pêcheurs madelinots : ethnologie d'une communauté de pêcheurs.

Risques anthropiques :

- Niveau de contamination de l'ancien dépotoir municipal de L'Étang-du-Nord à qualifier.
- Présence de déchets (bords de routes, sites de chasse, dépotoirs clandestins, etc.).
- Circulation VHR amplifiant la problématique d'érosion naturelle.
- Sacs de sable contenant mazout contaminé aux BPC susceptibles de se situer dans le secteur. Selon les témoignages des participants au « *Rapport de recherche sur les connaissances locales en lien avec le nettoyage des plages aux îles-de-la-Madeleine à la suite du naufrage de l'Irving Whale en 1970* » mené par le Comité ZIP en 2009, il semble que la plage de l'Ouest soit celle où le déversement de mazout a été le plus important.

3.5.4 Potentiel d'extension du secteur

Consulter livret cartographique 43. Extensions et territoires d'intérêt – Carte B.

Lot 3 395 076 appartenant à la SCIM

Situation : détaché – au nord du secteur

Intérêt : gestion intégrée des milieux naturels (rive du Petit Étang au nord de l'Étang à Ben).

3.6. Secteur de la Bouillée de bois

Code d'identification :

CAMmfo01

Coordonnées géomatiques :

X = 272 285,26

Y = 5 245 912,02

Superficie :

91,8 ha

Dénomination toponymique :

Bouillée de bois

Cartographie :

1. Les secteurs principaux – Carte générale

Description générale :

CAMmfo01 couvre le parc municipal de la Bouillée de bois. La limite sud est bornée par l'Étang de La Martinique (secteur HAMmhu01), au bord duquel on trouve un marais d'eau douce non caractérisé. Le secteur est parcouru par deux cours d'eau intermittents. En outre, le Ruisseau des Cormier longe le secteur à plusieurs endroits. Le parc municipal offre environ 5 km de sentiers pédestres à la population. Aucune occurrence d'espèces à statut particulier n'est mentionnée.

3.6.1 Aspects environnementaux

Caractéristiques écologiques

Ce secteur forestier est essentiellement représenté par la sapinière à épinette noire maritime, aussi appelée pessière à éricacées. La description de ce milieu, ainsi que de la faune et de la flore qui y sont associées est disponible en annexe 2 : Principaux milieux naturels rencontrés en terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine. On trouve 3 cours d'eau¹³ sur CAMmfo01.

Intégrité des milieux naturels

Dans l'ensemble, les milieux forestiers du secteur sont en bonne santé. Les perturbations sont localisées. On peut les attribuer principalement à la circulation piétonnière hors sentiers et à la coupe illégale de bois de casier à homard. Aucune perturbation notable ne semble affecter le marais d'eau douce.

Particularités écologiques

Faune particulière : Aucune occurrence d'espèces en péril n'est mentionnée.

Flore particulière :

¹³ Ruisseau des Cormier, Ruisseau du Petit Bras et un ruisseau sans nom.

Aucune occurrence d'espèces en péril n'est mentionnée. Cependant, il est probable qu'on y trouve la Matteucie fougère-à-l'autruche (tête de violon), espèce classée vulnérable au niveau provincial, mais courante dans les milieux forestiers de l'archipel¹⁴. Le marais d'eau douce n'a pas été caractérisé (indice de qualité inconnu).

3.6.2 *Aspects socioculturels*

Usages

Il s'agit d'un petit secteur fréquenté essentiellement par les marcheurs, qui utilisent le réseau de sentiers pédestres entretenus par la Municipalité. On y pratique également la chasse, l'ornithologie, la cueillette de champignons, ainsi que la raquette et le ski de fond l'hiver, bien qu'aucune piste ne soit aménagée. Un sentier quad longe la limite du secteur. Une problématique liée à cette circulation a été identifiée sur la rive du Ruisseau des Cormier, mais en dehors du secteur. Une des solutions proposées impliquerait la création d'une petite portion de sentier quad à l'intérieur de CAMmfo01. Le secteur est également traversé par un sentier motoneige. Consulter livret cartographique 31. Principaux usages – carte B.

¹⁴ Communication personnelle (Benoit Boudreau et Alain Richard)

Tableau 6. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur CAMmfo01

Usages		Chasse	Cueillette champignons	Éducation interprétation	Motoneige	Ornithologie	Randonnée pédestre	Raquette	Ski de fond
Chasse									
Cueillette de champignons									
Éducation et interprétation									
Motoneige									
Ornithologie									
Randonnée pédestre									
Raquette									
Ski de fond									

	Absence de conflits = aucune incompatibilité identifiée à ce jour entre 2 activités cohabitant dans un même secteur
	Conflits potentiels = usages dont la pratique : (1) semble peu compatible, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle
	Conflits avérés = usages pour lesquels les problématiques de cohabitation sont connues par les acteurs du milieu.

Accès

- Route 199
- Chemin Bois-brûlé
- Sentiers pédestres

Sentier de motoneige (consulter livret cartographique 21. Sentiers quad et motoneige carte B)

Aménagements

- Stationnement du parc municipal de la Bouillée de Bois
- Passerelles, 1,9 km de sentiers aménagés et 3,2 km de sentiers entretenus, mais non aménagés.
- Poubelle traditionnelle
- Au printemps 2014, une cinquantaine de panneaux d'interprétation des milieux naturels, de la flore et de la faune seront installés le long du réseau de sentiers pédestres.

Particularités culturelles et événementielles

Évènements :

Le secteur est fréquemment utilisé pour l'organisation de rallyes.

Valeur pédagogique :

- Écologie : le secteur est utilisé dans le cadre d'activités d'interprétation et d'éducation sur la faune et la flore des milieux forestiers, notamment auprès des élèves du primaire et du secondaire.

3.6.3 Zones d'exclusion et autres enjeux

Aucune zone d'exclusion répertoriée.

3.6.4 Potentiel d'extension du secteur

Consulter livret cartographique 43. Extensions et territoires d'intérêt – Carte B.

Lots 3 395 231 et 3 395 233 appartenant au gouvernement du Canada

Situation : enclavés – au nord-est du secteur

Intérêts :

- Présence d'un sentier motoneige
- Lot ciblé pour une modification de tracé d'un sentier quad pour des raisons environnementales
- Site de cueillette de petits fruits
- Problématique de dégradation des milieux naturels liée à la circulation motorisée
- Gestion intégrée des milieux naturels.

Lot 3 395 410 appartenant à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Situation : adjacent – à l'est du secteur

Intérêts :

- Sentier de randonnée pédestre
- Gestion intégrée des milieux naturels

3.7. Secteur de la Dune du Nord (section 1)

Code d'identification : DDNmdl01

Coordonnées géomatiques : X = 283 488,67 Y = 5 259 231,64

Superficie : 709,5 ha

Dénomination toponymique : Dune du Nord (de Fatima à Pointe-aux-Loups)

Cartographie : 1. Les secteurs principaux – Carte générale

Description générale :

DDNmdl01 couvre le cordon dunaire de la Dune du Nord et s'étend de Fatima au sud à Pointe-aux-Loups au nord. Les Plages de l'Hôpital et de la Pointe aux Loups font partie intégrante de ce secteur long et étroit, qui ne comporte pas de dune fixée. Une fine bande de dune semi-fixée s'étire sur la limite intérieure du tombolo. Du côté de Fatima s'étend un vaste platier. On trouve, à l'extrême nord, des marais salés ou saumâtres de catégorie 3. Certaines dépressions de la dune mobile abritent des milieux humides, dont on ignore l'indice de qualité puisqu'ils n'ont pas été caractérisés. À l'extrême sud, le secteur comprend un étang (au nord du Barachois de Fatima). On trouve sur son pourtour des marais salés, saumâtres et d'eau douce de catégorie 4. DDNmdl01 englobe également les Premier et Deuxième îlets situés dans la lagune de la Grande Entrée. Les caractéristiques particulières du platier, de l'étang et des marais créent une combinaison d'habitats fauniques remarquables pour bon nombre d'espèces, particulièrement pour les oiseaux de rivage ainsi que pour les sternes, les mouettes, les cormorans et la sauvagine.

Plusieurs espèces en péril ont été observées dans ce grand secteur, qui comprend d'importantes zones protégées par différents statuts en raison de la faune et de la flore exceptionnelles qui s'y trouvent. DDNmdl01 est fréquenté par de multiples utilisateurs dans le cadre d'activités traditionnelles et récréatives très variées. On y rencontre plusieurs problématiques de conflits d'usages et de dégradation des milieux naturels.

3.7.1 Aspects environnementaux

Caractéristiques écologiques

Le secteur est essentiellement représenté par des milieux littoraux et dunaires de type tombolo, comprenant :

- Estrand et plage

- Platier et vasière
- Îlot sableux
- Dune mobile
- Dune semi-fixée

On trouve également des zones humides :

- Marais salés et saumâtres
- Marais d'eau douce
- Étang

On trouve sur le secteur d'excellents habitats, notamment pour les limicoles. Les marais sont fréquentés par les canards, les râles, les butors et les grèbes. La description de ces milieux, ainsi que de la faune et de la flore qui y sont associées est disponible en annexe 2 : Principaux milieux naturels rencontrés en terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine. Le ruisseau de l'Étang de l'Hôpital est susceptible d'être utilisé comme frayère par l'Éperlan arc-en-ciel. On y trouve également l'Anguille d'Amérique.

La section Fatima – Pointe-aux-Loups de la Dune du Nord assure la protection de la lagune de Havre aux Maisons, des milieux humides du secteur, ainsi que celle du Barachois de Fatima et de l'Étang de l'Hôpital. À partir de la jonction avec le pont du Détroit, le cordon dunaire constitue l'assise de la route 199 et des lignes électriques, téléphoniques et Internet.

Intégrité des milieux naturels

L'état de santé des différents écosystèmes de ce secteur est très variable. La dune mobile est le milieu le plus dégradé. En effet, elle est exposée à la fois à l'érosion maritime et à la circulation motorisée. De nombreux sentiers anarchiques sillonnent le cordon dunaire, et d'innombrables brèches plus ou moins importantes y sont visibles. Sur la portion entre le pont du Détroit et Pointe-aux-Loups, le milieu dunaire est particulièrement dégradé puisque la présence de la route 199 offre la possibilité aux VHR d'y accéder en n'importe quel point. En progressant vers le nord, on constate que la circulation s'effectue plus fréquemment dans un ancien sentier qui parcourt encore l'arrière dune. Des brèches encore nombreuses relient le sentier à la plage. Sous l'influence du vent, le sentier se creuse de caoudeyres¹⁵ en maints endroits. Entre le 1^{er} et le 4^e kilomètre en partant de Fatima, la dune mobile est fortement

¹⁵ Caoudeyre : cuvette creusée par le vent au sommet des dunes.

dégradée. Des brèches larges et rapprochées créent une communication importante entre le platier et la plage. La fine bande de dune semi-fixée qui s'étire sur la face interne du tombolo est en relativement bon état puisque la circulation motorisée s'effectue essentiellement dans la dune mobile. On peut cependant s'interroger sur l'influence de l'état de santé de la dune mobile sur ses capacités d'évolution en dune semi-fixée. En effet, les vues aériennes montrent que les zones où la dune semi-fixée est absente sont également en proie à une circulation VHR intensive et chaotique.

En ce qui concerne les milieux humides, les marais salés du côté de Pointe-aux-Loups sont relativement préservés. Ils restent toutefois vulnérables à la circulation motorisée qui s'effectue de manière intensive sur leur pourtour, ainsi qu'à la dégradation naturelle et anthropique de la dune mobile au sein de laquelle ils évoluent. Du côté de Fatima, l'état de santé des zones humides est relativement bon, bien que ces derniers subissent l'influence de la circulation motorisée en quelques endroits, principalement en raison de la chasse et de la pratique non autorisée du kite-surf. On peut noter la présence de déchets enfouis et partiellement apparents sur le site de l'ancien dépotoir entre Pointe-aux-Loups et le pont du Détroit.

Particularités écologiques

Faune particulière :

Le secteur DDNmdl01 constitue l'un des principaux territoires de nidification du Pluvier siffleur sur l'archipel. Le site de nidification PS-07 est probablement la portion de plage où la densité de nids au kilomètre est la plus importante. Le Premier Îlet et les Deuxième Îlet sont des sites potentiels de nidification de la Sterne de Dougall. Le Barachois de Fatima et les marais alentour abritent le Bruant de Nelson. Le Bécasseau maubèche, le Grèbe esclavon, le Hibou des marais, le Quiscale rouilleux, le râle jaune et la Sterne caspienne ont tous été observés, plus ou moins fréquemment dans le secteur.

DDNmdl01 comprend plusieurs territoires protégés en raison de la faune :

- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (une partie)
- Habitat faunique d'une espèce menacée ou vulnérable du Pluvier siffleur (sites de nidification PS-07, PS43, PS06 et PS-05)
- Habitat faunique d'une espèce menacée ou vulnérable de la Sterne de Dougall
- ZICO de la Plage de l'Hôpital (QC012)

Consulter livret cartographique 12. Particularités fauniques (statuts légaux) – Carte C et 17. Particularités fauniques (autres informations) – Carte C.

Flore particulière :

On retrouve dans DDNmdl01 trois espèces floristiques à statut particulier soit l'Aster du golfe du Saint-Laurent, protégé par l'habitat floristique du Barachois-de-Fatima, le Bident différent et l'Hudsonie tomenteuse. Consulter livret cartographique 7. Particularités floristiques – Carte C. Le secteur comprend aussi un milieu humide de catégories 4.

3.7.2 *Aspects socioculturels*

Usages

Ce secteur est soumis à une utilisation intensive et diversifiée, particulièrement au début de la plage de l'Hôpital et sur le platier du Grand Plaquier. En effet, le relief plat et la présence d'un ancien chemin facilitent l'accès à ce site pour les voitures et autres véhicules motorisés. Les principales activités pratiquées sur DDNmdl01 sont la baignade, la marche, la cueillette de mollusques, le cerf-volant acrobatique et de traction, le char à voile (buggy), l'équitation, l'ornithologie, la pêche sportive et blanche (poulamon, éperlan, anguille), et le camping (non réglementé). On y pratique également la chasse à la sauvagine et la cueillette de canneberges.

Le platier du Grand Plaquier de Fatima est l'un des 2 sites autorisés par la réglementation municipale pour la circulation de véhicules tractés par le vent (buggy, etc.). DDNmdl01 est un lieu important d'activités environnementales soit :

- Mise en place de mesures de protection du pluvier siffleur
- Suivi fréquent du Bécasseau maubèche et autres limicoles (annuellement de 2007 à 2012)
- Interventions de restauration dunaire, principalement aux deux extrémités du secteur
- Sensibilisation des visiteurs par l'installation de panneaux et par la présence d'agents de sensibilisation sur la plage de l'Hôpital ainsi que sur le Grand Plaquier.

Consulter livret cartographique 32. Principaux usages – carte C.

Tableau 7. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur DDNmdl01

Usages		Baignade	Buggy	Cerf-volant acro et traction	Chasse	Cueillette de mollusques	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Équitation	Kite-surf	Motoneige	Ornithologie	Planche à voile	Pêche récréative	Pêche récréative hivernale	Activités environnementales	Randonnée pédestre	Villégiature non-autorisée	VTT et VHR
		Baignade	Buggy	Cerf-volant acro et traction	Chasse	Cueillette de mollusques	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Équitation	Kite-surf	Motoneige	Ornithologie	Planche à voile	Pêche récréative	Pêche récréative hivernale	Activités environnementales	Randonnée pédestre	Villégiature non-autorisée	VTT et VHR
Baignade		■	■	■					■	■									
Buggy		■	■			■													
Cerf-volant acrobatique et traction		■		■		■													
Chasse					■		■		■										
Cueillette de mollusques			■	■		■													
Cueillette de petits fruits					■	■												■	
Éducation et interprétation						■		■											
Équitation		■	■	■	■					■								■	
Kayak et paddle surf																			
Kite-surf		■							■				■	■					
Motoneige																		■	
Ornithologie				■	■	■					■							■	
Planche à voile		■								■									
Pêche récréative															■				
Pêche récréative hivernale															■				
Activités environnementales		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Randonnée pédestre				■	■	■	■									■	■	■	
Villégiature non autorisée																■	■		
VTT et VHR		■	■				■		■		■	■	■					■	

Absence de conflits = aucune incompatibilité identifiée à ce jour entre 2 activités cohabitant dans un même secteur

Conflits potentiels = usages dont la pratique : (1) semble peu compatible, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle

Conflits avérés = usages pour lesquels les problématiques de cohabitation sont connues par les acteurs du milieu.

Accès

- Chemin de l'Hôpital
- Chemin de la Dune du Nord

- Chemin Poirier
- Sentier motoneige sur le littoral (environ 5 km) puis sur le bord de la lagune jusqu'à Pointe-aux-Loups sur environ 13,5 km,
- Sentier quad du 15 septembre au 30 avril sur la plage
- Sentier quad annuel sur la plage
- Sentier quad temporaire sur le platier

Consulter livret cartographique 22. Sentiers quad et motoneige – Carte C.

Aménagements

- Stationnement estival du Grand Plaquier
- Stationnement aménagé du pont du Détroit
- Stationnement de la Pointe-à-Frank
- Sentier d'ornithologie du Barachois (non entretenu pour des raisons financières et de conflits avec certains propriétaires privés) et stationnement
- Site réglementé de circulation de véhicules tractés par le vent

Consulter livret cartographique 27. Sentiers récréatifs et accès aménagés – carte C.

En outre, on trouve à l'entrée¹⁶ de la Plage de l'Hôpital sur le site de l'Anse-aux-Baleiniers plusieurs aménagements :

- Stationnement
- Toilettes publiques et point d'eau
- Tables de pique-nique
- Îlot de tri sélectif
- Salle d'interprétation

Particularités culturelles et événementielles

Évènements :

Aucun évènement identifié.

Valeur pédagogique :

- Archéologie : présence d'une épave localisée en 2005 dans le secteur du grand platier.

¹⁶ Terrain municipal présentant un potentiel dans le cadre de la création d'un parc régional.

- Histoire :
 - Naufrages marquants dans l'histoire des Madelinots, notamment celui du WASP en 1871 dont Augustin Lebourdais fut le seul survivant.
 - Ancien chemin de dune, côté intérieur, conduisant de Barachois à Pointe-aux-Loups (chemin de peuplement 3e phase 1870-1925).
- Écologie : le sentier du Barachois était fréquenté dans le cadre d'activités d'interprétation et d'éducation, notamment auprès des élèves du primaire et du secondaire. Il n'est plus utilisé dans ce cadre en raison d'un manque d'entretien. Le secteur du Grand Platier et du Barachois présente un fort intérêt pour l'observation et l'interprétation de la faune aviaire.

3.7.3 Zones d'exclusion et autres enjeux

Exclusion(s) :

- Habitat floristique du Barachois-de-Fatima relevant du MDDEFP – entente de délégation à négocier à un stade ultérieur.

Risques naturels :

- Érosion (dune, plage), submersion des aménagements de l'Anse aux Baleiniers

Risques anthropiques :

- Sacs de sable contenant du mazout contaminé aux BPC susceptibles de se trouver dans le secteur
- Circulation VHR amplifiant la problématique d'érosion naturelle.
- Camping/caravaning non réglementé (eaux usées, etc.).

3.7.4 Potentiel d'extension du secteur

Consulter livret cartographique 44. Extensions et territoires d'intérêt – Carte C.

14 lots¹⁷ appartenant à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Situation : adjacents – au sud du secteur

¹⁷ Lots 3 135 474, 3 135 472, 3 135 477, 3 135 478, 3 135 468, 3 135 479, 3 135 483, 3 135 484, 3 135 481, 3 135 480, 3 135 482, 3 334 069, 3 334 068, 3 135 463.

Intérêts:

- Aménagements de l'Anse-aux-Baleiniers (accès, stationnement, toilettes publiques, point d'eau, tables de pique-nique, poubelles, salle d'interprétation).
- Accès public au littoral et à l'Étang de l'Hôpital

Étang de l'Hôpital et Barachois de Fatima (non cadastré) sous juridiction du MDDEFP

Situation : adjacents – au sud du secteur

Intérêts:

- Gestion des usages et des conflits associés
- Gestion intégrée des milieux naturels

Rive du Barachois de Fatima - Lots 3 135 650 et 3 133 171 appartenant à la SCIM et 3 135 809 appartenant à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Situation : détachés – au sud du secteur

Intérêts :

- Accès au plan d'eau
- Gestion des usages et des conflits associés
- Gestion intégrée des milieux naturels

3.8. Secteur de la Dune du Sud (Section 1)

Code d'identification :	DDSm01
Coordonnées géomatiques :	X = 286 577,49 Y = 5 258 027,01
Superficie :	244,2 ha
Dénomination toponymique :	Dune du sud (de la zone de villégiature à la passerelle de la Cormorandière)
Cartographie :	1. Les secteurs principaux – Carte générale

Description générale :

DDSm01 couvre le milieu dunaire de la Dune du sud sur la partie qui s'étend de l'extrémité de la zone de villégiature¹⁸ jusqu'à la passerelle située au bout du chemin de la Cormorandière. Le secteur est limité à l'est par la mer et à l'ouest par la route 199 puis par le chemin de la Cormorandière. Au nord, un lot privé (3 776 734) le sépare de DDSm02. DDSm01 est exclusivement composé de milieux naturels de types littoraux et dunaires, incluant dune mobile, semi-fixée et fixée. La dune fixée est principalement colonisée par la pessière à épinette noire maritime. On y trouve également des peuplements de pins prostrés issus d'activités de plantation. Le secteur abrite deux sites de nidification du pluvier siffleur. Une proportion importante de la dune fixée et semi-fixée est protégée par un statut d'habitat floristique en raison de la présence de Corème de Conrad. DDSm01 est essentiellement utilisé pour la baignade, mais on pratique également la pêche à la mactre le long de la côte et la randonnée VHR. La zone industrielle du CGMR¹⁹ est enclavée dans le secteur, mais est exclue du territoire du parc. DDSm01 inclut en outre le lot 3 776 740, d'une superficie de 13 188 m², loué à la Société en commandite KW de la Madeleine. Cette location représente le revenu issu des terres publiques le plus important pour l'archipel.

¹⁸ La zone de villégiature est privée et ne se situe pas sur le territoire du parc. Deux terrains publics sont toutefois en location dans la zone.

3.8.1 Aspects environnementaux

Caractéristiques écologiques

Le secteur est essentiellement représenté par des milieux littoraux et dunaires comprenant :

- Estrand et plage
- Dune mobile
- Dune semi-fixée
- Dune fixée

La description de ces milieux, ainsi que de la faune et de la flore qui y sont associées est disponible en annexe 2 : Principaux milieux naturels rencontrés en terres publiques aux îles-de-la-Madeleine. DDSmdl01 assure la protection d'une section de la route 199 et des lignes électriques, téléphoniques et Internet. Il constitue également un rempart entre la mer et les sillons situés plus à l'ouest.

Intégrité des milieux naturels

Comme dans la plupart des secteurs, le lien entre le niveau de dégradation de la dune mobile et la proximité d'accès à la plage est très étroit. Ainsi, l'emplacement de la zone de villégiature coïncide avec la présence de nombreuses brèches attribuables principalement à la circulation piétonnière, ou parfois motorisée. Sur le site de la Cormorandière, l'aménagement d'une passerelle d'accès a permis de canaliser partiellement la circulation piétonnière, en revanche les brèches occasionnées par la circulation motorisée sont nombreuses. Entre ces deux sites aménagés, la situation est variable. De la zone de villégiature au CGMR, on note seulement quelques brèches dans la dune mobile. Cependant, la dune semi-fixée est dans un état de détérioration très important. La circulation motorisée, bien que non autorisée, semble y être très intensive. Les différents tracés de sentiers se creusent en d'immenses caoudeyres, qui se rejoignent entre eux et couvrent ainsi des superficies considérables. Un autre sentier traverse cette même section jusqu'au CGMR. Il se situe plus à l'ouest et se déploie essentiellement dans la dune fixée. Son tracé unique semble moins dommageable au milieu. À partir du CGMR, ce sentier retrouve la dune semi-fixée et sur une vaste étendue, le milieu dunaire est particulièrement dégradé, tant la dune mobile que la dune semi-fixée. En outre, plusieurs sentiers transversaux traversent une partie de la dune fixée pour rejoindre le chemin de la Cormorandière. Les dégâts occasionnés sur ces tracés sont également significatifs. À l'est de ce chemin municipal, une succession ininterrompue de caoudeyres d'environ 50 mètres de large est observable dans la dune semi-fixée sur plus d'un kilomètre.

Paradoxalement, un habitat floristique du Corème de Conrad « protège » ce même milieu. En outre, il arrive à l'occasion que des déchets soient abandonnés sur le bord du chemin de la Cormorandière, sur celui de l'ancienne ligne expérimentale d'Hydro-Québec ou sur celui de la sablière voisine du CGMR. Sur une note plus positive, on peut noter qu'en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le Club VTT des Îles, le Comité ZIP et Attention Fragiles des travaux de restauration et de rationalisation des accès ont été entrepris au cours des dernières années et se poursuivront en 2014.

Particularités écologiques

Faune particulière :

DDSmdl01 abrite un habitat faunique d'une espèce vulnérable ou menacée (Pluvier siffleur) avec deux sites de nidification (sites de nidification PS-23 et PS-24). Consulter livret cartographique 12. Particularités fauniques (statuts légaux) – Carte C. Le secteur est inclus dans la ZICO de la Dune du Sud (QC024). Consulter livret cartographique 17. Particularités fauniques (autres éléments d'information) – Carte C.

Flore particulière :

On retrouve dans le secteur DDSmdl01 une partie de l'habitat floristique des Sillons qui protège le Corème de Conrad. On y trouve également l'Utriculaire à scapes géminées. L'Hudsonie tomenteuse, espèce commune dans les milieux dunaires de l'archipel, y croît également, cependant aucune mention officielle n'existe pour cette dernière²⁰. Consulter livret cartographique 7. Particularités floristiques – Carte C.

3.8.2 Aspects socioculturels

Usages

Le secteur est principalement utilisé à proximité des accès aménagés, soit la halte routière au début de la Plage de la Dune du Sud et la passerelle au bout du chemin de la Cormorandière. Ces deux sections de plages sont très appréciées pour la baignade. À ces mêmes emplacements se trouvent également les accès au sentier quad saisonnier (15 septembre au 30 avril) le long de la plage. L'accès au sentier quad annuel se fait via le chemin de la Cormorandière et se prolonge dans la dune et sur la section sud de la plage (secteur DDSmdl02). Consulter livret cartographique 22. Sentiers quad et motoneige – Carte C.

²⁰ Communication personnelle (Benoit Boudreau et Alain Richard)

On pratique la pêche individuelle et commerciale de la mactre à pied ou en plongée le long de la côte de la Dune du Sud. En outre, DDSmdl01 a fait l'objet de nombreuses activités de restauration dunaire et de suivi du Pluvier siffleur. Consulter livret cartographique 32. Principaux usages – carte C.

Tableau 8. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur DDSmdl01

Usages	Baignade	Cueillette de champignons	Cueillette de mollusques	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Kayak et paddle surf	Kite-surf	Ornithologie	Pêche récréative	Pêche récréative hivernale	Activités environnementales	Randonnée pédestre	VTT et VHR
Baignade	Grey						Yellow				Red		Red
Cueillette de champignons		Grey									Yellow		Yellow
Cueillette de mollusques			Grey								Red		
Cueillette de petits fruits				Grey							Yellow		Yellow
Éducation et interprétation					Grey						Yellow		
Kayak et paddle surf						Grey					Red		
Kite-surf	Yellow						Grey	Yellow					
Ornithologie							Yellow	Grey			Yellow		
Pêche récréative									Grey				
Pêche récréative hivernale										Grey	Yellow		
Activités environnementales	Red	Yellow	Red	Yellow	Yellow	Red	Yellow	Yellow	Yellow	Grey	Red	Red	
Randonnée pédestre											Red	Grey	Red
VTT et VHR	Red	Yellow		Yellow							Red	Red	Grey

Absence de conflits = aucune incompatibilité identifiée à ce jour entre 2 activités cohabitant dans un même secteur

Conflits potentiels = usages dont la pratique : (1) semble peu compatible, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle

Conflits avérés = usages pour lesquels les problématiques de cohabitation sont connues par les acteurs du milieu.

Accès

- Accessible par le chemin de la Dune du Sud et par le chemin de la Cormorandière.
- Sentier quad du 15 septembre au 30 avril sur la plage
- Sentier quad annuel (situé en majeure partie sur DDSmdl02)
- Circulation quad autorisée sur le chemin de la Cormorandière

Consulter livret cartographique 22. Sentiers quad et motoneige – Carte C.

Aménagements

- Accès aménagé de la Cormorandière (stationnement, passerelle d'accès piétons, panneau de sensibilisation, poubelle)

En outre, on trouve à la halte routière²¹ de la Dune-du-Sud plusieurs aménagements :

- Stationnement
- Tables à pique-nique
- Poubelles (tri à 3 voies)
- Escalier d'accès à la plage (piétons)
- Toilettes (en saison estivale)
- Douche extérieure (en saison estivale)

Consulter livret cartographique 27. Sentiers récréatifs et accès aménagés – carte C.

Particularités culturelles et événementielles

Évènements :

Aucun évènement identifié.

Valeur pédagogique :

- Énergie : potentiel d'interprétation sur le site de l'ancienne éolienne, en particulier dans le cas d'un développement éolien sur l'archipel.

²¹ Terrains municipaux présentant un potentiel dans le cadre de la création d'un parc régional.

3.8.3 Zones d'exclusion et autres enjeux

Exclusions :

- Habitat floristique des Sillons relevant du MDDEFP – entente de délégation à négocier à un stade ultérieur.
- Lot 3 776 733 réservé à l'usage d'Hydro-Québec (ancienne éolienne).

Risques anthropiques :

- Présence du CGMR et de la zone industrielle.
- Zone potentielle de production d'énergie éolienne.

3.8.4 Potentiel d'extension du secteur

Consulter livret cartographique 45. Extensions et territoires d'intérêt – Carte D.

Lots municipaux 3 778 124, 3 778 172 et 3 779 955

Situation : non adjacents – au sud

Intérêts:

- Halte routière (stationnement, tables à pique-nique, poubelles, accès aménagé à la plage)
- Évènement : Festival international Contes en Îles
- Étape du Parcours insulaire

3.9. Secteur des Sillons du Havre-aux-Maisons

Code d'identification :

SILmdl01

Coordonnées géomatiques :

X = 285 679,28

Y = 5 258 287,78

Superficie :

774,5 ha

Dénomination toponymique :

Sillons du Havre-aux-Maisons

Cartographie :

1. Les secteurs principaux – Carte générale

Description générale :

SILmdl01 couvre le secteur dit des « Sillons du Havre-aux-Maisons », connus pour leurs caractéristiques écologiques remarquables. Le secteur est limité à l'ouest par la lagune de Havre aux Maisons et à l'est d'une part par la route 199, d'autre part par le chemin de la Cormorandière. La dune fixée est principalement colonisée par la pessière à épinette noire maritime. On y trouve en outre des peuplements de pins prostrés issus d'activités de plantation. Dans les dépressions entre-dunaires, se développent des milieux humides. Il s'agit essentiellement de tourbières, mais on rencontre également des zones de marais, de marécages et des étangs. La flore et la faune de ce secteur revêtent un caractère de rareté. Une partie de l'habitat floristique des Sillons est comprise dans SILmdl01. Les sillons représentent des habitats d'importance pour plusieurs espèces en péril dont le grèbe esclavon, le hibou des Marais, le Quiscale rouilleux et le Râle jaune. En ce qui concerne les usages, les principales utilisations sont la cueillette de petits fruits, la chasse, et l'ornithologie. Le secteur comprend en outre un emplacement unique loué pour villégiature, situé sur le bord de la lagune de Havre aux Maisons. On y trouve un chalet, ainsi qu'un chemin d'accès. Les Sillons du Havre-aux-Maisons constituent le plus bel exemple d'un écosystème spectaculaire, observable uniquement aux Îles-de-la-Madeleine dans tout l'Est du Canada. Cette rareté leur confère une valeur écologique et éducative particulière.

3.9.1 Aspects environnementaux

Caractéristiques écologiques

Le secteur est représenté par une formation dunaire particulière dite « sillons », constituée d'une alternance d'anciennes dunes mobiles aujourd'hui fixées et de milieux humides, des tourbières pour la plupart. On y rencontre les milieux naturels suivants :

- Dune semi-fixée
- Dune fixée
- Marais et marécages d'eau douce
- Étang
- Tourbières

La description de ces milieux, ainsi que de la faune et de la flore qui y sont associées est disponible en annexe 2 : Principaux milieux naturels rencontrés en terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine.

D'un point de vue écologique, les Sillons constituent un écosystème relativement autonome, bien qu'il existe à l'interne une interdépendance élevée entre les milieux dunaires et humides. La dune fixée constitue l'assise du lien routier entre l'île du Havre-aux-Maisons et l'Est de l'archipel, ainsi que celle des lignes électriques, téléphoniques et Internet.

Intégrité des milieux naturels

Globalement, les milieux humides du secteur des Sillons sont en bonne santé. Les dégradations observables se situent essentiellement dans la dune semi-fixée. On note 3 zones principales où le milieu dunaire est altéré. Les dommages sont attribuables à la circulation motorisée liée aux activités récréatives. Au nord-est du secteur, la dune se creuse en une multitude de caoudeyres de différentes tailles sur une superficie d'environ 7 hectares et plusieurs tracés de sentiers motorisés sillonnent la dune semi-fixée. Il est probable que du prélèvement de sable ait été effectué dans cette zone. Le milieu dunaire est également dégradé sur le chemin d'accès au chalet, ainsi qu'aux alentours de ce dernier. Un sentier utilisé pour la chasse s'étend vers le sud-ouest à partir de la route 199 sur une distance d'environ 800m. Quelques dégradations du milieu dunaire sont visibles à proximité, mais dans une moindre mesure. Enfin, on mentionne la présence de déchets, notamment sur le bord de la lagune et sur certains sites utilisés pour la chasse. Enfin, on note une érosion des flancs de falaises orientées vers la lagune.

Particularités écologiques

Faune particulière :

Les Sillons abritent un habitat faunique d'une espèce vulnérable ou menacée (Grèbe esclavon). Ils constituent également des habitats pour le Hibou des marais et Râle jaune. Consulter livret cartographique 12. Particularités fauniques (statuts légaux) – Carte C et 17. Particularités fauniques (autres informations) – Carte C.

Flore particulière :

Trois espèces floristiques à statut particulier sont identifiées dans SILmdl01, soit le Bident différent sur les rives de la lagune du Havre aux Maisons, le Genévrier à gros fruits et le Corème de Conrad, protégé par l'habitat floristique des Sillons. Bien qu'aucune occurrence officielle ne soit mentionnée, on peut aussi y trouver l'Utriculaire à scapes géminées et l'Hudsonie tomenteuse²². Consulter livret cartographique 7. Particularités floristiques – Carte C. Les Sillons abritent aussi certaines plantes carnivores rares telles que le Droséra à feuilles rondes et la Sarracénie pourpre. Le milieu humide situé dans la partie nord des Sillons s'est vu attribuer un indice de qualité de 4. Le reste des milieux humides du secteur n'a pas été caractérisé.

3.9.2 Aspects socioculturels

Usages

Ce secteur est fréquemment utilisé pour la cueillette de petits fruits tels que bleuets, fraises, pommes de pré, goules noires, quatre-temps, plaquebières, etc.). On y pratique également l'ornithologie et la chasse. La circulation motorisée y est importante pendant la saison de chasse. Compte tenu de leurs particularités, les Sillons constituent un site privilégié pour les activités d'éducation et d'interprétation. Consulter livret cartographique 32. Principaux usages – carte C.

²² Communication personnelle (Benoit Boudreau et Alain Richard)

Tableau 9. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur SILmdl01

Usages		Chasse	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Activités environnementales	Villégiature	VTT et VHR	
Chasse		Chasse	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Activités environnementales	Villégiature	VTT et VHR	
Cueillette de petits fruits								
Éducation et interprétation								
Activités environnementales								
Villégiature								
VTT et VHR								
		<p>Absence de conflits = aucune incompatibilité identifiée à ce jour entre 2 activités coexistantes dans un même secteur</p> <p>Conflits potentiels = usages dont la pratique : (1) semble peu compatible, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle</p> <p>Conflits avérés = usages pour lesquels les problématiques de cohabitation sont connues par les acteurs du milieu.</p>						

Accès

- Chemin de la Cormorandière
- La route 199 longe le secteur sur environ 6 km.
- Accessible par un chemin privé d'environ 1,5 km en location par La Société en commandite KW.

Consulter livret cartographique 27. Sentiers récréatifs et accès aménagés – carte C.

Aménagements

Aucun élément identifié.

Particularités culturelles et événementielles

Évènements :

Aucun évènement identifié.

Valeur historique, géologique et archéologique :

- Géologie : évolution du milieu dunaire
- Paysage : les Sillons constituent un site très particulier dans l'histoire de l'évolution du paysage. Ils témoignent des fluctuations du niveau marin suite à la dernière période de glaciation. Dans l'Est du Canada, il n'existe pas de plus bel exemple de dunes reliques. À ce titre, ils ont été ciblés dans le cadre du développement d'un circuit géotouristique racontant l'histoire de l'évolution du paysage de l'archipel à travers des sites témoins.
- Histoire :
 - Autrefois, la dune du Sud était percée par un goulet à l'endroit dit « La Cormorandière ». Les bateaux pouvaient entrer dans le plan d'eau intérieur par cet endroit. Du début du 20^e siècle jusqu'aux années 1930-40, on pouvait y trouver en saison de nombreux bateaux de pêche en mouillage et des installations pour la transformation du poisson.
 - Pont du Détroit : le bateau-passeur menant à Pointe-aux-Loups et à Grande-Entrée se trouvait sur la rive ouest (intérieure) avant la construction de la route 199 et du pont.
- Toponymie et contenu légendaire : le Buttérau-du-nègre : un homme noyé au visage noirci aurait été enterré sur la dune près du Pont du Détroit et se serait déterré plusieurs fois.
- Écologie : richesse de l'avifaune, flore rare et caractéristique.

3.9.3 Zones d'exclusion et autres enjeux

Exclusions :

- Habitat floristique des Sillons relevant du MDDEFP – entente de délégation à négocier à un stade ultérieur.
- Lot 3 776 740 en location par La Société en commandite KW.

Risques naturels et anthropiques :

Aucun élément identifié.

3.9.4 Potentiel d'extension du secteur

Lot 3 778 049 appartenant à la SCIM

Situation : adjacent – au sud

Intérêts :

- Potentiel de développement d'un circuit géotouristique racontant l'histoire de l'évolution du paysage de l'archipel à travers des sites témoins – interprétation des Sillons du Havre-aux-Maisons (Massé, 2011).
- Présence d'un habitat essentiel du Grève esclavon
- Gestion intégrée des milieux naturels

3.10. Secteur de la Dune du Sud (section 2)

Code d'identification :	DDSm02
Coordonnées géomatiques :	X = 291 792,90 Y = 5 265 560,39
Superficie :	424,0 ha
Dénomination toponymique :	Dune du Sud (de la Cormorandière à l'extrémité de la flèche de sable)
Cartographie :	1. Les secteurs principaux – Carte générale

Description générale :

DDSm02 couvre le milieu dunaire de la Dune du Sud sur la partie qui s'étend de la Cormorandière à l'extrémité nord de la flèche de sable. Le secteur est limité à l'est par la mer et à l'ouest par la lagune de la Grande Entrée. Au sud, un lot privé (3 776 734) le sépare de DDSm01. DDSm02 est composé de milieux naturels de types littoraux et dunaires, représentés principalement par la plage et la dune mobile. On trouve une petite superficie de dune semi-fixée sur le côté intérieur, où se développent, dans les dépressions, quelques marais salés ou saumâtres. Le secteur abrite trois sites de nidification du pluvier siffleur. DDSm02 est essentiellement utilisé pour la marche, l'ornithologie et la chasse, mais on pratique également la pêche récréative à la mactre sur le bord de la côte. La circulation motorisée est autorisée toute l'année sur la plage extérieure.

3.10.1 Aspects environnementaux

Caractéristiques écologiques

Le secteur est essentiellement représenté par des milieux littoraux et dunaires de type tombolo comprenant :

- Etran et plage
- Dune mobile
- Dune semi-fixée
- Marais salé ou saumâtre

La description de ces milieux, ainsi que de la faune et de la flore qui y sont associées est disponible en annexe 2 : Principaux milieux naturels rencontrés en terres publiques aux îles-de-la-Madeleine. Il arrive à l'occasion que la plage et les eaux environnantes du site soient

fréquentées par un grand nombre de Fous de Bassan (5000) et de Grands Cormorans (300). La pointe de la dune sert également de lieu de repos aux Cormorans à aigrettes, aux goélands et aux phoques gris et communs.

Intégrité des milieux naturels

Sur cette flèche de sable, le niveau d'intégrité des milieux naturels semble essentiellement relié aux conditions environnementales. En plusieurs points, on observe des zones de platier formant des couloirs plus ou moins larges, témoignages d'une circulation d'eau ponctuelle entre la mer et la lagune, formant des goulets de marée lors des tempêtes et des surcotes de marée. Quelques traces de circulation motorisée sont présentes dans la dune semi-fixée. Aucun impact significatif ne paraît y être associé.

Particularités écologiques

Faune particulière :

DDSmdl02 abrite 3 sites de nidification du Pluvier siffleur sous statut d'habitat faunique d'une espèce menacée ou vulnérable (sites de nidification PS-25, PS-26 et PS-27). Consulter livret cartographique 13. Particularités fauniques (statuts légaux) – Carte D. Le secteur est inclus dans la ZICO de la Dune du Sud (QC024). Consulter livret cartographique 18. Particularités fauniques (autres éléments d'information) – Carte D.

Flore particulière : Aucune occurrence d'espèces en péril n'est mentionnée.

3.10.2 Aspects socioculturels

Usages

DDSmdl02 est un secteur très étendu, sans issue, avec un accès unique par le chemin de la Cormorandière. Cette situation conditionne en partie le type d'utilisation qui en est fait. À proximité de l'accès aménagé de la Cormorandière²³, DDSmdl02 est utilisé pour la baignade et la marche. En s'éloignant vers le nord, la fréquentation s'effectue principalement en véhicule motorisé, notamment pour la chasse ainsi que la pêche à la mactre et à la mye. L'accès au sentier quad annuel se fait via le chemin de la Cormorandière et se prolonge d'abord dans la dune sur environ 300m puis sur la plage pour près de 15 km. Consulter livret cartographique 23. Sentiers quad et motoneige – Carte D.

²³ L'accès aménagé en lui-même est situé sur DDSmdl01.

D'un point de vue environnemental, le SCF et Attention Fragiles effectuent la mise en place de mesures de protection du Pluvier siffleur. Les activités de restauration dunaire sont effectuées à proximité de l'accès aménagé donc essentiellement sur DDSmdl01.

Consulter livret cartographique 33. Principaux usages – carte D.

Tableau 10. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur DDSmdl02

Usages	Baignade	Chasse	Cueillette de mollusques	Éducation et interprétation	Kayak et paddle surf	Kite-surf	Ornithologie	Activités environnementales	Randonnée pédestre	VTT et VHR
Baignade	■					■		■		■
Chasse		■					■	■	■	■
Cueillette de mollusques			■					■		
Éducation et interprétation				■				■		■
Kayak et paddle surf					■			■		
Kite-surf	■					■		■		
Ornithologie		■						■		
Activités environnementales	■	■	■	■	■	■		■	■	■
Randonnée pédestre		■						■	■	■
VTT et VHR	■	■		■				■	■	■

Absence de conflits =	aucune incompatibilité identifiée à ce jour entre 2 activités cohabitant dans un même secteur
Conflits potentiels =	usages dont la pratique : (1) semble peu compatible, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle
Conflits avérés =	usages pour lesquels les problématiques de cohabitation sont connues par les acteurs du milieu.

Accès

- Chemin de la Cormorandière
- Sentier quad annuel sur la plage

Consulter livret cartographique 22. Sentiers quad et motoneige – Carte C et 28. Sentiers récréatifs et accès aménagés – carte D.

Aménagements

Aucun aménagement identifié.

Particularités culturelles et événementielles

Évènements :

Aucun élément identifié.

Valeur pédagogique :

- Archéologie :
 - Épave localisée du côté extérieur de la dune non loin de la Cormorandière.
 - Vestiges probables d'anciennes installations pour la pêche et la transformation du poisson tout au bout de la Dune du Sud et au lieu-dit de la Pointe du Ouest.
- Histoire : ancien chemin de dune conduisant de Havre-aux-Maisons à Grande-Entrée sur le côté intérieur (chemin de peuplement 3e phase (1870-1925)).
- Écologie : observation des échoueries de phoques et des oiseaux marins.

3.10.3 Zones d'exclusion et autres enjeux

Aucun élément identifié.

3.10.4 Potentiel d'extension du secteur

Aucun potentiel d'extension identifié.

3.11. Secteur de la Dune du Nord (section 2)

Code d'identification : **DDNmdl02**

Coordonnées géomatiques : X = 295 697,11 Y = 5 270 652,71

Superficie : 627,0 ha

Dénomination toponymique : Dune du Nord (de Pointe-aux-Loups à Grosse-Île)

Cartographie : 1. Les secteurs principaux – Carte générale

Description générale :

DDNmdl02 couvre le cordon dunaire de la Dune du Nord et s'étend de Pointe-aux-Loups au sud à Grosse-Île au nord. Le secteur est bordé à l'Ouest par la mer et à l'Est par la lagune de la Grande-Entrée d'abord puis par la Baie de la Grosse Île. La Plage de la Pointe aux Loups fait partie de ce secteur tout en longueur. Le cordon dunaire s'épaissit en son centre, laissant se développer la dune semi-fixée et fixée. Les dépressions abritent parfois des marais d'eau douce et même quelques étangs de catégorie 4. En se dirigeant vers la Grosse-Île, des marais salés ou saumâtres de petite taille sont visibles en quelques points sur le côté intérieur du tombolo. Les plus grands s'étendent sur le pourtour ouest de la Baie de la Grosse Île et bénéficient d'un indice de qualité 3. DDNmdl02 englobe également l'île rouge, îlot rocheux situé dans la lagune de la Grande-Entrée. Plusieurs espèces en péril ont été observées dans le secteur, notamment le Pluvier siffleur et le Grèbe esclavon. DDNmdl02 abrite également un habitat floristique qui couvre la majeure partie de la dune semi-fixée et fixée. Le secteur est fréquenté par de multiples utilisateurs dans le cadre d'activités traditionnelles et récréatives très variées. Il inclut en outre une zone de villégiature. On y rencontre plusieurs problématiques de conflits d'usages et de dégradation des milieux naturels. Les lots publics loués à Mine Seleine sont exclus du territoire du parc. Ils coupent le secteur en deux sections distinctes, mais qui restent liées d'une part par une homogénéité écologique, d'autre part par la nature des activités qui y sont pratiquées.

3.11.1 Aspects environnementaux

Caractéristiques écologiques

Le secteur est essentiellement représenté par des milieux littoraux et dunaires de type tombolo, comprenant :

- Estrand et plage

- îlot sableux
- Dune mobile
- Dune semi-fixée
- Dune fixée

On trouve également des zones humides :

- Marais salés et saumâtres
- Marais d'eau douce
- Étang

La description de ces milieux, ainsi que de la faune et de la flore qui y sont associées est disponible en annexe 2 : Principaux milieux naturels rencontrés en terres publiques aux îles-de-la-Madeleine. La section Pointe-aux-Loups – Grosse-Île de la Dune du Nord constitue l'assise de la route 199 ainsi que des lignes électriques, téléphoniques et Internet. Elle représente le seul lien terrestre entre l'est de l'archipel et les autres îles.

Intégrité des milieux naturels

Dans ce secteur, la dune mobile est le milieu le plus dégradé. En effet, elle est exposée à une érosion maritime très importante, amplifiée par la circulation motorisée et piétonnière. La présence de la route 199 sur toute la longueur du secteur offre la possibilité aux VHR et aux piétons d'accéder à la plage et à la lagune en n'importe quel point. Quelques brèches et sentiers anarchiques parcouruent le milieu dunaire, mais dans une proportion nettement moindre à ce qui est observé sur DDNmdl01. La circulation motorisée non autorisée s'effectue en grande partie sur l'ancienne route, ce qui limite les dégâts causés aux milieux naturels. Cependant quelques sites sont passablement dégradés, en raison principalement des activités qui y sont pratiquées (baignade, chasse, pêche, ramassage de bois, villégiature illégale). Ainsi, à l'extrême sud du secteur, on peut compter une quinzaine d'accès non aménagés à la plage sur une distance d'environ 300m. On observe également certaines dégradations dans la zone de villégiature, essentiellement entre les chalets et le bord de la lagune, ainsi que dans la dune mobile et semi-fixée à proximité de Grosse-Île.

À la sortie de Pointe-aux-Loups et à environ 2,5 km au sud de la mine de sel, le cordon dunaire s'amincit en une fine bande d'à peine 50 m de largeur. Ce phénomène est sans doute majoritairement attribuable à la dynamique d'érosion naturelle amplifiée par le contexte des changements climatiques. Toutefois, la présence d'une infrastructure routière fixe sur un

milieu naturel mobile conditionne non seulement le potentiel d'adaptation de ce milieu, mais aussi le caractère récurrent des interventions humaines qui doivent y être menées.

Particularités écologiques

Faune particulière :

Le secteur DDNmdl02 abrite deux habitats fauniques d'une espèce vulnérable ou menacée, l'un pour le Grèbe esclavon et l'autre pour le Pluvier siffleur (sites de nidification PS-20, PS-40, PS-44, PS-47, PS-48 et PS-49). Consulter livret cartographique 13. Particularités fauniques (statuts légaux) – Carte D.

Flore particulière :

DDNmdl02 abrite l'habitat floristique de la Dune du Nord protégeant le Corème de Conrad. Consulter livret cartographique 8. Particularités floristiques – Carte D. Bien qu'aucune occurrence officielle ne soit mentionnée, on y trouve aussi l'Hudsonie tomenteuse²⁴. Le secteur comprend des milieux humides de catégories 3 et 4.

3.11.2 Aspects socioculturels

Usages

DDnmdl02 est utilisé sur toute sa longueur par les amateurs de plages, tant pour la marche que pour la baignade. L'aménagement d'un stationnement et d'un accès au nord de Pointe-aux-Loups a permis de canaliser partiellement cette fréquentation. On pratique également sur le secteur la cueillette de petits fruits (canneberges, fraises et bleuets), la récolte de mollusques (myes) et la chasse. La villégiature est autorisée dans une zone délimitée à cette fin. En été, du camping et du «caravaning» non autorisés se pratiquent couramment dans la dune et sur la plage. Des espèces telles que l'éperlan, le poulamon, l'anguille et le hareng sont pêchés dans la lagune ou sur la côte. DDNmdl02 accueille parfois des amateurs de kite-surf et de buggy. Cette dernière activité n'est pas permise par la réglementation municipale. À environ 3,5 km au nord de Pointe-aux-Loups, un sentier VHR saisonnier est autorisé sur la plage jusqu'à Grosse-Île. La circulation motorisée non autorisée est pratiquée dans le milieu dunaire, entre autres pour la chasse, la cueillette, la récolte de mollusques et la simple randonnée. Des activités de protection de l'environnement ont lieu régulièrement, notamment de la restauration dunaire dans les zones les plus perturbées, ainsi que le suivi du Pluvier siffleur et du Grèbe esclavon. La zone de villégiature compte 15 emplacements en location

²⁴ Communication personnelle (Benoit Boudreau et Alain Richard)

comprenant 15 chalets et une zone de caravaning non autorisée. Consulter livret cartographique 33. Principaux usages – carte D.

Tableau 11. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur DDNmld02

Usages	Baignade	Camping non autorisé	Chasse	Cueillette de mollusques	Cueillette de petits fruits	Kayak et paddle surf	Kite-surf	Ornithologie	Pêche récréative	Planche à voile	Activités environnementales	Randonnée pédestre	Villégiature	VTT et VHR
Baignade	■					■				■	■			■
Camping non autorisé		■									■	■		■
Chasse			■				■			■	■			■
Cueillette de mollusques				■							■			
Cueillette de petits fruits					■					■	■			
Kayak et paddle surf						■					■	■		
Kite-surf							■				■			
Ornithologie				■							■			
Pêche récréative									■		■			
Planche à voile										■	■			
Activités environnementales	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Randonnée pédestre										■	■	■	■	■
Villégiature											■	■	■	■
VTT et VHR	■	■	■							■	■	■	■	■
Absence de conflits =	aucune incompatibilité identifiée à ce jour entre 2 activités cohabitant dans un même secteur													
Conflits potentiels =	usages dont la pratique : (1) semble peu compatible, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle													
Conflits avérés =	usages pour lesquels les problématiques de cohabitation sont connues par les acteurs du milieu.													

Accès

- La route 199 traverse le secteur sur toute sa longueur.
- L'ancienne route traverse le secteur sur une grande partie de sa longueur.
- Sentier quad saisonnier sur la plage du 15 septembre au 30 avril. Le départ et l'arrivée se font à Grosse-Île, puisque le sentier prend fin à environ 3,5 km de Pointe-aux-Loups et qu'aucun accès n'est aménagé ni autorisé à cet endroit. Consulter livret cartographique 23. Sentiers quad et motoneige – Carte D.

Aménagements

- Halte routière de la Pointe-aux-Loups (stationnement aménagé, tables à pique-nique, îlot de tri sélectif)
- Stationnement aménagé de la Plage de la Pointe aux Loups (corridor balisé d'accès à la plage, îlot de tri sélectif)

Consulter livret cartographique 28. Sentiers récréatifs et accès aménagés – carte D.

Particularités culturelles et événementielles

Évènements :

Aucun élément identifié.

Valeur pédagogique :

- Histoire : nombreux naufrages répertoriés par échouage sur la dune lors de tempêtes, dont des navires de grande envergure (trois mâts).
- Toponymie : Cap Dauphin, tout au bout de la dune du Nord, ainsi nommé par Jacques Cartier lors de son premier voyage en Amérique. Cap ayant causé de nombreux naufrages.

3.11.3 Zones d'exclusion et autres enjeux

Exclusions :

- Habitat floristique de la Dune-du-Nord relevant du MDDEFP – entente de délégation à négocier à un stade ultérieur.
- Baie de la Grosse Île – plan d'eau relevant du Gouvernement du Québec et du Gouvernement du Canada pour certaines activités.

Risques naturels :

- Érosion (plage, dune, lien routier, ligne électrique, etc.).
- Ensablement de la lagune.

Risques anthropiques :

- Sacs de sable contenant du mazout contaminé aux BPC susceptibles de se situer dans le secteur.
- Présence de terrains contaminés sur le site de la mine de sel (hors parc).
- Présence d'un site illégal d'amusement en VHR (« Bol à soupe »).
- Circulation VHR amplifiant la problématique d'érosion naturelle.

3.11.4 Potentiel d'extension du secteur

Consulter livret cartographique 46. Extensions et territoires d'intérêt – Carte E et 39. Secteurs détachés – Carte E.

Lots N°: 3 777 760 appartenant à la municipalité de Grosse-Île :

Situation : à proximité – non adjacent

Intérêt :

- Parc d'amusement de Grosse-Île

Lots privés N°: 3 777 895, 3 777 926, 3 777 925 et lot public N°: 3 777 923 situé sur le secteur détaché D_IALmua01 :

Situation : à proximité – non adjacent

Intérêt :

- Géomorphologie : ces lots présentent un des plus impressionnantes géomorphosites de l'archipel. Il s'agit d'un dépôt fluvioglaciaire, constitué de blocs de diamètre extraordinaire n'appartenant pas à la lithologie du territoire madelinot. Le site a été ciblé dans le cadre du développement d'un circuit géotouristique racontant l'histoire de l'évolution du paysage de l'archipel à travers des sites témoins (Massé, 2011).
- Présence d'une colonie d'oiseaux à proximité

3.12. Secteur de l'île de l'Est

Code d'identification :

ESTmdl01

Coordonnées géomatiques :

X = 309 950,39

Y = 5 275 691,17

Superficie :

1 273,0 ha

Dénomination toponymique :

Pointe de l'Est

Cartographie :

1. Les secteurs principaux – Carte générale

Description générale :

ESTmdl01 s'étend à l'est de la Baie de la Grosse île, du quai de Grosse-Île nord jusqu'à Old Harry. Il couvre l'Île de l'Est, exception faite de la Réserve nationale de faune²⁵ sous juridiction fédérale. Il inclut la Baie Clarke et l'Étang de l'Est. Les plages dites de La Pointe de l'Est et de la Grande Échouerie font partie intégrante du secteur. La Pointe de l'Est est un territoire dynamique et complexe. Située dans un environnement maritime, elle présente une grande diversité d'habitats comprenant notamment d'immenses plages, des dunes mobiles, semi-fixées et fixées, des marais d'eau douce, saumâtre et salée, et des étangs. La Pointe de l'Est abrite des habitats importants servant de haltes aux oiseaux migrateurs, en particulier aux oiseaux de rivage, et de lieux de reproduction pour plusieurs espèces, dont certaines sont en péril comme le Pluvier siffleur et le Grèbe esclavon. Pour cette raison, la presque totalité du secteur est protégée par un statut provincial de refuge faunique. En outre, une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) couvre la presque totalité de l'Île de l'Est. ESTmdl01 abrite également plusieurs occurrences de Bident différent, d'Hudsonie tomenteuse et d'Aster du golfe du Saint-Laurent. Le secteur est utilisé principalement pour la chasse, l'ornithologie et la cueillette de petits fruits. La circulation motorisée y est particulièrement intensive. La section Pointe-aux-Loups – Grosse-Île de la Dune du Nord constitue l'assise de la route 199 ainsi que celle des lignes électriques, téléphoniques et Internet. Elle représente le seul lien terrestre entre l'Est de l'archipel et les autres îles.

²⁵ En raison de ses caractéristiques écologiques exceptionnelles, une partie de la Pointe de l'Est a été désignée réserve nationale de faune (RNF) par Environnement Canada en 1978.

3.12.1 Aspects environnementaux

Caractéristiques écologiques

Le secteur est essentiellement représenté par des milieux littoraux et dunaires, comprenant :

- Estrand et plage
- Dune mobile
- Dune semi-fixée
- Dune fixée

On trouve également de grandes étendues de zones humides :

- Marais salés et saumâtres
- Marais d'eau douce
- Étang

La description de ces milieux, ainsi que de la faune et de la flore qui y sont associées est disponible en annexe 2 : Principaux milieux naturels rencontrés en terres publiques aux îles-de-la-Madeleine.

La Pointe de l'Est accueille plus de 150 espèces d'oiseaux et une dizaine d'espèces de mammifères. En période de nidification, les milieux ouverts de la réserve offrent des habitats propices pour les canards noir et pilet, le Harle huppé et le Fuligule milouinan et pour les oiseaux coloniaux comme les Goélands argentés et marins ainsi que les Sternes pierregarin et arctique. Les milieux forestiers sont utilisés par le Roitelet à couronne rubis, la Sittelle à poitrine rousse, les Parulines rayée, à tête centrée et obscure. Lors des migrations automnales, de nombreuses espèces de limicoles sont observées comme le Pluvier argenté, le Bécasseau sanderling, et le Grand Chevalier. Des mammifères, tels que le renard roux et l'écureuil roux, fréquentent également ce milieu remarquable.

Intégrité des milieux naturels

Dans ce milieu dunaire particulièrement dynamique, l'érosion maritime constitue une problématique incontestable. Déjà significative dans le contexte des changements climatiques, l'impact des vagues et des vents est amplifié par des utilisations anthropiques inadéquates. La circulation motorisée représente dans ce cadre une cause notable de détérioration des écosystèmes. Le long de la côte nord, la dune mobile est partiellement ou totalement détruite sur des distances parfois considérables (près de 600m). Certains étangs d'eau douce sont en danger imminent d'ouverture sur la mer, parce qu'ils ne sont plus

protégés par la dune. Sur la côte sud-est, la dune mobile est moins dégradée, mais on observe tout de même de nombreuses brèches.

Dans la dune fixée, la circulation motorisée anarchique crée d'innombrables tracés de sentiers, qui deviennent le plus souvent impraticables en raison des trous profonds que l'action combinée des véhicules et des vents y creusent. Compte tenu des conditions naturelles qui prédominent dans le secteur, les tracés délaissés laissent des cicatrices importantes et qui parviennent difficilement à se végétaliser.

En règle générale, les milieux humides subissent moins d'impacts négatifs de la circulation motorisée. Cependant, plusieurs d'entre eux sont cernées par des sentiers, leurs rives sont dégradées et les traverses rarement adaptées. Enfin, on trouve des déchets à plusieurs endroits et sur l'ensemble des bas-côtés des sentiers.

Particularités écologiques

Faune particulière :

Deux espèces en péril se reproduisent sur le secteur, soit le Pluvier siffleur sur les rivages sablonneux et le Grèbe esclavon sur les bords d'étangs. On y trouve donc un habitat faunique d'une espèce vulnérable ou menacée pour le Grèbe esclavon et un autre pour le Pluvier (sites de nidification PS-04, PS-02, PS-31 et PS-30). Consulter livret cartographique 13. Particularités fauniques (statuts légaux) – Carte D. Le Quiscale rouilleux fréquente les milieux forestiers. Consulter livret cartographique 18. Particularités fauniques (autres éléments d'information) – Carte D. Le Bécasseau maubèche fréquente également le secteur en période de migration.

Flore particulière :

DDNmdl02 abrite un habitat floristique du Corème de Conrad. Consulter livret cartographique 8. Particularités floristiques – Carte D. Bien qu'aucune occurrence officielle ne soit mentionnée, on y trouve aussi l'Hudsonie tomenteuse²⁶. Le secteur comprend aussi des milieux humides de catégories 3 et 4.

Remarque : la Réserve nationale de faune de la Pointe de l'Est constitue un territoire de compétence fédérale et est à ce titre exclue du projet de parc régional. La réglementation s'y appliquant lui est propre et découle de la *Loi sur la Faune sauvage du Canada*. Si des projets

²⁶ Communication personnelle (Benoit Boudreau et Alain Richard)

de développement ou de mise en valeur du secteur devaient viser la réserve ou ses abords, il serait nécessaire de consulter le SCF afin d'étudier, dès le début d'initiative, les possibilités d'harmonisation des activités et de collaboration.

3.12.2 *Aspects socioculturels*

Usages

Estmdl01 est très fréquenté par les conducteurs de VHR, pour la simple randonnée, la chasse, la cueillette de petits fruits, la récolte de bois de plage ou encore pour accéder aux terrains privés enclavés dans la Pointe de l'Est. Le secteur est particulièrement apprécié des ornithologues. On y pratique également la baignade, la randonnée pédestre, le kite-surf et la planche à voile. En ce qui concerne les activités de protection environnementale, on effectue annuellement le suivi du Pluvier siffleur et du Grèbe esclavon. Quelques projets de restauration dunaire y ont en outre été menés. Consulter livret cartographique 34. Principaux usages – carte E.

Tableau 12. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur ESTmdl01

Usages		Baignade	Chasse	Cueillette ou coupe de bois	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Kite-surf	Ornithologie	Planche à voile	Activités environnementales	Randonnée pédestre	VTT et VHR
Baignade										Yellow		Red
Chasse			Grey		Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Red	Yellow	
Cueillette ou coupe de bois				Grey								
Cueillette de petits fruits		Yellow		Grey						Red		
Éducation et interprétation		Yellow			Grey					Yellow		Yellow
Kite-surf		Yellow					Grey	Yellow		Red		
Ornithologie		Yellow					Yellow	Grey	Yellow	Yellow		Red
Planche à voile		Yellow							Grey	Red		
Activités environnementales		Yellow	Red	Red	Yellow	Red	Yellow	Red	Red	Grey	Yellow	Red
Randonnée pédestre			Yellow							Yellow	Grey	Red
VTT et VHR		Red			Red		Red		Red	Red	Red	Red

	Absence de conflits =
	Conflits potentiels =
	Conflits avérés =

Absence de conflits = aucune incompatibilité identifiée à ce jour entre 2 activités coexistantes dans un même secteur

Conflits potentiels = usages dont la pratique : (1) semble peu compatible, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle

Conflits avérés = usages pour lesquels les problématiques de cohabitation sont connues par les acteurs du milieu.

Accès

- Route 199
- Chemin North
- Chemin Shore
- Sentier VHR sur les plages et dans le milieu dunaire, utilisés mais ne possédant pas de statut officiel. Consulter livret cartographique 24. Sentiers quad et motoneige – Carte E.

Aménagements

On note quelques infrastructures sur le secteur :

- Stationnement aménagé (une partie) et parc d'hivernage de bateaux du Quai de Grosse-Île
- Halte aménagée d'Old-Harry (accès aménagé à la Plage de la Grande Échouerie et stationnement)

Consulter livret cartographique 29. Sentiers récréatifs et accès aménagés – carte E.

Particularités culturelles et événementielles

Évènements :

Aucun élément identifié.

Valeur pédagogique :

- Archéologie :
 - Présence d'un site de sépulture témoignant du plus important naufrage survenu dans l'histoire de l'archipel, celui du SS *Miracle*.²⁷
 - Selon L. Clark, la Dune de l'Est était percée d'un goulet à hauteur du Cap de l'Est et des navires de moyenne envergure pouvaient pénétrer dans la Baie de Grande-Entrée par cet endroit. Il y aurait donc présence possible de vestiges de navires échoués et d'anciennes installations pour la transformation des produits de la chasse aux vaches marines²⁸.
- Écologie : le secteur est utilisé dans le cadre d'activités d'interprétation à destination du tout public par plusieurs organisations, notamment L'Auberge La Salicorne, ainsi pour les étudiants (secondaire, collégial et universitaire). Ces activités portent principalement sur :
 - l'évolution du milieu dunaire
 - les écosystèmes de la Pointe de l'Est
 - le milieu lagunaire
 - l'ornithologie

²⁷ Sépulture commune de 64 à 147 victimes du naufrage du SS *Miracle* le 19 mai 1847 (Gabrielle Leblanc, communication personnelle).

²⁸ Gabrielle Leblanc, communication personnelle.

3.12.3 Zones d'exclusion et autres enjeux

Exclusions :

- Refuge faunique de Pointe-de-l'Est relevant du MDDEFP – entente de délégation à négocier à un stade ultérieur.
- Baie Clarke – plan d'eau relevant du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada pour certaines activités.
- Étang de l'Est – plan d'eau relevant du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada pour certaines activités.

Risques naturels :

- Nombreux évènements de débordement de tempêtes, érosion, submersion.
- Zone d'accrétion de sable marin.

Risques anthropiques :

- Sacs de sable contenant du mazout contaminé au BPC susceptibles de se situer dans le secteur.
- Circulation VHR aggravant la problématique d'érosion.

3.12.4 Potentiel d'extension du secteur

Aucun potentiel d'extension identifié.

3.13. Secteur de la Grande-Entrée

Code d'identification :

IGEmdl01

Coordonnées géomatiques :

X = 303 494,27

Y = 5 267 913,17

Superficie :

168,3 ha

Dénomination toponymique :

Bassin aux Huîtres

Cartographie :

1. Les secteurs principaux – Carte générale

Description générale :

IGEmdl01 couvre la plage et la dune du Bassin Est ainsi que la plage et la dune du Bassin Ouest. Entre ces deux territoires s'étend l'Île Boudreau, propriété de la SCIM. Le Bassin aux Huîtres est inclus au secteur. Ces eaux communiquent avec celles du golfe par un goulet situé entre l'extrémité nord de l'île Boudreau et la pointe de la plage du Bassin Est. Ce goulet est dynamique, voire intermittent. Son emplacement et sa morphologie sont très variables. Aux extrémités est et ouest du bassin, on trouve des marais salés et saumâtres de catégorie 4, habitat de l'Aster du Golfe du Saint-Laurent et du Bident différent. IGEmdl01 est également un site de nidification du Pluvier siffleur. Le secteur est très fréquenté pour la randonnée pédestre, la baignade, la chasse, l'ornithologie et la cueillette de mollusques. En outre, l'Auberge La Salicorne offre une panoplie d'activités nautiques, de plein air et d'interprétation. La circulation motorisée y est très importante.

3.13.1 Aspects environnementaux

Caractéristiques écologiques

Le secteur est essentiellement représenté par des milieux littoraux et dunaires, comprenant :

- Estrand et plage
- Dune mobile

On trouve également un marais salé à l'ouest du plan d'eau. À l'Est, on rencontre un étang et un marais d'eau douce. À proximité du bassin, ces milieux deviennent plutôt saumâtres. La description des milieux rencontrés, ainsi que de la faune et de la flore qui y sont associées est disponible en annexe 2 : Principaux milieux naturels rencontrés en terres publiques aux îles-de-la-Madeleine.

Le Bassin aux Huîtres occupe 1,2 km², soit près du quart de la superficie de l'île de La Grande-Entrée. Le plan d'eau et les zones de marais sont appréciés par plusieurs espèces de canards et de limicoles. Outre les huîtres qui donnent leur nom au bassin, on y trouve notamment la mye, la moule, l'éperlan, l'anguille et plusieurs autres espèces de poissons, mollusques et crustacés. Le phoque commun fréquente occasionnellement le plan d'eau et la côte.

La dune et la plage du secteur, ainsi que l'île Boudreau, protègent le plan d'eau intérieur des assauts de la mer. Cette configuration assure aussi la protection de la côte est de l'île de la Grande-Entrée face à une érosion maritime significative, facilement observable sur l'île Boudreau.

Enfin, il est intéressant de mentionner qu'au début des années 2000, des efforts de restauration de la population d'huîtres américaines ont été menés dans le bassin dans le cadre d'un projet de compensation par Mines Seleine. Cette initiative du Comité de gestion intégrée du Bassin aux Huîtres, a été coordonnée par le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine en collaboration avec la population locale de l'Est des îles. Depuis 2011, l'Auberge La Salicorne, assure un rôle de promoteur pour cette activité. L'objectif ultime du projet est de favoriser la pérennité de la ressource dans le plan d'eau et si possible de rétablir la cueillette artisanale. Actuellement, la récolte d'huître est interdite afin d'optimiser les efforts de rétablissement de l'espèce.

Intégrité des milieux naturels

On trouve des traces de circulation motorisée sur le bord du plan d'eau, dans les marais et dans la dune mobile. Cette circulation est directement liée à la pratique des activités (chasse, cueillette, baignade, kite-surf, etc.), mais également à la simple randonnée en VHR, malgré l'absence de sentier autorisé. En 2006, une vingtaine accès au bassin a été inventoriée, six d'entre eux ont été ciblés pour être aménagés, mais les travaux n'ont pas été réalisés en raison notamment d'un défaut de financement. Une partie de ces accès est située en dehors du périmètre du parc sur les terrains privés, mais on en trouve plusieurs à la plage du Bassin-ouest et à la plage du Bassin-est. Dans son *Plan de gestion du Bassin aux Huîtres*, le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine identifie une problématique d'accélération de l'érosion des berges et d'ensablement du plan d'eau en raison de la circulation motorisée.

En dehors de ces considérations, le Bassin aux Huîtres est un plan d'eau qui a été peu modifié par les activités anthropiques. Les chalets peu nombreux construits en milieu privé sur les rives ne semblent pas avoir d'impacts significatifs. Les installations de l'Auberge La

Salicorne et les activités offertes, semblent également compatibles avec la capacité de support du milieu.

Particularités écologiques

Faune particulière :

IGEmdl01 abrite un habitat faunique d'une espèce vulnérable ou menacée du Pluvier siffleur (sites de nidification PS-19 et PS-29). Consulter livret cartographique 14. Particularités fauniques (statuts légaux) – Carte E. Les observations tendent à montrer une augmentation du nombre de pluviers à cet endroit dans les dernières années. Le secteur est inclus en totalité dans la ZICO du Bassin aux Huîtres (QC015). Consulter livret cartographique 19. Particularités fauniques (autres éléments d'information) – Carte E.

Flore particulière :

IGEmdl01 abrite un habitat floristique de l'Aster du Golfe du Saint-Laurent et deux marais de catégorie 4. L'Aster du Golfe du Saint-Laurent et le Bident différent sont observables en plusieurs lieux sur le pourtour du plan d'eau. Pour information, on trouve l'Halénie défléchie, sous-espèce de Brenton sur l'Île Boudreau. Consulter livret cartographique 9. Particularités floristiques – Carte E.

3.13.2 Aspects socioculturels

Usages

IGEmdl01 est le siège d'activités diverses mais peu intensives. On y pratique notamment la chasse à la sauvagine, la cueillette de canneberges et l'ornithologie. Dans le bassin, on pratique la récolte de mollusques (mye), la pêche récréative (éperlan et anguille) ainsi que la plongée sous-marine. Les pêcheurs utilisent le plan d'eau pour le trempage de casiers à homards. En outre, l'Auberge La Salicorne offre une panoplie d'activités telles que la location d'embarcation (kayak, canot, pédalo, rabaska, voilier) et la location de vélos, diverses randonnées nature avec guide d'interprétation, etc. Enfin, le Bassin aux Huîtres et la côte longeant le secteur sont appréciés pour le kite-surf et la planche à voile.

Des activités de protection de l'environnement sont menées sur le secteur soit :

- Suivi annuel du pluvier siffleur et installation de périmètres de protection
- Restauration dunaire
- Sensibilisation des utilisateurs par l'Auberge la Salicorne dans le cadre des activités offertes

Un comité de citoyens volontaires représentatifs des usagers du plan d'eau : le Comité de gestion intégrée du Bassin aux Huîtres, mis en place en l'an 2000 et coordonné par le Comité ZIP a mené de nombreuses actions concertées d'acquisition et de partage de connaissances. Il a également défini des priorités d'actions visant un développement durable et harmonieux de la baie. Des représentants municipaux, du MPO, du MAPAQ et d'autres au besoin, accompagnent ces initiatives en tant que personnes ressources. L'ensemble des documents et outils produits dans le cadre de cette démarche est disponible au Comité ZIP.

Consulter livret cartographique 34. Principaux usages – carte E.

Tableau 13. Présence de conflits d'usages potentiels ou avérés sur le secteur IGEmdl01

Usages		Baignade	Chasse	Cueillette de petits fruits	Éducation et interprétation	Kayak, canot, pédalo, etc.	Kite-surf	Ornithologie	Pêche récréative	Planche à voile	Plongée sous-marine	Activités environnementales	Randonnée pédestre	Trempages casiers	VTT et VHR
Baignade															
Chasse															
Cueillette de petits fruits															
Éducation et interprétation															
Kayak, canot, pédalo, etc.															
Kite-surf															
Ornithologie															
Pêche récréative															
Planche à voile															
Plongée sous-marine															
Activités environnementales															
Randonnée pédestre															
Trempages casiers															
VTT et VHR															

Absence de conflits = aucune incompatibilité identifiée à ce jour entre 2 activités cohabitant dans un même secteur

Conflits potentiels = usages dont la pratique : (1) semble peu compatible, (2) s'effectue en un même lieu, (3) pour lesquels la Municipalité n'a pas reçu de plainte formelle

Conflits avérés = usages pour lesquels les problématiques de cohabitation sont connues par les acteurs du milieu.

Accès

- Chemin du Bassin Ouest
- Chemin du Bassin Est
- Sentier quad du 15 septembre au 30 avril sur la plage du Bassin Est

Consulter livret cartographique 24. Sentiers quad et motoneige – Carte E.

Aménagements :

- Rampe de mise à l'eau gravelée pour les petites embarcations au bout du chemin du Bassin Est (peu utilisée en raison des accumulations de sable)
- Stationnement non aménagé au bout du chemin du Bassin Est (peu utilisé en raison des accumulations de sable)
- Accès aménagé privé au territoire public sur le lot 3 777 078 appartenant à l'entreprise d'économie sociale l'Auberge la Salicorne (quai de plaisance, rampe de mise à l'eau naturelle pour petites embarcations et site de mouillage). On peut noter aussi la présence d'un habitat essentiel de l'Aster du golfe du Saint-Laurent sur ce terrain.

Particularités culturelles et événementielles

Évènements :

Aucun évènement identifié.

Valeur pédagogique :

- Histoire et écologie : Plusieurs activités d'interprétation organisées par l'Auberge La Salicorne, portant sur des thèmes variés tels que :
 - l'histoire (les naufrages aux îles, la formation des îles, les vaches marines, etc.)
 - les activités traditionnelles (la pêche aux coques, les châteaux de sable, etc.)
 - la nature (la forêt rabougrie, l'ornithologie, la géologie, etc.)

Une partie de ces activités se déroulent sur l'Île Boudreau.

3.13.3 Zones d'exclusion et autres enjeux

Exclusions :

- Habitat floristique du Bassin-aux-Huîtres relevant du MDDEFP – entente de délégation à négocier à un stade ultérieur.

Risques naturels :

- Érosion (dunes, falaises, marais, Bassin aux Huîtres).

Risques anthropiques :

- Circulation VHR amplifiant la problématique d'érosion naturelle.

3.13.4 Potentiel d'extension du secteur

Consulter livret cartographique 47. Extensions et territoires d'intérêt – Carte F.

Île Boudreau appartenant à la SCIM

Situation : adjacent – au sud-est

Intérêts :

- Gestion intégrée des milieux naturels
- L'île Boudreau, propriété de la SCIM, ne fait pas partie du périmètre du parc, mais constitue un atout majeur pour le secteur. Elle est reconnue pour son intérêt géologique et géomorphologique, notamment pour l'observation des stromatolithes et de l'unique affleurement de la formation de Havre-aux-Maisons dans le nord de l'archipel.

Lot 4 904 135 appartenant à la Municipalité-des-Îles-de-la-Madeleine

Situation : adjacent – au nord du secteur

Intérêts :

- Lot accueillant une partie des installations de l'Auberge la Salicorne, dont un chemin d'accès au plan d'eau, un stationnement et une rampe de mise à l'eau naturelle.
- Présence d'un habitat essentiel de l'Aster du golfe du Saint-Laurent
- Gestion intégrée des milieux naturels.

4. LES SECTEURS DÉTACHÉS

Aux Îles-de-la-Madeleine, les terres publiques relevant du MRN sont en majorité représentées par des lots, ou des territoires non cadastrés, formant des unités de grande superficie. Quelques parcelles toutefois échappent à cette situation. Ce sont pour la plupart des lots cadastrés de petite ou moyenne dimension, plus ou moins éloignés des secteurs principaux. Pour cette raison, on leur a attribué le terme de « secteur détaché ». Quatorze secteurs détachés ont été identifiés sur l'archipel. Leur description succincte fait l'objet du présent chapitre. Pour leur localisation, consulter livret cartographique 2. Les secteurs détachés – Carte générale. Les 14 secteurs détachés identifiés revêtent généralement une importance moindre dans le cadre du développement éventuel d'un parc régional, tant en terme de superficie qu'en terme d'usage. Néanmoins, certains d'entre eux montrent des caractéristiques qui pourraient, ou devraient être, le cas échéant, intégrées dans la conceptualisation du parc. C'est pourquoi on a choisi de présenter une brève description de ces territoires et de leur intérêt potentiel.

4.1. Village de L'Île-de-Havre-Aubert

L'Île du Havre Aubert compte 12 lots publics relevant du MRN réunis en 3 secteurs détachés. Consulter livret cartographique 35. Secteurs détachés – Carte A.

Secteur détaché D_IHAmld01

N°lot(s) au cadastre du Québec : 4 273 157, 4 273 190, 4 273 191, 4 272 725, 4 273 091

Superficie : 36 279 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

D_IHAmld01 est constitué de 5 lots situés sur le littoral à proximité du lieu-dit « L'Anse-à-la-Cabane ». Les 3 premiers couvrent une partie des caps à l'Est du phare de « L'Anse-à-la-Cabane » et présentent essentiellement un potentiel paysager. Bien que ces terrains soient de petite superficie, on trouve très peu de milieux de ce genre dans les terres publiques relevant du MRN. Il serait probablement envisageable d'y installer une halte routière si les conditions de sécurité liée à l'érosion des falaises le permettent. Il est à noter que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine possède un terrain à proximité, mais qui semble présenter peu de potentiel compte tenu de sa superficie et de la forte érosion qu'on y observe.

Les 4^e et 5^e lots se situent sur la plage de l'Anse-à-la-Cabane au niveau de l'embouchure du ruisseau. On trouve à proximité 4 lots municipaux²⁹ d'une superficie totale de 5 173 m², sur lesquels sont aménagés le chemin d'accès et un belvédère.

On peut également signaler la présence de colonies d'oiseaux à proximité de ces 5 lots.

Secteur détaché D_IHAmhu01

N° lots au cadastre du Québec : 4 273 116, 4 273 136 et 4 275 387

Superficie : 90 195 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

D_IHAmhu01 est constitué de 3 lots situés de part et d'autre du chemin Renaud à proximité de l'Anse-à-la-Cabane. Bien qu'ils soient très proches de D_IHAmfo01, ils constituent une entité distincte de par leur écologie particulière. Ces 3 lots couvrent en effet une tourbière ombrotrophe (uniquement alimentée par la pluie) dominée par les sphagnes et les éricacées arbustives dans une dépression entourée d'épinettes rabougries. D'une superficie d'environ 9 hectares, cette tourbière est protégée par un statut d'habitat floristique en raison de l'importante population de Gaylussaquier nain, variété de Bigelow qu'on y trouve. Ce secteur détaché présente essentiellement un intérêt éducatif lié à l'interprétation des caractéristiques du milieu naturel. On peut également signaler la présence de colonies d'oiseaux à proximité des lots 4 273 136 et 4 275 387.

Secteur détaché D_IHAmfo01

N° lots au cadastre du Québec : 4 272 367, 4 272 903, 4 272 035 et 4 273 643

Superficie : 26 842 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

D_IHAmfo01 est composé de 4 lots publics non adjacents. Ces terrains sont tous situés en milieux forestiers, bien que l'un d'entre eux ait brûlé en 1988. À un stade plus avancé, on pourrait étudier leur potentiel dans le cadre de projets récrétouristiques variés, tels qu'un

²⁹ 4 272 724, 4 275 014, 4 273 093, 4 273 090

parc d'aventure en forêt (hébertisme, géocoaching, etc.), un parcours de vélo de montagne ou de véhicules tout terrain, un site d'hébergement atypique, un champ de tir, etc.

4.2. Villages de l'île centrale (Cap-aux-Meules, L'Étang-du-Nord, Fatima)

L'Île du Cap aux Meules compte 5 secteurs détachés, dont l'un constitué de plusieurs lots publics loués par le MRN à des particuliers à des fins de villégiature. Consulter livret cartographique 36. Secteurs détachés – Carte B et 37. Secteurs détachés – Carte C.

Secteur détaché D_CAMvil01

N° lots au cadastre du Québec : 3 395 371, 3 395 379, 3 395 380, 3 395 382, 3 395 383, 3 395 384, 3 395 389, 3 395 466, 3 395 469, 3 395 470, 3 395 471

Superficie : 10 557 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

D_IHAmhu01 est constitué de 8 emplacements de villégiature et de 3 terrains, tous situés sur le chemin des Chalets à L'Étang-du-Nord. Ces lots font partie de la zone de villégiature identifiée au *Règlement de zonage* de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Ce secteur constitue une des rares sources de revenu actuel des terres publiques de l'archipel. Considérant son fort attrait touristique, il pourrait éventuellement présenter un potentiel de financement supplémentaire. Cependant, les projets envisagés devront tenir compte des contraintes importantes liées aux impacts des changements climatiques. En effet, D_IHAmhu01 est situé dans la seule zone inondable identifiée au *Schéma d'aménagement et de développement* révisé de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine. À ce sujet, on peut noter que 2 lots municipaux (3 395 371 et 3 395 372) sont aujourd'hui submergés par la mer. On note également la présence d'une frayère à Éperlan arc-en-ciel dans le cours d'eau reliant l'Étang à Ubald à la portion ouest de l'Anse aux Étangs (Ruisseau de la Martinique).

Secteur détaché D_CAMmfo01

N° lot au cadastre du Québec : 3 395 401

Superficie : 3 483 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

D_CAMmfo01 est constitué d'un lot forestier situé à l'est de la route 199 en face du secteur de la Bouillée de bois (CAMmfo01). Considérant la présence de cet axe routier important, on a choisi de considérer ce lot comme étant détaché. En effet, il est peu probable qu'un projet récrétouristique puisse réunir ces deux entités. D_CAMmfo01 est adjacent au lot 3 599 171 appartenant au MTQ. Ce dernier présente une superficie de 4 588 m² et couvre le tracé de l'ancienne route. Ce secteur présente un intérêt limité compte tenu de sa situation et de sa superficie. Cependant, en s'assurant de la collaboration du MTQ, on pourrait probablement y développer un projet peu exigeant tel que la mise en place d'un parc à chien avec clôture, parcours d'agilité, etc.

Secteur détaché D_CAMmua01

N°lot au cadastre du Québec : 3 394 237 et 3 394 239

Superficie : 2 949 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

D_CAMmua01 est constitué de 2 très petits lots circonscrits qui couvrent le chemin de terre reliant l'extrémité du chemin du Phare à L'Étang-du-Nord et le Phare du Borgot. Son intérêt individuel est pratiquement nul. Toutefois, le chemin évolue en totalité sur le lot municipal 3 394 238, qui s'étend aux alentours du phare, site très apprécié pour la qualité de ses paysages (étape du Parcours insulaire). Ce lot permet en outre d'accéder à la petite plage de l'Anse du Borgot. Cette plage est utilisée pour la baignade, mais également pour la mise à l'eau de petites embarcations, notamment dans le cadre de l'observation des grottes sculptées dans les falaises de grès rouge. L'Anse du Borgot est également utilisée pour la pêche blanche durant l'hiver. Enfin, la piste cyclopédestre reliant le Phare du Borgot au site de la Côte se trouve à proximité immédiate. Ainsi, associé au lot municipal 3 394 238, D_CAMmua01 présente un fort intérêt récrétouristique. D'un point de vue environnemental, on note la présence d'une colonie d'oiseaux.

Secteur détaché D_CAMmhu01

N°lots au cadastre du Québec : 3 753 121, 3 753 122 et 3 753 123

Superficie : 1 206 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

D_CAMmhu01 est composé de 3 lots relevant du MDDEFP situés à l'angle du chemin du Grand-Ruisseau et du chemin des Harvie, à Fatima. Ces lots couvrent une portion de la rive du Lac à Jean, étang de 7 310 m². Le plan d'eau n'étant pas cadastré, il relève également du MDDEFP. Aucune activité de pêche ne semble avoir été recensée sur l'étang, mais on l'utilise l'hiver pour le patinage extérieur. Son accessibilité et la proximité de la Maison des jeunes des îles constituent des atouts pour la réalisation d'activités récréatives ou éducatives. On peut également que le Quiscale rouilleux a déjà été observé dans le secteur.

Secteur détaché D_CAMmhu02

N°lot(s) au cadastre du Québec : 3 134 446

Superficie : 291 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

Il s'agit d'un très petit terrain qui forme une pointe s'avancant dans la Baie du Grand-Ruisseau. Son intérêt réside essentiellement dans le fait qu'on l'utilise comme site de mise à l'eau pour les petites embarcations. L'accès s'effectue via le chemin des Caps par un chemin municipal (lot 3 334 164).

4.3. Village de Havre-aux-Maisons

Havre-aux-Maisons compte 4 secteurs détachés, dont 2 à la Dune du Sud, 1 à Pointe-aux-Loups et un dernier dans la Dune du Nord. Consulter livret cartographique 38. Secteurs détachés – Carte D et 39. Secteurs détachés – Carte E.

Secteur détaché D_DDSmua01

N° lot au cadastre du Québec : 3 778 173

Superficie : 1 983 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

Il s'agit d'un petit lot adjacent aux lots municipaux 3 778 124, 3 778 172, 3 779 811 et 3 779 955, qui composent la Halte routière de la Dune du Sud, sur laquelle on trouve les aménagements suivants :

- Stationnement,
- Tables à pique-nique,
- Poubelles (tri à 3 voies)
- Accès aménagé à la plage
- Étape du Parcours insulaire

Le site est très prisé pour la baignade et la randonnée pédestre. La Grande Nuitée aux Flambeaux du Festival international Contes en Îles se déroule sur cette plage. Il s'agit en outre d'une étape du Parcours insulaire.

Secteur détaché D_DDSvil01

N° lots au cadastre du Québec : 3 776 730 et 3 778 046

Superficie : 2 945 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

D_DDSvil01 se compose de 2 emplacements de la zone de villégiature de la Dune du Sud qui sont encore sous bail public avec le MRN. Le reste de la zone est de tenure privée. Le lot 3 776 730 abrite des habitats essentiels pour le Pluvier siffleur et pour le Grèbe esclavon.

Secteur détaché DIALmua01

N° lots au cadastre du Québec : 3 777 918, 3 777 920, 3 777 921, 3 777 922, 3 777 923 + territoire non cadastré

Superficie : 25 318 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

DIALmua01 est le seul secteur détaché de l'Île de la Pointe aux Loups. Composé de 5 lots publics et d'une partie de territoire non cadastré, il couvre globalement les alentours du quai du Nord, incluant la plage de l'Anse de Pêche ainsi que la Pointe du Cap. Le lot 3 777 923 compose une partie d'un géomorphosite ciblé dans le cadre du développement d'un circuit géotouristique racontant l'histoire de l'évolution du paysage de l'archipel à travers des sites témoins (Massé, 2011). On trouve également des colonies d'oiseaux sur ce secteur.

Secteur détaché D_DDНvіl01

N° lot au cadastre du Québec : Territoire non cadastré

Superficie : 95 457 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

D_IHAmhu01 est constitué de 15 emplacements loués par le MRN à des fins de villégiature. Ces emplacements composent une partie de la zone de villégiature située entre Pointe-aux-Loups et Grosse-Île, identifiée au *Règlement de zonage* de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Ce secteur constitue la seconde source de revenu actuel des terres publiques de l'archipel. Considérant son fort potentiel touristique, il pourrait éventuellement permettre la mise en œuvre d'un projet d'hébergement. Cependant, on devra tenir compte des caractéristiques écologiques particulières et de la vulnérabilité du milieu naturel environnant.

4.4. Village de Grosse-Île

Consulter livret cartographique 41. Secteurs détachés – Carte G.

Secteur détaché D_IBRmfo01

N° lots au cadastre du Québec : 3 776 837, 3 779 975

Superficie : 7 ha environ

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

D_IBRmfo01 correspond à la partie de l'Île Brion non incluse dans la réserve écologique. On y trouve le bâtiment d'accueil, le site de camping, la plage et les alentours du phare. Le phare lui-même relève du gouvernement fédéral. Le lot 3 776 837 abrite des colonies d'oiseaux ainsi que des habitats essentiels du Pluvier siffleur et du Grèbe esclavon.

4.5. Village de Grande-Entrée

Grande-Entrée compte 2 secteurs détachés. Consulter livret cartographique 40. Secteurs détachés – Carte F.

Secteur détaché D_IGEmua01

N° lots au cadastre du Québec : 3 776 850, 3 776 854, 3 777 804, 3 777 806, 3 777 836,
3 777 840, 3 777 845, 3 777 853, 3 777 885, 3 780 016

Superficie : 86 083 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

D_IGEmua01 est constitué de 10 lots situés dans le secteur de la Pointe à Grande-Entrée. La plus grande partie de D_IGEmua01 couvre la plage et la dune de la Pointe, ainsi qu'un marais d'eau douce de catégorie 3. On peut noter qu'une dizaine d'autres lots gouvernementaux et municipaux se trouvent également dans cette zone, mais n'ont pas été retenus considérant le peu d'intérêt qu'ils semblent présenter à l'heure actuelle pour la création d'un parc régional. La Pointe de Grande-Entrée constitue un lieu d'importance pour la population locale, ainsi qu'un site touristique reconnu. Elle fait en outre partie des étapes du Parcours insulaire.

Secteur détaché D_IGEmdl01

N° lot au cadastre du Québec : Territoire non cadastré

Superficie : 284 623 m²

Cartographie : 2. Les secteurs détachés – Carte générale

Description générale :

D_IGEmdl01 couvre l'île du Chenal située dans le Havre de la Grande Entrée. L'île est couverte par un statut d'habitat faunique d'une espèce menacée ou vulnérable et relève actuellement du MDDEFP. Cependant, compte tenu des activités récréatives qui s'y déroulent (cueillette de mollusque, kayak, etc.), il serait peut-être opportun d'envisager son inclusion au parc régional de manière à favoriser l'utilisation durable du site.

5. AUTRES TERRES D'INTÉRÊT

En dehors des terrains ciblés pour une extension éventuelle des secteurs principaux ou détachés subsistent quelques terrains géographiquement indépendants, mais présentant un potentiel intéressant dans le cadre de la création d'un parc régional. Une partie importante de ces sites sont municipaux. Toutefois, nous avons également identifié les propriétés d'intérêt appartenant à la SCÎM.

5.1. Île de Havre-Aubert

Consulter livret cartographique 42. Extensions et territoires d'intérêt – Carte A.

Les Buttes des Demoiselles

Propriétaire : SCÎM
N° lots au cadastre du Québec : 4 272 122
Superficie : 13 775 m²

Intérêts :

- Réserve naturelle en milieu privé
- Site emblématique du paysage de l'archipel avec fort sentiment d'appartenance de la population
- Attractif touristique important
- Étape du Parcours insulaire

5.2. Île Centrale

Consulter livret cartographique 43. Extensions et territoires d'intérêt – Carte B et 44. Extensions et territoires d'intérêt – Carte C.

Rives de l'Étang du Nord

Propriétaire : SCÎM
N° lots au cadastre du Québec : 3 395 019, 3 395 020, 3 395 021 et 3 395 023
Superficie : 9 951 m²

Intérêts :

- Accessibilité publique au littoral (plage)
- Pêche blanche
- Accès à l'Île aux Goélands
- Habitat essentiel du Pluvier siffleur

Parcours de ski de fond de Lavernière

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
N° lots au cadastre du Québec : 3 599 002, 3 599 175, 3 395 274, 3 599 428, 3 395 285
Superficie : 82 684 m²
Intérêt : 5,9 km de pistes de ski de fond aménagées

Terrain du garage municipal de l'Étang du Nord

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
N° lot au cadastre du Québec : 4 438 510
Superficie : 76 965 m²
Intérêt : Espace naturel peu utilisé

Site de La Côte

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (géré par la CDPA)
N° lots au cadastre du Québec : 3 394 323, 3 394 505, 3 394 507, 3 394 551, 3 394 597,
3 599 404, 3 599 409
Superficie : 34 400 m²
Intérêts :
- Sentier cyclopédestre
- Parc de jeux pour les enfants
- Boutiques, salle de spectacle, restaurant
- Activités culturelles à destination de la population et des visiteurs,
- Site touristique reconnu
- Étape du Parcours insulaire

Parc municipal de l'Échouerie à Gros-Cap

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
N°lot(s) au cadastre du Québec : 3 393 204
Superficie : 44 943 m²
Intérêts :
- Aménagements (stationnement, tables à pique-nique, poubelles)
- Accès public au littoral (plage et caps)
- Étape du Parcours insulaire

Parc des Buck

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
N° lot au cadastre du Québec : 3 133 647
Superficie : 197 530 m²

Intérêts :

- Aménagements (stationnement, tables à pique-nique, poubelles, électricité)
- 5,3km de sentiers pédestres aménagés
- Panneaux d'interprétation de la nature
- Très utilisé par la population locale (randonnée, ornithologie, cueillette, activités scolaires, rallyes, etc.)
- Étape du Parcours insulaire
- Habitat du Quiscale rouilleux

Piste cyclopédestre du Littoral

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
N° lots au cadastre du Québec : 3 392 969, 3 599 526, 4 399 247
Superficie : 96 648 m²

Intérêts :

- Présence de la piste cyclopédestre du Littoral (1,9 km)
- Accès aménagé et stationnement de la plage du Gros-Cap
- Projet d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau pour les kayaks
- Proximité du lot 4 499 844 de la SCÎM

Terrain de la Butte du Cap-aux-Meules

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
N° lot au cadastre du Québec : 4 346 174
Superficie : 22 866 m²
Intérêt : Espace naturel non utilisé

Terrain du chemin Les Caps

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
N°lot(s) au cadastre du Québec : 3 134 374
Superficie : 17 431 m²
Intérêts :

- Espace naturel non utilisé
- Adjacent au lot 3 134 373 de la SCIM
- Présence d'une héronnière

Halte routière de la Belle Anse

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

N° lot au cadastre du Québec : 3 134 948

Superficie : 5 725 m²

Intérêts :

- Stationnement aménagé
- Site très utilisé par la population locale et les visiteurs pour l'observation des couchers de soleil
- Départ de la piste cyclopédestre de Fatima

Terrain du chemin Edgar Thorne (étangs d'épuration de Fatima)

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

N° lots au cadastre du Québec : 3 135 116

Superficie : 124 272 m²

Intérêts :

- Accès public au littoral utilisé surtout par la population locale (pêche au maquereau, randonnée sur les caps, cueillette de canneberges, etc.)
- Départ de la piste cyclopédestre de Fatima
- Gestion intégrée des milieux naturels (forêt rabougrie, circulation motorisée non autorisée, etc.)
- Espace naturel peu utilisé (sauf circulation)
- Présence d'un site perturbé pouvant accueillir un développement éventuel

5.3. Havre aux Maisons

Consulter livret cartographique 45. Extensions et territoires d'intérêt – Carte D.

Piste de course de Havre-aux-Maisons

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

N° lots au cadastre du Québec : 3 778 279

Superficie : 8 384 m²

Intérêt : site et infrastructures peu utilisés

Plage de l'Échouerie de la Pointe-Basse

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

N° lots au cadastre du Québec : 3 778 765

Superficie : 9 648 m²

Intérêts :

- Accès public au littoral (plage)
- Site géomorphologique d'intérêt
- Étape du Parcours insulaire

Site de l'Île au Trésor

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

N° lots au cadastre du Québec : 5 042 592, 5 042 594, 5 042 595, 3 779 457, 5 042 597 et 5 042 596

Superficie : 32 572 m²

Intérêts :

- Accès public au littoral (plage)
- Festival de l'Île au Trésor et Vague de Cirque
- Aménagements (jeux pour enfants, tables à pique-nique)
- Présence d'une colonie d'oiseaux et d'un habitat essentiel de la Sterne de Dougall

On noter également la présence d'un accès municipal au littoral à partir du chemin de la Petite-Baie (lot 3 779 496).

5.4. Île d'Entrée

Consulter livret cartographique 47. Extensions et territoires d'intérêt – Carte F.

Parc communautaire de l'Île d'Entrée

Propriétaire : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

N° lots au cadastre du Québec : 4 274 947

Superficie : 122,4 ha

Intérêts :

- Terrain et pâturage communautaire
- Site emblématique du paysage madelinot
- Attractif touristique important – vue panoramique à partir de la Big Hill
- Présence de colonies d'oiseaux sur l'ensemble du pourtour de l'île

PARTIE 2 :
EXEMPLES DE PARCS RÉGIONAUX AU QUÉBEC

6. PRINCIPAUX CONSTATS

Dans les sections suivantes, on relate les informations découlant des échanges avec les gestionnaires des sept parcs régionaux québécois sélectionnés dans le cadre de la présente étude.

6.1. Aspects territoriaux

Les parcs retenus dans l'analyse exploitent **principalement un territoire public**. Certains parcs incluent des lots municipaux ou privés. Cette inclusion est considérée pertinente lorsque:

- le territoire public est enclavé (ou l'inverse);
- on doit édifier des bâtiments comme un pavillon d'accueil (détenir la propriété du lot facilite l'accès au financement);
- des terres privées comportent des avantages stratégiques pour le parc, notamment en matière d'accessibilité (il est ainsi important de bien réfléchir s'il est préférable d'inclure le lot privé dès le début du projet de parc [ce qui peut retarder l'entente, vu les contraintes qui accompagnent ce statut pour le propriétaire privé] ou de tenter, à terme, de négocier un droit de passage ou un droit d'utilisation du lot visé ou de la portion stratégique de ce lot).

La plupart des parcs incluent aussi des **aires protégées**, par exemple des habitats floristiques, des réserves de biodiversité, des réserves écologiques ou des refuges fauniques. Leur inclusion semble nécessaire lorsqu'elles font déjà partie d'un territoire homogène visé pour l'exploitation. Généralement, ces statuts n'empêchent pas la tenue d'activités récréatives de nature extensive (p. ex. : le passage d'un sentier est possible, moyennant le respect de quelques contraintes). Dans trois des cas étudiés, le MDDEFP avait proposé un projet de **réserve de biodiversité**³⁰ sur une partie du territoire des parcs que les MRC concernées ont accepté. Ce statut est peu contraignant quant aux activités récréatives, mais interdit l'exploitation forestière³¹, minière, gazière, pétrolière, hydraulique et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.

³⁰ « Aire protégée constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité en milieu terrestre et plus spécialement de la représentativité des différentes régions naturelles du Québec » (MDDEFP, 2002).

³¹ Au sens de l'article 4 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier .

6.2. Processus de création d'un parc régional

6.2.1 *Obtention du statut officiel de parc régional*

Cinq des parcs retenus dans la présente étude avaient officialisé leur statut au moment des entrevues avec leurs gestionnaires (Matawinie [4 parcs/6], Poisson Blanc, Massif du Sud, Appalaches et Grandes-Coulées) et un autre était en voie de le faire (Portneuf).

Dans tous ces cas, le **processus laborieux et lourd** a été souligné, en particulier lorsque les trois ministères concernés (MAMROT, MRN, MDDEFP) ne s'entendent pas sur certains aspects du projet. Néanmoins, aucun ne remet en question ou ne regrette la décision d'officialiser son statut.

Un délai d'environ huit ans a été nécessaire entre les premières discussions sur le projet et l'officialisation du statut. Toutefois, d'après des échanges avec des représentants du MAMROT, nous avons su que le ministère révise actuellement le processus d'application afin d'alléger la démarche.

Trois gestionnaires ont évoqué à ce sujet l'**importance d'une volonté politique locale forte** pour une négociation efficace auprès des ministères. De plus ils suggèrent vivement, si possible, de se rallier aux fonctionnaires des trois ministères en maintenant une bonne communication tout au long du processus. La collaboration étroite et l'implication des responsables ministériels constituent des atouts dans le positionnement et la définition du projet, afin d'éviter des surprises de fin de parcours.

6.2.2 *Avantages du statut officiel selon les répondants*

- Il s'agit, « malgré quelques irritants, d'un **bon outil de développement régional**, qui permet une réelle appropriation d'un projet de développement par les acteurs régionaux ».
- Le statut de parc **rassemble la collectivité** autour d'un projet concret, clair et mobilisateur, ce que d'autres désignations officielles ne réussissent pas aussi bien à faire. Autrement dit, « un projet de parc est plus facile à accepter par la collectivité qu'un projet de concertation ou de réglementation! »
- L'obligation d'élaborer un Plan d'aménagement et de gestion (PAG) invite les acteurs à s'entendre sur un projet commun. Dans les cas étudiés, il n'existe, avant le projet de parc, aucune véritable concertation entre les différents gestionnaires publics et privés. La diversité d'acteurs impliqués, bien que tous préoccupés par l'avenir du territoire, se

traduisait en une diversité de visions problématique à gérer. La création du parc a ouvert la voie à l'établissement d'une vision commune et d'une véritable coordination des actions.

- Le **statut est peu contraignant** dans le cadre des activités permises.
- La **possibilité d'en déléguer la gestion à un tiers** par la MRC est l'un des plus importants avantages évoqués lors des entrevues. On souligne toutefois que la « culture entrepreneuriale » du gestionnaire du parc, qui veille à équilibrer son propre budget, se charge de générer des revenus d'exploitation et de rechercher des subventions, est essentielle dans ce contexte. Autrement, les responsabilités reposent tel un fardeau additionnel sur les épaules des fonctionnaires de la MRC.
- Le PAG sert de base à la rédaction d'une *entente générale d'exploitation* en vertu de la Loi sur les terres du domaine public. Cette entente permet notamment à la MRC d'obtenir en une fois tous les droits liés aux aménagements prévus dans le PAG, ce qui constitue une économie d'échelle importante si l'on calcule le temps et l'argent requis pour les obtenir à *la pièce*.
- Le statut permet également l'adoption d'une réglementation particulière, notamment concernant le séjour³². Les pouvoirs délégués en cette matière sont plus importants qu'ils ne le sont dans le cadre d'une simple convention de gestion territoriale.
- La possibilité d'obtenir la délégation de la gestion foncière dans la zone de récréation intensive du parc est considérée un avantage essentiel à la réalisation du projet.

6.2.3 Définition du concept d'aménagement du parc

Dans la plupart des cas étudiés, le travail de définition de la vocation, des orientations et du concept d'aménagement du parc a été réalisé par un petit groupe de travail d'acteurs bien sélectionnés et compétents, notamment sur le plan de la connaissance du territoire, des mécanismes de gouvernance, des acteurs clefs et des utilisateurs. Ce groupe avait pour mandat d'écouter les attentes de la collectivité et de faire la lecture des enjeux du territoire visé, puis de définir le concept d'aménagement du futur parc, ainsi que les éléments à inclure dans un Plan d'aménagement et de gestion préliminaire (PAG). Ce PAG provisoire était ensuite soumis à la collectivité dans un processus formel d'information ou de consultation. Les principales étapes du processus officiel sont présentées ci-dessous (tableau 14).

³² Selon l'article 115 de la Loi sur les compétences municipales

Tableau 14. Étapes officielles menant à la création d'un parc régional.

1. Déclaration d'intention de la MRC (résolution)
2. Création d'un comité interministériel régional (MAMROT, MRN, MDDEFP)
3. Plan provisoire d'aménagement et de gestion (PAG)
4. Consultation publique (ou rencontre d'information publique)
5. PAG soumis à l'approbation des ministères
6. Adoption par la MRC d'un règlement déterminant l'établissement du parc régional
7. Entente générale d'exploitation et entente de délégation de gestion foncière (s'il y a lieu)

Afin de donner une idée du travail que l'élaboration du PAG représente, les principales rubriques des plans consultés sont énumérées dans le tableau suivant. L'ordre et le contenu de ces rubriques diffèrent d'un plan à l'autre, ce qui laisse croire à une certaine souplesse du processus.

Tableau 15. Résumé des éléments de contenu des Plans d'aménagement et de gestion consultés

1. Description du territoire : situation géographique, tenue des terres, milieux et ressources naturelles du territoire.
2. Concordance du projet avec les planifications territoriales en vigueur.
3. Problématiques et perspectives : enjeux environnementaux, sociaux, économiques; contraintes et potentiels du territoire; marchés et tendances.
4. Concept d'aménagement : principes directeurs; orientations et objectifs d'aménagement et de développement; organisation du territoire (accès, circulation, zones de récréation); activités récréatives actuelles et prévues; équipements et infrastructures actuels et prévus; villégiature commerciale et privée; signalisation; plan de conservation des ressources; etc.
5. Concept organisationnel : structure de gestion, rôles et mandats, mécanismes de concertation, processus d'intégration de l'offre privée, mécanismes de suivi.
6. Plan de promotion de la destination.
7. Cadre légal : ententes conclues et à conclure, droits d'utilisation ou de propriété, réglementation actuelle et à venir, moyens de contrôle, mécanismes de suivi.
8. Plan quinquennal de mise en œuvre : principales étapes de développement, porteurs, dépenses et sources de revenus envisagées.

Les études préliminaires varient considérablement d'une région à l'autre, en fonction notamment des connaissances qu'ont déjà les collectivités sur leur territoire. Nous les avons recensées dans le tableau 16, ci-après.

Les gestionnaires interpellés conseillent toutefois de bien réfléchir aux besoins réels de connaissance avant d'entreprendre de nouvelles études : leur multiplication est un facteur courant de démobilisation. Ils recommandent **d'avancer petit à petit, en alternant les études aux réalisations sur le terrain**, chaque année, en ne ménageant pas les efforts de communication, pour que la population puisse bien voir ce qu'apporte le projet (p. ex. : année 1 - nettoyage des sites et élaboration du PAG; année 2 – aménagement d'un sentier et dépôt du PAG provisoire; etc.). Un tel développement – par phase, selon la disponibilité des fonds – donne une souplesse au processus et permet un meilleur arrimage avec les acteurs du milieu, qui se mobilisent à mesure qu'ils voient le projet prendre forme.

Tableau 16. Études et planifications complémentaires réalisées autour de l'élaboration du PAG

- Portrait des enjeux du territoire (sociaux, économiques, environnementaux) et historique de l'utilisation du territoire;
- Représentation et analyse spatiale des enjeux, des usages et des ressources; analyse des conflits actuels ou potentiels; grille de compatibilité des usages;
- Évaluation de l'offre récréotouristique; étude des marchés et des tendances;
- Plan de protection et de mise en valeur des milieux naturels;
- Plans et devis des sentiers et infrastructures prévus;
- Plan d'affaires; recherche de financements privés et publics; recherche de partenariats.

6.2.4 Définition de la vocation fondamentale du parc

La création de parcs régionaux semble répondre à un ensemble de voeux pour le territoire : il était difficile pour les gestionnaires interrogés de nommer « la » vocation fondamentale du parc. Les aspects liés à la gouvernance semblent malgré tout prévaloir dans plusieurs des cas : le projet permet aux régions de structurer l'exploitation du territoire et de ses ressources.

On nous conseille par ailleurs de bien nous entendre sur la priorité à donner à chacune des orientations définies, afin que le gestionnaire du parc puisse fonder ses choix au quotidien sur une vision précise des attentes de la collectivité. On nous conseille également de communiquer ces priorités aux citoyens : par exemple, si les objectifs prioritaires consistent à harmoniser les usages et à préserver l'environnement, mais qu'on annonce publiquement les emplois qui seront créés ou l'impact économique du parc, on crée des attentes qui entraîneront la déception.

6.2.5 Définition des orientations générales du parc

Le tableau suivant recense les principales orientations des parcs étudiés. Nous les divisons ici en quatre grandes catégories et les reformulons partiellement pour éviter la redondance.

Tableau 17. Principaux énoncés d'orientations recensés

Catégories	Principaux énoncés d'orientations
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">• Harmoniser les usages et susciter la coopération entre les acteurs;• Mieux structurer l'offre d'activités récréatives;• Développer des modèles de gestion partagés intégrant le public et le privé;• Maintenir l'équilibre entre le développement touristique, l'exploitation des ressources, la villégiature, l'environnement et le bien-être de la population locale.
Sphère de l'économie	<ul style="list-style-type: none">• Développer le potentiel récrétouristique du territoire;• Susciter des initiatives entrepreneuriales;• Assurer l'autofinancement des activités d'exploitation;• Contribuer au rayonnement de la région;• Diversifier l'économie;• Étendre l'offre touristique sur quatre saisons.
Sphère de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">• Restaurer, conserver et mettre en valeur les ressources naturelles du territoire, incluant les paysages;• Éviter que le développement touristique nuise à l'environnement;• Améliorer la capacité de la collectivité et des visiteurs à agir pour protéger le territoire;• Améliorer les connaissances sur les milieux, leur vulnérabilité et leur capacité de support.
Sphère sociale et culturelle	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la qualité de vie de la population;• Participer à la revitalisation socio-économique du territoire;• Favoriser le contact des jeunes avec la nature;• Développer et mettre à profit les expertises et savoir-faire locaux;• Intégrer l'offre récréative à l'offre culturelle sur le territoire.

6.2.6 Définition de l'offre d'activités

Les activités et infrastructures offertes couramment dans les parcs régionaux du Québec sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles sont de la même nature que celles offertes dans les parcs nationaux du Québec.

Tableau 18. Activités et infrastructures recensées dans les parcs régionaux du Québec

Catégories	Activités et infrastructures recensées
Animation Interprétation	Visites guidées et formations (mycologie, ornithologie, perséides, survie et orientation en forêt, etc.); audioguide; safari-photo; circuit culturel (patrimoine matériel, immatériel); etc.
Famille, écoles et sports d'équipe	Sentier d'hébertisme; géocoaching (chasse au trésor géoréférencée); aire de jeux extérieurs, de glissade; parc à vélos; mur d'escalade; terrain de volleyball, de soccer; patinoire ou anneau de glace; terrain laboratoire de découvertes; activités destinées aux groupes scolaires, aux enfants; etc.
Randonnée (+ infrastructures ou services reliés)	Sentiers pédestres; raquette; ski de fond; ski hok; vélo de montagne, de randonnée, de descente; sentiers reliant deux pôles urbains; haltes pique-nique; belvédères; passerelles; services de transport de bagages et de navette offerts aux randonneurs; randonnée équestre.
Hébergement (+ infrastructures reliées)	Camping rustique (sur une île, aux abords d'un lac, en forêt); camping motorisé; prêt-à-camper (tentes boréales, yourtes, etc.); abris ou refuges de jour; chalets locatifs (de rustiques à luxueux); hébergement en caverne, dans un arbre, sur pilotis; salle communautaire; bloc sanitaire; etc.
Activités nautiques	Canot, kayak, ponton, rabaska, pédalo, planche à pagaille, radeau pneumatique; circuits de canot-camping; baignade surveillée.
Aventure	Escalade; arbraska (arbre-en-arbre); tyroliennes; parc à vélos (bosses, parcours d'habiletés); traîneau à chiens; trottinette sur neige.
Chasse, pêche, VHR	Chasse; pêche; trappe; sentiers de motoneige; sentiers de quad.
Événements	Défis sportifs; rallyes; fêtes saisonnières; etc.
Vente, location et restauration	Location : équipement sportif, équipement de camping, embarcations et jeux d'eau, salle de réception, hébergement. Vente : bois, cartes des sentiers, équipement sportif, équipement de camping; équipement de pêche; etc. Restauration : café, restaurant, dépanneur, etc.
Infrastructures et équipement	Pavillon d'accueil; centre d'interprétation; garage; installation septique; bloc sanitaire; stationnement; restaurant; salle communautaire; chemin d'accès, passerelle, belvédère; rampe de mise à l'eau; patinoire; terrain de volleyball, de soccer; mur d'escalade; aire de jeux; piscine; infrastructures d'accueil des personnes à mobilité réduite; etc.

Selon un sondage récent réalisé auprès de 87 gestionnaires de parcs régionaux du Québec (DAA Stratégies, 2012a, 2012b), les principales activités et infrastructures offertes dans les parcs régionaux sont réparties comme indiqué au tableau 19.

Tableau 19. Principales activités et infrastructures dans les parcs régionaux du Québec

Catégories	Principales activités et infrastructures dans les parcs régionaux		
Animation Interprétation	91 % offrent de l'animation		
Famille, écoles, sports d'équipe	Aire de jeux – 63 % Terrain de volleyball – 46 % Glissade – 30 %		
Randonnée (+ infrastructures ou services reliés)	Randonnée pédestre – 97 % Vélo de randonnée – 77 % Raquettes – 73 %	Ski de fond – 57 % Vélo de montagne – 32 % Belvédère – 81 %	
Hébergement	Camping – 61 % Refuges – 39 % Chalets locatifs – 33 %	Prêt-à-camper – 19 % 47 % des parcs offrent au moins un type d'hébergement	
Activités nautiques	Canot, kayak – 40 %		
Chasse, pêche, VHR	Pêche – 35 %		
Vente et location	Restauration : 62 % offrent un service, dont : 25 % en restauration rapide 16 %, dépanneurs	Location : Équipements sports d'hiver – 43 % Embarcations nautiques – 34 % Salle de réception – 60 %	
Infrastructures et équipement	Pavillon d'accueil – 95 % Bloc sanitaire – 84 % Belvédères – 81 % Chemin d'accès – 70 % Garage – 66 % Aire de jeux – 63 %	Installation septique – 61 % Salle communautaire – 52 % Terrain de volleyball – 46 % Restaurant/café – 42 % Patinoire – 33 % Centre d'interprétation – 32 %.	

6.3. Gouvernance et mécanismes de concertation

Avant d'aborder plus en détail les conclusions retenues au sujet de la gouvernance, nous présentons brièvement une synthèse de la structure de gestion de chacun des parcs, ainsi que la composition des conseils d'administration (CA) et les dispositifs prévus pour la concertation (tableau 20). En outre, les organigrammes des parcs régionaux de la Matawinie, du Poisson blanc et de Portneuf sont présentés à l'annexe 6.

Tableau 20. Mécanismes de gouvernance dans les sept cas étudiés

Parc régional Gestionnaire	Mandat du gestionnaire Constitution du CA Mécanisme de concertation	Commentaire
<p><i>Parcs régionaux de la Matawinie</i></p> <p>MRC Matawinie</p> <p>OBNL : Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie</p>	<p><u>OBNL</u> chargé de la planification, du développement et de l'exploitation des six parcs sur le territoire. Par contre, les PAG ont été élaborés par la MRC avant la création de l'OBNL.</p> <p><u>CA constitué principalement d'élus</u> (10/13) et de représentants des milieux forestier, touristique et commercial.</p> <p>Des <u>tables d'harmonisation</u> (comités de gestion) rassemblent les acteurs/utilisateurs concernés. Les décisions y sont prises par <u>consensus</u>. Ainsi, quand un utilisateur se plaint d'une décision, le directeur du parc le renvoie à son représentant sur la table.</p>	<p>La directrice de la MRC agissait à titre de directrice de l'OBNL, jusqu'à ce qu'il soit financièrement possible d'engager un coordonnateur. Dans l'intervalle, cette tâche s'est avérée lourde à porter.</p> <p>Malgré un grand potentiel de conflits (territoire sollicité par plusieurs groupes), le gestionnaire ne signale aucun conflit majeur.</p>
<p><i>Parc régional du Poisson blanc</i></p> <p>MRC Antoine-Labelle</p> <p>Municipalité Notre-Dame-de-Laus</p> <p>OBNL : Corporation du Parc du Poisson blanc</p>	<p><u>OBNL</u> chargé de la planification, du développement et de l'exploitation.</p> <p><u>CA constitué principalement de membres de la collectivité et d'utilisateurs</u> (10/13), ainsi que de représentants de la MRC et de la municipalité.</p> <p><u>Concertation à travers le CA.</u></p>	<p>Aucun conflit majeur à signaler.</p>
<p><i>Parc régional du Massif du Sud</i></p> <p>MRC Etchemins et MRC Bellechasse</p> <p>OBNL : Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud</p>	<p><u>OBNL</u> chargé de l'exploitation, du développement, de l'administration et de l'entretien du parc.</p> <p><u>CA constitué exclusivement d'élus et des DG des MRC</u> (9/9) + deux membres observateurs (MAMROT et MRN).</p> <p><u>Concertation à travers le CA.</u></p>	<p>Le parc est en procès contre une entreprise privée qui utilise une partie du territoire sans autorisation. Vu ce litige, il semble difficile pour le gestionnaire d'imaginer réunir les utilisateurs autour d'une table.</p>

Parc régional Gestionnaire	Mandat du gestionnaire Constitution du CA Mécanisme de concertation	Commentaire
<i>Parc régional des Appalaches</i> MRC Montmagny OBNL : Parc des Appalaches	<u>OBNL</u> chargé de la planification, du développement et de l'exploitation. <u>CA constitué d'élus (8/13) et de 5 sièges aux groupes d'intérêt.</u> <u>Concertation au cas par cas</u> ou par le comité de suivi du plan d'action.	Aucun conflit majeur à signaler, malgré les nombreux partenaires privés qui utilisent le parc sans avoir signé d'entente officielle avec le gestionnaire.
<i>Parc régional des Grandes-Coulées</i> MRC de l'Érable	Un <u>coordonnateur engagé par la MRC</u> se charge de l'exploitation, du développement, de l'administration et de l'entretien du parc. Le <u>Conseil des maires</u> entérine les décisions du coordonnateur. Concertation à travers le <u>Comité du parc régional des Grandes-Coulées</u> , représentatif de l'ensemble des usagers du territoire.	Le coordonnateur juge qu'il n'y a aucun désavantage à demeurer sous régie de MRC quant au financement.
<i>Parc régional de Portneuf</i> MRC de Portneuf OBNL : Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf Entreprises d'économie sociale	<u>OBNL</u> chargé de la planification, des liaisons avec les ministères et de l'harmonisation des usages. <u>Deux entreprises d'économie sociale</u> sont chargées de l'exploitation et de l'administration du parc. CA constitué des maires + DG des municipalités et de la MRC + comité technique (MRC, CLD, principale entreprise chargée de l'exploitation). Concertation se fera à travers une table d'utilisateurs (à constituer) qui n'aura pas de rôle décisionnel (rôle conseil).	La structure opérationnelle du parc a été complètement revue après 25 ans de « piétinement ». La première société créée avait tenté en vain de définir un projet en réunissant 18 acteurs autour d'une table; l'entente était très difficile.
<i>Vallée Bras-du-Nord</i> Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord	<u>Coopérative de solidarité</u> chargée de la planification et de l'exploitation du territoire. 49 membres avec une représentation équitable au CA. Processus décisionnel démocratique. Membres producteurs de services (13), membres travailleurs (20), membres de soutien corporatif ou individuel (16) Concertation à travers le CA et l'AGA. Un membre = un vote.	Le parc opère sans statut officiel. Ses fondateurs ont fait ce choix afin de demeurer libres et autonomes. La structure coopérative convient mieux aux idéaux qui les portent.

6.3.1 Conseils retenus à propos de la gouvernance et des dispositifs de concertation

- On nous conseille de délier, à terme, au moins un poste à temps plein pour assurer la coordination du parc; les gestionnaires qui ne l'ont pas fait ont dû compter sur le travail de bénévoles ou se sont essoufflés.
- L'embauche d'un coordonnateur polyvalent, dynamique et compétent, autant sur le terrain (patrouille, suivi écologique, entretien, aménagement, résolution de conflits, etc.) qu'en planification et en gestion (recherche de financement, liaison avec les partenaires, développement de l'offre, concertation, etc.), est présentée comme un facteur incontournable de succès.
- Certains conseillent vivement de créer une structure permettant de bien séparer le travail du gestionnaire des intérêts politiques de court terme (liés à l'électorat) ou des intérêts particuliers d'un groupe restreint d'utilisateurs. En effet, un tel projet est par définition collectif et se déploie sur le long terme. Ainsi, ceux qui pensent son développement et sa mise en œuvre doivent être en mesure de choisir pour le plus grand nombre ainsi que pour les générations actuelles et à venir.
- Déléguer la gestion à un OBNL ou à une coopérative facilite, selon la plupart des répondants, l'obtention de subventions et surtout, permet une plus grande souplesse dans les processus de gestion (en dehors des protocoles plus stricts de l'appareil municipal ou de la MRC).
- Le leadership reconnu du président de cet OBNL (et des bénévoles qui s'engagent sur le CA) semble très important pour le succès du projet.
- Certains gestionnaires de parcs ont jugé qu'il était préférable de créer une structure distincte du conseil d'administration pour la concertation. Dans certains cas, les tables de concertation ainsi créées ont un rôle de conseil (Portneuf), tandis que dans d'autres, elles ont un rôle décisionnel (Matawinie). Dans le cas de la Matawinie, la création d'une table de concertation permet au gestionnaire de ne soumettre aux utilisateurs que les décisions qui les concernent directement. Ainsi, l'efficience de gestion des opérations est maintenue au sein du C.A., tout en permettant aux utilisateurs d'avoir un certain pouvoir sur les décisions stratégiques qui les intéressent.
- Sur le plan de la culture organisationnelle et de l'approche de gestion, l'exemple du parc de Portneuf est éloquent. La MRC a dû revoir sa structure opérationnelle après 25 ans et 1,5 M\$ d'investissement. Dans les premières années, 18 personnes aux intérêts

divergents tentaient ensemble de définir un concept d'aménagement; des constructions avaient été érigées pour satisfaire les intérêts politiques, mais étaient peu entretenues; des conflits émergeaient; de nombreux bénévoles se partageaient le fardeau de la gestion. Depuis la nouvelle structure (voir ci-dessus le tableau 8), l'achalandage, l'adhésion de la collectivité et les revenus autogénérés ne cessent de progresser. Selon le gestionnaire actuel du parc (et selon plusieurs répondants), une approche entrepreneuriale (« mentalité d'entreprise ») est nécessaire pour parvenir à rentabiliser l'exploitation du parc.

6.3.2 *Gestion intégrée des usages et partenariats avec le privé*

La plupart des répondants mentionnent comme premier avantage de la constitution d'un parc la possibilité de gérer les usages de façon intégrée et au juste niveau de subsidiarité (régional ou local). Dans les parcs « habités » – c'est-à-dire déjà utilisés par la collectivité (villégiateurs, entrepreneurs, utilisateurs) – la coordination des actions est nécessaire.

Comme on l'a vu précédemment, l'inclusion de la collectivité dans le processus décisionnel varie d'un parc à l'autre : elle est parfois totale (tous les utilisateurs/acteurs sont représentés sur le CA); et parfois quasi nulle (aucun utilisateur/acteur sur le CA et aucune table de concertation). Dans tous les cas, il s'avère néanmoins crucial pour les gestionnaires de « pouvoir s'assoir » avec les utilisateurs, en groupe de concertation ou individuellement. Les problèmes sont beaucoup plus difficiles à gérer lorsque la communication est limitée avec un groupe d'utilisateurs, par exemple en l'absence d'interlocuteurs représentatifs ou lorsqu'un groupe refuse d'entrer en communication avec l'organisation du parc.

Le succès de la concertation semble en outre dépendre de la volonté des participants à mettre au premier plan le développement du parc comme entité appartenant à la collectivité. Si cela n'est pas possible, soit parce que chacun défend d'abord son intérêt ou parce que certains usages sont irréconciliables avec la vocation du parc, la création d'une table de concertation distincte du CA semble nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente les principaux conflits d'usage évoqués par les gestionnaires de parcs, ainsi que les moyens choisis pour les résoudre.

Tableau 21. Conflits d'usage : exemples pertinents et conseils retenus

Partenariats avec des entreprises récrétouristiques privées
<p>Un gestionnaire a évoqué un conflit majeur avec une entreprise privée, causé par une entente verbale désuète à propos de l'exploitation d'une partie du territoire. Ce dernier nous conseille vivement de bien <u>définir la place du privé dès le départ</u> et de <u>régulariser le plus tôt possible les droits d'utilisation</u> du territoire public.</p> <p>On nous conseille de conclure des <u>ententes claires et précises</u> avec les entreprises partenaires (un seul gestionnaire de parc ne le juge pas nécessaire, mais il agit pratiquement comme un office de tourisme pour son territoire, très vaste). En Matawinie, les dossiers des promoteurs privés sont soumis à la MRC selon un <u>cheminement critique uniformisé</u> (voir annexe 7).</p> <p><u>Aucun parc ne demande de redevances</u> aux entreprises qui exploitent le territoire; on cherche plutôt à soutenir l'économie régionale par un effet dynamisant. Les gestionnaires de parcs disent <u>viser la complémentarité de l'offre</u> (approche gagnant-gagnant) : le partenaire privé améliore l'offre de services du parc; ce dernier propose en retour une vitrine intéressante. Plusieurs parcs <u>développent des forfaits</u> avec des entreprises du territoire (qu'ils soient à l'intérieur ou en périphérie du parc).</p>
Véhicules hors route (VHU)
<p><u>Véhicules tout terrain</u> : les gestionnaires abordent les conflits (liés au bruit ou à l'impact de la circulation sur les rives) en tentant de canaliser la circulation des VHU dans des corridors bien définis (limitant ainsi le nombre de sentiers sillonnant le parc). Les VHU acceptent plus facilement ces restrictions lorsqu'il existe des « terrains de jeu » en périphérie des parcs.</p> <p><u>4x4</u> : interdiction d'usage dans l'un des parcs (les 4x4 y faisaient du « rock crawling » avant la création du parc). Les usagers tentent toujours de revendiquer des droits de passage auprès du MRN mais le gestionnaire doute qu'ils y arrivent : cet usage est incompatible avec la vocation du parc.</p>
Chasseurs
<p>La gestion de la chasse n'est pas déléguée aux gestionnaires du parc régional, qui déplorent n'avoir aucun contrôle sur cette activité; seule la sensibilisation est possible. Aux dires de plusieurs, la présence de gardes-chasses (agents de conservation de la faune) est insuffisante pour couvrir la superficie des parcs. En outre, dans plusieurs cas, les chasseurs ne se réunissent pas au sein d'une association, ce qui complique la concertation.</p>

Gestion du nautisme

Les gestionnaires n'ont aucun moyen de contrôler « ce qui se passe sur l'eau », puisque les plans d'eau sont soumis à la juridiction fédérale. Pourtant, les activités nautiques peuvent avoir un impact important sur la qualité de l'offre (p. ex. : embarcations à moteur nuisant aux excursions de kayak ou circulant bruyamment aux abords des terrains de camping).

Dans l'un des parcs régionaux de la Matawinie, la création d'une Station nautique est envisagée. Cet outil de concertation est issu du programme « Québec Stations Nautiques » de l'Association maritime du Québec (voir l'annexe 8) et vise la coordination de l'offre de services, des programmes et de la promotion du nautisme en un lieu donné. Le gestionnaire y voit une possibilité très intéressante et unique pour le parc de concertation avec les autres acteurs et usagers du plan d'eau.

Les types de partenariats recensés dans la documentation sont énumérés ci-dessous. Cette liste non exhaustive donne un aperçu des ententes à conclure pour concrétiser un tel projet.

Tableau 22. Types de partenariats recensés dans la documentation

Activités	Partenaires
Développement	MRC et municipalités (aménagement, travaux publics); organisations de loisirs; associations de villégiateurs; comités d'usagers; tables de concertation associées à l'environnement, au tourisme, à la culture et à l'agrotourisme; chambre de commerce; centres de formation; bureaux d'études et centres de recherche.
Exploitation	Clubs d'utilisateurs (motoneiges, VTT, quad); bénéficiaires de droits d'exploitation; fournisseurs de services (camping, excursionnistes, bases de plein air, pourvoiries, centres d'interprétation, associations, etc.); centres de formation et milieux scolaires.
Sécurité	Services d'incendie; services et de police; municipalités (inspecteurs municipaux)
Financement et immobilisation	MRC; municipalités; caisses populaires; CLD; SADC; gouvernement du Québec; entreprises privées; Tourisme Québec; membres (s'il y a lieu).
Promotion	CLD; Municipalité; Aventure écotourisme QC; Association touristique; Fédération québécoise de la marche; Société des attractions touristiques du Québec; Vélo Québec.

6.4. Réglementation, contrôle et protection de l'environnement

6.4.1 Réglementation

L'un des avantages majeurs qu'apporte l'officialisation du statut consiste en la possibilité pour le territoire de réglementer le séjour sur le territoire du parc. Parmi les parcs étudiés, deux seulement ont adopté une réglementation distincte à ce jour : le parc régional du Massif du Sud et les parcs régionaux de la Matawinie (textes disponibles dans la documentation). D'autres parcs sont en processus à cet égard. Dans l'un des cas, les négociations avec les ministères qui doivent approuver cette réglementation semblent retarder « indûment » l'adoption du projet de règlement.

6.4.2 Patrouille

Seuls quelques parcs instaurent une patrouille sur leur territoire, et ce, afin de sanctionner surtout le camping illégal. Dans l'un des parcs, à la première infraction, le patrouilleur exige des campeurs non enregistrés qu'ils paient le droit normal pour la nuit, puis consigne leurs coordonnées dans une base de données; à la deuxième infraction, une amende est donnée.

Dans d'autres parcs, l'utilité d'une patrouille est davantage comprise par rapport à la sécurité des visiteurs : dans certains secteurs, aucun réseau téléphonique n'est accessible aux usagers; les conséquences d'une blessure, en hiver surtout, sont alors plus graves. Malgré ce fait, les gestionnaires n'arrivent pas à acquitter le financement de tels postes.

Un seul parc aborde directement la question de la responsabilité des risques, en affichant un avertissement « d'acceptation des risques dans le parc régional » (voir annexe 9).

6.4.3 Mesures pour préserver la qualité des milieux naturels

Dans la majorité des cas, on privilégie une gestion fondée principalement sur la sensibilisation et l'information pour encadrer les activités sur le territoire, soit par l'affichage d'un code d'éthique du bon campeur ou du bon randonneur ou par l'adoption d'une politique de développement durable (Vallée Bras-du-Nord).

Des mesures concrètes (ou projets) de restauration, de revitalisation ou de protection des milieux naturels sont généralement planifiées dans les PAG (restauration des berges, nettoyage des milieux, installation de latrines, plantation d'arbres et autres végétaux, etc.). Dans les parcs les mieux consolidés, ces mesures font l'objet d'un plan d'action (incluant les porteurs et les sources de financement envisagées).

Par ailleurs, dès que la MRC confirme son intention de créer un parc régional (par voie de résolution), la Loi sur les mines permet qu'il y ait « soustraction au jalonnement », c'est-à-dire qu'il n'y ait plus de nouvelles concessions minières sur le territoire du parc. Lorsqu'une partie du territoire a déjà été concédée, le gestionnaire du parc peut discuter avec la compagnie minière afin de convenir des moyens d'harmoniser les activités des deux parties.

Il en est de même lorsque le ministre a consenti une garantie d'approvisionnement à un tiers en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier; une entente est alors dictée par le MRN pour harmoniser les usages sur cette partie du territoire.

Quant aux problématiques particulières concernant certaines catégories d'usagers, comme les utilisateurs de VHR, la plupart des parcs établissent des ententes avec ces groupes au sein de la table de concertation du parc; ainsi, le gestionnaire évite d'entrer dans un rapport de force avec ces usagers : l'entente doit convenir à tous, pour le bon développement du parc.

7. ADHÉSION DE LA POPULATION

Aucun des gestionnaires interviewés ne signalait de problèmes majeurs quant à l'adhésion des citoyens au projet de parc. Si quelques réticences ou mécontentements étaient exprimés au départ, les résultats concrets avaient tôt fait de satisfaire la majorité des citoyens, des villégiateurs et des entreprises locales. De plus, lorsque certains groupes de citoyens ou entreprises s'y opposent plus vivement et plus durablement, les gestionnaires ont confiance qu'ils se rallieront en fin de compte, dès qu'ils pourront tirer avantage de la revitalisation environnementale et socioéconomique qu'apporte le développement du parc. Le tableau ci-dessous recense les facteurs de succès qu'ont mentionnés les répondants pour favoriser l'adhésion du public. Une partie de ces éléments provient de la présentation de Serge Vaugeois (2012).

Tableau 23. Initiatives favorisant l'adhésion des citoyens au projet de parc

- Diffusion de l'information et maintien des liens : articles de journaux, évènements d'inauguration, bulletin d'information, site Internet, consultations ou rencontres d'information;
- Adaptation du projet aux problématiques réelles, ressenties et reconnues par la collectivité;
- Partenariats gagnant-gagnant avec les entreprises locales (commandites, forfaits, visibilité, etc.);
- Actions visibles (concrètes) dès le début du projet et chaque année;
- Succès du projet, fierté qu'il suscite, reconnaissance publique (prix);
- Adoption d'une politique d'achat local, d'une politique d'emploi local ou encadrant l'octroi de contrats locaux;
- Projets de développement social (insertion de jeunes en difficulté, accès pour les personnes à mobilité réduite, etc.);
- Représentation juste des citoyens/utilisateurs sur la table de concertation ou le CA de la société;
- Tarif préférentiel ou offres spéciales de rabais ou de forfaits destinées à la population locale.

8. SOURCES DE REVENUS ET PRINCIPALES DÉPENSES

8.1. Sources de revenus

Les données sur les ressources dont disposent les sept parcs étudiés étant sujettes à des conditions de confidentialité, nous ne présentons ici que les grandes lignes de cette partie de l'étude.

Selon le sondage de DAA Stratégies (2012a, 2012b), les revenus moyens totaux dans les parcs régionaux du Québec étaient d'environ 400 000 \$ en 2011. De ce total, 49 % provenaient des revenus d'exploitation, 37 % de subventions (dont 10 à 20 % des villes ou MRC) et 14 % d'autres sources.

Toujours selon cette enquête, 37 % des parcs ont des revenus totaux moyens de moins de 100 000 \$; 23 % de 100 000 à 250 000 \$; 22 % de 250 000 à 1 M\$; et 11 % de plus de 1 M\$. Les principales sources de financement sollicitées par les parcs régionaux étudiés sont présentées au tableau 24.

Tableau 24. Principales sources de financement dont disposent les parcs régionaux

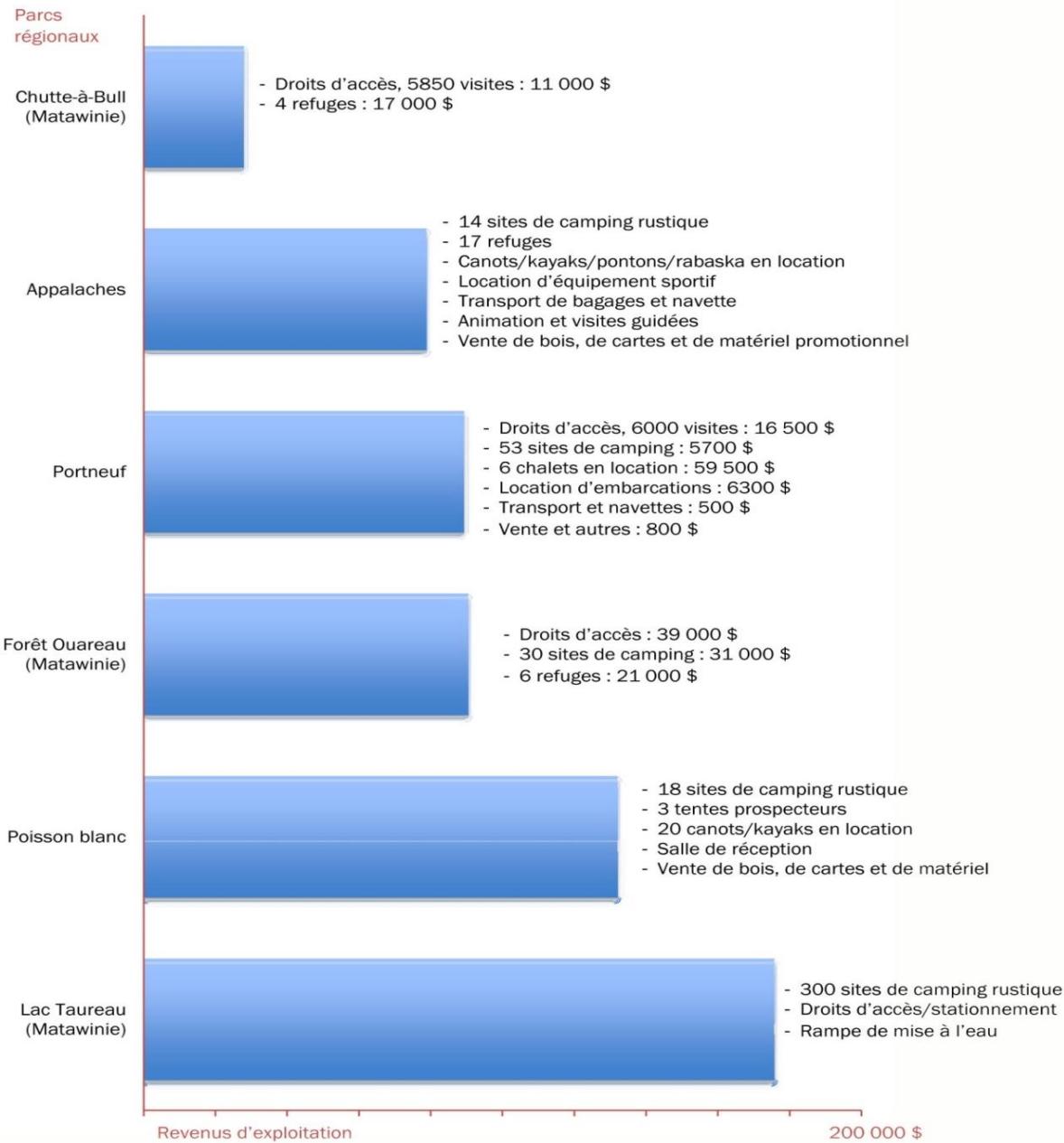
- Revenus d'exploitation (voir figure 2);
- Revenus fonciers (vente de lots, baux de location, etc.);
- Contribution financière ou en services des municipalités et de la MRC;
- Dons et commandites du secteur privé;
- Subventions gouvernementales et prêts : Pacte rural, Volet II (MRN/CRÉ/CRRNT), PRDIRT (CRRNT), CRÉ – FDR, DEC Canada, Tourisme Québec, MAMROT – PIEC, ministère des Finances et de l'Économie, Réseau d'investissement social du Québec, fonds discrétionnaires des ministres, subventions à l'emploi, fonds du CLD et de la SADC;
- Collectes de fonds : défis sportifs, événements, membership.

Quant à la répartition de ces sources de financement dans certains des parcs étudiés, selon les données disponibles les plus récentes :

- **Parc naturel de Portneuf** : régi par un OBNL et deux entreprises, c'est le cas dont les revenus dépendent le moins des revenus fonciers ou de l'apport des MRC/municipalités (9 % au total contre 36 % en revenus autonomes);
- **Parc des Appalaches** : son financement n'inclut pas de revenus fonciers, mais dépend fortement des MRC/municipalités (33 %); le parc génère 27 % des revenus à travers ses activités d'exploitation;
- **Parc du Poisson Blanc** : les revenus fournis par la municipalité et la MRC (28 %) proviennent en partie d'un fonds de mise en valeur approvisionné par des revenus liés à l'exploitation du sable/gravier, à la gestion des lots intramunicipaux et à la vente de terrains sur le territoire du parc (donc de revenus fonciers); 40 % des revenus du parc proviennent d'activités d'exploitation (et cette proportion augmente d'année en année);
- **Parc régional du Lac Taureau** : génère 51 % de ses revenus à travers des activités d'exploitation et ne requiert aucun apport des municipalités/MRC; les revenus fonciers (21 %) ainsi que les subventions (22 %, pour un projet spécial) complètent la majeure partie des sommes disponibles pour ce parc.

Dans tous les cas étudiés, les MRC et les municipalités locales ont contribué financièrement à l'élaboration du projet et aux premières étapes de sa mise en œuvre; et la plupart continuent à soutenir le développement des parcs, même après plusieurs années. Les résultats concrets et la revitalisation socioéconomique et/ou environnementale engendrés par le projet semblent suffire pour justifier cette contribution (et donc, les taxes associées) aux yeux des citoyens.

Par ailleurs, s'il est envisageable pour certains de parvenir à l'autosuffisance à l'égard des activités d'exploitation, tous les gestionnaires interpellés conviennent que les subventions sont nécessaires à la mise en place d'infrastructures ou au développement de projets spéciaux.



Notes : Les données les plus récentes, disponibles dans la documentation ou transmises lors des entretiens, ont été utilisées pour réaliser ce diagramme. Seuls les revenus autonomes liés aux activités d'exploitation (et non les revenus fonciers) sont ici rapportés. Sources : SDPRM (2013); Parc des Appalaches (2012); Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf (2012); Corporation du parc du Poisson Blanc (communication personnelle, 2014).

Figure 2. Sources des revenus d'exploitation dans six des parcs régionaux étudiés

8.2. Principales dépenses

Les dépenses de fonctionnement et les investissements varient considérablement en fonction du concept d'aménagement des parcs et de la phase de développement dans laquelle ils se trouvent. Les budgets de fonctionnement varient de 50 000 \$ à 700 000 \$. Si la collectivité des Îles-de-la-Madeleine s'engage dans la voie de créer un parc régional sur le territoire, une étude plus approfondie devra être réalisée afin d'élaborer un plan d'affaire le plus détaillé et visionnaire possible. Les données recensées au tableau 25 pourront alimenter cet exercice.

Tableau 25. Principales dépenses dans les parcs étudiés

Fonctionnement et entretien	Minimum recensé	Maximum recensé
Prestations des administrateurs	2 500 \$	
Analyse d'eau	1 000 \$	
Assurances	1 000 \$	2 900 \$
Électricité	12 500 \$	
Entretien d'un bâtiment	1 000 \$	5 000 \$
Entretien d'équipement	45 000 \$	
Entretien d'un chemin d'accès en gravier	8 000 \$	
Entretien de sentiers pédestres (par km)	300 \$	
Essence et huile	4 500 \$	
Formation et colloques	600 \$	2 000 \$
Fournitures de bureau	170 \$	4 000 \$
Loyer (administration)	6 200 \$	15 000 \$
Loyer, bureautique, assurances (par an)	8 700 \$	15 700 \$
Frais de déplacement	4 000 \$	13 000 \$
Outils, équipements et machinerie	2 000 \$	15 000 \$
Promotion et publicité	1 000 \$	20 000 \$
Masse salariale (toute l'équipe)	30 000 \$	200 000 \$
Salaire coordonnateur	9 000 \$	74 000 \$
Salaire technicien aménagement	3 500 \$	20 000 \$
Taxes, licences et permis	150 \$	4 000 \$
Télécommunication	2 000 \$	4 000 \$

Planification et aménagement	Minimum recensé	Maximum recensé
Plan de protection et de mise en valeur	2 000 \$	12 000 \$
Évaluation de l'offre touristique	3 500 \$	
Étude de marché	5 000 \$	
Plan d'aménagement et de gestion	15 000 \$	
Plan d'affaires	4 000 \$	
Plans et devis sentiers motorisés	6 500 \$	
Plan sentiers et belvédères non	1 500 \$	
Sentier pédestre, raquette (par km)	1 875 \$	6 000 \$
Sentier quad (par km)	3 000 \$	
Sentier motoneige (par km)	3 000 \$	
Affichage parcours d'interprétation	10 000 \$	15 000 \$
Piste d'hébertisme	6 000 \$	
Pavillon d'accueil	200 000 \$	
Plans d'architecte pavillon d'accueil	15 000 \$	
Bâtiment de service (20 pi x 24 pi)	50 000 \$	
Électrification	15 000 \$	
Équipement informatique et logiciels	7 500 \$	
Bloc sanitaire	15 000 \$	100 000 \$
Stationnement	5 000 \$	15 000 \$
Quai flottant et ancrage	2 000 \$	
Accès et rampe de mise à l'eau	2 000 \$	
Bateau-Bus	50 000 \$	
Bateau-patrouille + moteur	22 000 \$	
Balisage par bouées	12 000 \$	
Nettoyage de sites de camping (par unité)	400 \$	
Site de camping rustique (par unité)	150 \$	
Plateforme en bois pour camping	1 000 \$	
Abri (prêt-à-camper de base)	3 000 \$	
Auberge grand confort (par unité)	70 000 \$	
Auberge confort intermédiaire (par unité)	40 000 \$	
Chalet de villégiature	30 000 \$	
Relai rustique pour motorisés	30 000 \$	

Selon le sondage de DAA Stratégies (2012a, 2012b), en 2011, les dépenses moyennes en marketing dans les parcs régionaux étaient de 37 830 \$ ou 4 % des revenus totaux; les dépenses moyennes en entretien régulier des équipements étaient de 49 685 \$ et en entretien régulier des infrastructures, de 53 374 \$; les dépenses moyennes en achat ou mise à niveau des équipements étaient de 29 512 \$ et de 455 152 \$ pour les infrastructures.

CONCLUSION

À la lumière de la caractérisation des terres publiques de l'archipel et de l'étude d'exemples de parcs régionaux au Québec, il semble que le statut de parc régional puisse être en mesure de répondre aux vœux de la collectivité des Îles-de-la-Madeleine concernant la planification et la gestion de son territoire public.

Une gestion cohérente et intégrée du territoire

Treize unités territoriales ont été identifiées pour constituer les **secteurs principaux** du parc. On parle ainsi d'un parc éclaté, comprenant plusieurs sites séparés et répartis sur l'ensemble de l'archipel et couvrant principalement les milieux dunaires. À ces secteurs principaux viennent s'ajouter 14 autres secteurs de dimension moindre et souvent isolés (**secteurs détachés**) et une quinzaine de sites municipaux ou communautaires d'intérêt.

Environ 61 km² du territoire ciblé relèvent du MRN et font l'objet d'une délégation de gestion à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine par l'entremise de la convention de gestion territoriale (CGT). Une autre partie du territoire, dont la superficie est à vérifier, est administrée par une autorité distincte, le MDDEFP le plus souvent. Cette dernière partie est constituée de nombreux habitats floristiques et fauniques provinciaux pour lesquels aucune délégation de gestion n'est accordée dans le cadre de l'entente entre l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine et le MRN. Ces habitats couvrent des superficies importantes et leur présence entraîne un morcellement du territoire qui ajoute de la complexité, voire des contraintes importantes, à la gestion des terres publiques ciblées par la CGT selon les objectifs préconisés.

Ainsi, on peut prévoir qu'une négociation avec le MDDEFP est à envisager afin d'assurer une cohérence dans la gestion de l'ensemble des terres publiques en assurant le respect, d'une part, des objectifs de conservation du ministère et, d'autre part, les objectifs du parc régional futur. À ce sujet, il est à souligner que les deux séries d'objectifs ne sont pas incompatibles et qu'une gestion intégrée de l'ensemble des terres concernées pourrait avoir un effet bénéfique sur l'ensemble des objectifs.

Par ailleurs, l'analyse d'exemples de parcs régionaux québécois nous a permis de constater que la plupart de ceux-ci incluent des habitats floristiques, des réserves de biodiversité, des réserves écologiques ou des refuges fauniques.

Mieux gérer la vulnérabilité des milieux naturels

Des activités variées et nombreuses cohabitent sur les terres publiques, où la fréquentation peut être à la fois élevée et généralisée. Ainsi, le maintien de l'intégrité des milieux naturels et des ressources constitue un enjeu important de gestion du territoire, au même titre que l'harmonisation des usages.

Le projet collectif de création d'un parc régional invite à penser les conditions permettant de préserver l'intégrité des milieux et de garantir l'équité et la transparence des décisions, notamment quant à l'accès au territoire et à son exploitation. Qui peut exploiter le parc et sous quelles conditions? Qui peut y accéder et sous quelles conditions?

En outre, le statut de parc régional est peu contraignant quant aux activités permises, mais donne aux MRC le pouvoir d'adopter leur propre réglementation s'appliquant aux terres concernées. Les pouvoirs délégués en cette matière sont plus importants qu'avec une simple convention de gestion territoriale. Le statut permet également de limiter l'émission de titres d'exploitation des ressources naturelles (y compris minières, gazières et pétrolières) et d'ouvrir la voie aux négociations avec les tiers qui en détiennent déjà.

La concertation et la transparence au centre de la gestion du territoire

Lors de la démarche d'identification des objectifs préliminaires d'un parc régional, il est apparu que la mise en place d'un outil de gestion privilégiant la concertation et la transparence est une nécessité. Dans ce cadre, le statut officiel de parc régional est le seul instrument de délégation de gestion des terres publiques permettant à la MRC/Agglomération de déléguer à son tour la gestion du territoire public à une municipalité ou à un organisme. Cette possibilité semble très avantageuse aux yeux des gestionnaires de parcs interrogés. En effet, le plus souvent, un organisme externe responsable de la gestion administrative et de l'exploitation du parc permet à la MRC responsable de minimiser considérablement les ressources internes à mobiliser, celles-ci se limitant à l'orientation générale du projet de parc.

Dans la plupart des parcs étudiés, la mise en place d'une structure de concertation (distincte ou non du CA de l'organisme) permet également aux MRC d'échapper aux rapports de force qui s'installent de coutume entre elles et certains groupes d'utilisateurs. Ce type de structure permet aussi de diminuer l'influence de groupes de pression et de faire primer l'intérêt collectif.

Un projet mobilisateur de la collectivité

Les acteurs clés du milieu consultés lors de cette étude ont également exprimé leur volonté de mobiliser la population autour d'un projet rassembleur, structuré et adapté aux réalités de l'archipel.

Dans le cas des parcs étudiés, le processus de création d'un parc régional semble avoir bien réussi à rassembler les collectivités territoriales autour d'un projet concret, clair et mobilisateur. Toutefois, le succès d'un tel projet reste fortement assujetti au dynamisme, à la compétence et à la créativité des personnes à qui on en remet la responsabilité. Il dépend aussi de l'adéquation entre les objectifs du parc et les problématiques réelles, ressenties et reconnues par la collectivité. Le parc doit en effet agir tel un levier de développement social, économique et écologique; il doit servir de terreau fertile pour les initiatives du milieu et en être complémentaire.

À cette fin, un développement progressif, axé sur des résultats concrets en phase avec les moyens financiers et humains disponibles peut se révéler une stratégie d'implantation gagnante du parc. Un développement par étapes donne aux acteurs la possibilité de s'ajuster, de prendre de l'expérience, de mieux intégrer les initiatives locales et en fin de compte, de faire de meilleurs choix. À cet effet, l'établissement d'une stratégie d'implantation par étapes pourrait faire l'objet d'un exercice suivant cette étude de préfaisabilité.

Un instrument de développement économique

Les gestionnaires des parcs étudiés mentionnent l'avantage promotionnel que le statut confère : il est plus facile de promouvoir un « parc » que des sentiers ou des activités disparates et non intégrées dans une « offre territoriale ». De plus, puisque les activités généralement offertes dans les parcs régionaux sont apparentées à celles des parcs nationaux du Québec, la dénomination « parc » est efficace : les utilisateurs – qui souvent ne font pas bien la distinction entre les deux types – s'attendent à trouver une offre structurée d'activités de plein air. D'autre part, à l'instar de la Sépaq œuvre à la promotion des parcs nationaux, une initiative en cours des gestionnaires de parcs régionaux devrait mener à la création d'une Association des parcs régionaux du Québec qui veillerait, entre autres, à promouvoir ces structures.

Plusieurs gestionnaires des parcs étudiés ont souligné l'importance d'offrir une expérience de plein air unique et distinctive. En ce sens, le patrimoine naturel et les paysages des Îles-de-la-Madeleine constituent les attraits touristiques principaux de l'archipel (ATR, 2013) et en font,

par leurs particularités, une destination distinctive. Il est aussi important souligner que, d'après des sondages menés auprès de la clientèle touristique des Îles-de-la-Madeleine, environ 53 % des visiteurs pratique la randonnée pédestre et 77 % profite des plages avec un niveau élevé d'appréciation (ATR, 2013). Une proportion importante de visiteurs pratique aussi l'observation d'oiseaux (16 %). Toute activité visant la préservation et la mise en valeur des habitats naturels va ainsi appuyer ce secteur vital de l'économie des Îles-de-la-Madeleine.

L'implantation d'un parc régional sur le territoire de l'archipel représente une initiative structurante en ce sens. De plus, la possibilité de faire partie d'un réseau de parcs régionaux au Québec faisant l'objet d'une stratégie de promotion globale offrirait au territoire des Îles-de-la-Madeleine une plus grande visibilité auprès de leur clientèle touristique et contribuerait à sécuriser sur le long terme les retombées économiques y étant liées. De plus, le développement d'une telle structure s'inscrit (i) dans la mouvance internationale d'un tourisme durable à privilégier par rapport au tourisme de masse (Conseils et stratégies pour l'avenir des régions, 2011) et (ii) dans les quatre fondements de la Politique-cadre de développement touristique des Îles-de-la-Madeleine (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2006), soit :

1. Le respect de l'identité culturelle et du patrimoine madelinots;
2. La préservation des milieux naturels;
3. La complémentarité des activités économiques;
4. L'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la communauté madelinienne.

Un leadership local

Dans les entretiens réalisés auprès des gestionnaires des parcs étudiés, trois facteurs ont été évoqués comme étant des conditions essentielles au succès d'un projet de parc : (i) la détermination politique des instances locales, (ii) le leadership des présidents des organismes gestionnaires et (ii) la communication et la transparence de la démarche. Faute de ces éléments, une faible mobilisation des citoyens et un sentiment de méfiance sont à prévoir. Une telle situation pourrait aussi déterminer un plus faible appui des instances ministérielles responsables.

À cet égard, afin d'assurer une cohérence territoriale au projet de parc, il sera aussi important d'insérer le projet de parc dans une continuité des démarches de concertation menées aux Îles-de-la-Madeleine, notamment dans les cas suivants:

- Planification d'aménagement intégré du territoire public (PAI) (Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, 2013);

- Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) (Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, 2010);
- Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) (CRÉGÎM/CRNT, 2010);
- Politique-cadre de développement touristique des Îles-de-la-Madeleine (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2006);
- Plan stratégique d'intervention en environnement pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine (PSIE);
- Horizon 2025 (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2013).

Possible synergie avec le projet d'aire marine protégée

Le périmètre de la présente étude de préfaisabilité n'incluait que les éléments relatifs à la création d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine, dans les terres ciblées par la CGT. Toutefois, la vision associée à un tel projet de portée territoriale ne pourrait pas être scindée d'un autre projet d'envergure concernant l'espace maritime entourant l'archipel, soit la création d'une aire marine protégée, celle-ci étant à l'étude depuis quelques années, sous la gouverne du MDDEFP et de Parcs Canada (www.etudeairemarineim.ca).

Bien que les deux projets soient administrativement et géographiquement séparés, on peut présumer que leur éventuelle coexistence peut avoir des effets synergiques importants sur le développement territorial des Îles-de-la-Madeleine, notamment sur le plan de :

- l'image de « destination touristique verte » de l'archipel ;
- la valeur ajoutée attribuable aux produits du terroir avec des effets positifs sur le développement de la filière agroalimentaire locale ;
- la diversification de l'activité économique par la création de nouveaux services (et emplois) directement ou indirectement associés aux deux structures ;
- l'augmentation de la valeur foncière des propriétés privées liée à la préservation et la mise en valeur de la qualité de milieux naturels ;
- une amélioration globale de la qualité de vie.

Ces éléments seront à considérer lors de la planification du futur parc régional, dans le cadre d'une vision territoriale élargie qui inclurait l'implantation d'une aire marine protégée dans ce qui constitue l'espace vital de la communauté des Îles-de-la-Madeleine.

Éléments conclusifs

La consultation menée auprès des membres du FIRT, ainsi que les échanges avec les gestionnaires des parcs régionaux québécois étudiés, permet d'identifier cinq retombées principales qui permettraient d'articuler la vision du parc régional des Îles-de-la-Madeleine:

- Assurer la **préservation** des milieux naturels et des ressources de manière à garantir l'utilisation pérenne du territoire;
- Donner une **cohérence** à la gestion territoriale de l'archipel, sur la base d'une **gestion concertée** avec la collectivité;
- Se doter d'un **outil de gestion** qui serve d'abord et avant tout la communauté locale et qui permette d'agir efficacement sur l'**harmonisation et le maintien des usages** en terres publiques;
- Permettre à l'Agglomération de **gérer de manière efficace et efficiente** les terres publiques ciblées par la CGT, en minimisant les ressources internes à déployer, tout en demeurant responsable des orientations stratégiques;
- Faire du parc une **opportunité de développement** territorial durable pouvant avoir des retombées environnementales, sociales et économiques.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agglomération des Îles-de-la-Madeleine (2010). Schéma d'aménagement et de développement révisé (adopté le 11 mai 2010). Îles-de-la-Madeleine, 211 p. + annexes.
- Agglomération et Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2013). *Planification d'aménagement intégré (PAI) - Convention de gestion territoriale*. Îles-de-la-Madeleine, 40 p. + annexes.
- AMQ (2010). Québec *Stations Nautiques*. Association maritime du Québec, 8 p. [En ligne] [<http://www.nautismequebec.com/doc/quebecstationnautique.pdf>] (consulté le 13 janvier 2014).
- Arseneau P. (1997). Le vent et la mer racontent... Le circuit patrimonial de Havre-aux-Maisons 2^e édition, 47 pages.
- Attention Fragîles, (2009). Les pieds dans l'eau, les orteils dans le sable : à la découverte de la mer, des plages et des dunes des Îles-de-la-Madeleine, 120 pages.
- Attention Fragîles/GRE (2012). *Plan stratégique d'intervention en environnement pour le territoire des îles de la Madeleine*. Attention Fragîles / Groupe de référence en environnement des Îles-de-la-Madeleine (GRE). [En ligne] [<http://psie-tim.attentionfragiles.org>] (consulté de novembre à mars 2014).
- ATR (2013). *Portrait des visiteurs - Îles de la Madeleine (2010-2012)*. Association touristique régionale des Îles-de-la-Madeleine (ATR). [en ligne] [www.tourismeilesdelamadeleine.com/fr/espace-membres/documents/] (consulté le 20 février 2014).
- Beaumont J.P. et Chamberland M. (1976). *Les îles-de-la-Madeleine : contribution à l'étude des groupements végétaux*, Programme intégré de recherche en écologie dynamique aux Îles-de-la-Madeleine (PIREDIM Politique-cadre de développement touristique), Direction des études biophysiques, Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), 109 pages.
- Burton J. (1976). Les Îles-de-la-Madeleine : un inventaire écologique des rongeurs (cricetidae), avec un aperçu du statut des autres mammifères terrestres, Programme intégré de recherche en écologie dynamique aux Îles-de-la-Madeleine (PIREDIM), Direction des études biophysiques, Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), 31 pages + i.
- CLD de Portneuf, MRC de Portneuf et Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf (2013). *Plan directeur provisoire d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Portneuf*. Cap-Santé, 77 p. + annexes.
- Commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf (2009). *Rapport concernant le parc régional des Lacs long et Montauban*. Cap-Santé, 30 p. + annexes.
- Comité ZIP, (2003). La Baie du Bassin, Historique des ressources et des usages des plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine, Comité de gestion intégrée de la Baie du Bassin, 26 pages + annexes.
- Comité ZIP, (2003). La Baie du Havre-aux-Basques, Historique des ressources et des usages des plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine, Comité de gestion intégrée de la Baie du Havre-aux-Basques, 32 pages + annexes.
- Comité ZIP, (2006). *Plan de gestion intégrée de la Baie du Bassin*, Comité de gestion intégrée du Bassin aux Huîtres, 77 pages + i.
- Comité ZIP, (2006). *Plan de gestion intégrée du Bassin aux Huîtres*, Comité de gestion intégrée du Bassin aux Huîtres, 134 pages + i.
- Comité ZIP, (2006). Plan de gestion intégrée de la baie du Havre-aux-Basques. Comité de gestion de la Baie du Havre-aux-Basques, 122 pages.
- Comité ZIP, (2008). *Caractérisation, sensibilisation et mise en valeur des milieux humides des îles-de-la-Madeleine*, [En ligne]

- [[http://www.zipdesiles.org/documents/Rapports%20finaux%20\(de%20projets\)/milieux%20humides/Rapport%20Final%20_MH_2008.pdf](http://www.zipdesiles.org/documents/Rapports%20finaux%20(de%20projets)/milieux%20humides/Rapport%20Final%20_MH_2008.pdf)] (consulté de novembre à mars 2014).
- Comité ZIP, (2009). Rapport de recherche sur les connaissances locales en lien avec le nettoyage des plages aux îles-de-la-Madeleine à la suite du naufrage de l'Irving Whale en 1970, présenté Pêche et Océans Canada, Garde côtière canadienne, Intervention environnementale, 100 pages +i.
- Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf (2011). *Rapport d'activités 2011*. Cap-Santé, 26 p.
- Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf (2012). *Rapport d'activités 2012*. Cap-Santé, 29 p.
- Corporation du Parc du Poisson Blanc (2012). *Plan annuel 2012, Parc régional du Poisson Blanc*. Notre-Dame-du-Laus, 16 p.
- Corporation du Parc du Poisson Blanc (2012). *Rapport annuel 2011, Parc régional du Poisson Blanc*. Notre-Dame-du-Laus, 24 p.
- Corporation du Parc du Poisson Blanc (2013). *Plan annuel 2012, Parc régional du Poisson Blanc*. Notre-Dame-du-Laus, 15 p.
- Corporation du Parc du Poisson Blanc, Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, MRC et CLD d'Antoine-Labelle (2007). *Plan d'aménagement et de gestion 2007-2012, Parc régional du Poisson Blanc*. Notre-Dame-du-Laus, 92 p. + annexes.
- CRÉGÎM/CRNT, (2010). *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire – région administrative Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (PRDIRT)*. Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine, Commission des ressources naturelles et du territoire de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine, viii +223 p. + annexes.
- DAA Stratégies (2012a). *Enquête annuelle auprès des parcs régionaux du Québec : résultats de l'édition 2012*. Colloque québécois sur les parcs régionaux 2012 (Cantons d'Orford), 36 diapositives.
- DAA Stratégies (2012b). *Les parcs régionaux : définition, portrait et enjeux*. Colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec 2012 (Canton d'Orford), 32 diapositives.
- Dubois J.M. et Gagnon J. (1992). *Info Géographes, Les îles-de-la-Madeleine, un pays à découvrir*, Société des professeurs de géographie du Québec, Numéro 1, avril 1992.
- Frère Marie-Victorin (1964). *Flore laurentienne* 2^{ème} édition, 925 pages.
- Geistdoefer A. (1987). *Pêcheurs acadiens, pêcheurs madelinots : ethnologie d'une communauté de pêcheurs*.
- Gouvernement du Canada, (2002). *Loi sur les espèces en péril*, [En ligne] [<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/page-1.html#h-1>] (consulté le 29 mars 2014).
- Gouvernement du Québec, (1989). *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, [En ligne] [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_12_01/E12_01.htm] (consulté le 29 mars 2014).
- Gouvernement du Québec (2006). *Cadre de référence gouvernemental pour la constitution d'un Parc régional sur les terres du domaine public*. Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec, 17 p. + annexes.
- Gouvernement du Québec (à jour août 2012). *Loi sur les compétences municipales – articles 112 à 121*. Éditeur officiel du Québec. [en ligne] [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_47_1/C47_1.htm] (consulté le 15 janvier 2014).

- Gouvernement du Québec (à jour mars 2014). *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Éditeur officiel du Québec. [en ligne] [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=A_18_1/A18_1.html] (consulté le 15 janvier 2014).
- Grandtner M., (1967). *Les ressources végétales des îles-de- la-Madeleine*, Bulletin N°10, Université de Laval. 53 pages + carte.
- Grondin, P., Berger J.-P., Landry Y. et Leboeuf P. (2007). Guide de reconnaissance des types écologiques des régions écologiques 5j – Île d'Anticosti et îles de Mingan de même que 5k – îles-de-la-Madeleine, Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers, Division de l'analyse et de la diffusion des informations forestières et écologiques. [En ligne] <http://www.MRNF.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/guide-ecologique-5jk.pdf> (consulté le 10 janvier 2013).
- Massé M.-O., Morissette A., Hétu B., Tita G. et Vigneault B. (2011). Inventaire du patrimoine géomorphologique de l'archipel des îles-de-la-Madeleine et identification des stratégies de valorisation géotouristique. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), îles-de-la- Madeleine (Québec), Rapport présenté à la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la- Madeleine, iv + 48 p. + annexes.
- MDDEFP (2002). *Réserves de biodiversité/Réserves de biodiversité projetées*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Gouvernement du Québec. [en ligne] [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/index.htm>] (consulté le 10 janvier 2014).
- MPO (1992). Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques N°1871, Réouverture de la lagune du Havre aux Basques, Étude numérique des conditions d'écoulement, 60 pages + i.
- MRC de Bellechasse et MRC des Etchemins (2003). *Plan d'aménagement et de développement intégré des ressources, Forêt habitée du Parc régional du Massif du Sud*. Bellechasse-Etchemins, 26 p. + annexes.
- MRC de Bellechasse et MRC des Etchemins (2013). *Plan d'aménagement et de gestion (projet), Parc régional du Massif du Sud*. Bellechasse-Etchemins. 124 p. + annexes.
- MRC de L'Érable (2009). *Projet de plan de développement et d'aménagement du Parc régional des Grandes-Coulées*. Plessisville, 77 p. + annexes.
- MRC de L'Érable (2013). *Bilan des réalisations 2011-2013, Parc régional des Grandes-Coulées*. Plessisville, 16 p.
- MRC de Matawinie (2008). *Plan d'aménagement et de gestion, Parc régional du Lac Taureau*. Rawdon, 166 p.
- MRC de Matawinie (2013). *Règlement numéro 140-3-2013 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la Matawinie*. Rawdon, 10 p.
- MRN (2012). *Plan d'affectation du territoire public Gaspésie – îles-de-la-Madeleine*, 398 p.
- Municipalité des îles-de-la-Madeleine, (2002). *Politique culturelle des îles-de-la-Madeleine*, [En ligne] [http://www.arrimage-im.qc.ca/file/documents/politique_culturelle.pdf] (consulté le 5 mars 2014).
- Municipalité des îles-de-la-Madeleine (2006). *Politique-cadre de développement touristique*. îles-de-la-Madeleine, 34 p.
- Municipalité des îles-de-la-Madeleine, (2010). *Érosion des berges – Plan directeur d'intervention* [En ligne] [http://www.muniles.ca/images/Upload/3_services_municipaux/9_securite_publique_et_protection_incendie/4_plan_de_mesures_durgence/plan_directeur_erosion.pdf] (consulté le 11 avril 2014).

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2013). *Horizon 2025 : Bâtir ensemble l'avenir*. Îles-de-la-Madeleine, ii + 84 p. + annexes.

Nature Québec, [En ligne] [http://www.naturequebec.org/projets/zico/zico-du-quebec/detail-d-une-zico/?tx_qmiba_browser%5Biba%5D=3&tx_qmiba_browser%5Baction%5D=show&tx_qmiba_browser%5Bcontroller%5D=iba] (consulté le 12 décembre 2013).

Parc des Appalaches (2012). *Rapport annuel 2012, Parc régional des Appalaches*. Sainte-Lucie-de-Beauregard, 23 p.

Parc national des Écrins (2013). *Charte du Parc national des Écrins*. Domaine de Charence, Gap, 153 p. + annexes [en ligne] [<http://www.ecrins-parcnational.fr/la-charte/telechargez-la-charte.html>] (consulté en janvier 2014)

Rail J.F. (2009). Les oiseaux marins et coloniaux des Îles-de-la-Madeleine : statuts et tendances des populations. Série de rapports techniques No. 502. Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, vi + 65 pages.

SDPRM (2011). *Rapport d'activités 2010, Parcs régionaux MRC Matawinie*. Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie, Rawdon, 20 p.

SDPRM (2013). *Rapport d'activités 2012, Parcs régionaux MRC Matawinie*. Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie, Rawdon, 28 p. + annexes.

Vaugeois, S. (2012). *Enjeux, défis de gestion et facteurs de succès du développement des parcs régionaux sur les terres du domaine de l'État*. Colloque québécois sur les parcs régionaux 2012 (Canton d'Orford), Directions générales de l'Estrie-Montréal-Montérégie et Laval-Lanaudière-Laurentides, ministère des Ressources naturelles du Québec, 30 diapositives.

SITES INTERNET DES PARCS REGIONAUX ETUDES

Parc des Appalaches [<http://www.parcappalaches.com>]

Parc naturel régional de Portneuf [<http://www.natureportneuf.com>]

Parc régional des Grandes-Coulées [<http://www.parcdesgrandescoulees.com>]

Parc régional du Massif du Sud [<http://massifdusud.com>]

Parc régional du Poisson Blanc [<http://www.poissonblanc.org>]

Parcs régionaux de la Matawinie [<http://www.parcsregionaux.org>]

Vallée Bras-du-Nord, Coopérative de solidarité [<http://www.valleebrasdunord.com>]

AUTRES SITES INTERNET DE REFERENCE

Étude d'une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine [<http://www.etudeairemarineim.ca>]

Parcs Canada [<http://www.pc.gc.ca>]

Parcs nationaux de France [<http://www.parcsnationaux.fr>] et Parc national des Écrins [<http://www.ecrins-parcnational.fr>]

Parcs naturels régionaux de France [<http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr>]

Parcs Québec [<http://www.sepaq.com>]

Québec Stations Nautiques [<http://www.quebecstationsnautiques.com>] et [<http://www.nautismequebec.com/qsn.php>]

Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche : le Garde du littoral [<http://www.symel.fr/index.php/la-gestion/le-garde-du-littoral>] et [<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/55-les-gardes-du-littoral.htm>]

REFERENCES GEOMATIQUES

Les cartes ont été réalisées par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à partir des données géomatiques provenant des organisations suivantes :

- Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine
- Environnement Canada
- Études d'oiseaux Canada
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT)
- Ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP)
- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN)
- Nature Canada
- Nature Québec
- PIREDIM Les Îles-de-la-Madeleine : Contribution à l'étude des groupements végétaux

ANNEXES

ANNEXE 1 – LISTE DES SECTEURS

	Code	Superficie	
		m ²	ha
Secteurs principaux			
Baie du Havre aux Basques	HABmhu01		3 275,6
Bouillée de bois	CAMmfo01		91,8
Dune de l'Ouest	HABmdl02		258,6
Dune du Havre aux Basques	HABmdl01		227,3
Dune du Nord, section 1	DDNmdl01		709,5
Dune du Nord, section 2	DDNmdl02		627,0
Dune du Sandy Hook	IHAMdl01		778,1
Dune du Sud, section 1	DDSmld01		244,2
Dune du Sud, section 2	DDSmld02		424,0
Grande-Entrée	IGEmdl01		168,3
île de l'Est	ESTmdl01		1 273,0
Maucôques	IHAMhu01		160,1
Sillons du Havre-aux-Maisons	SILmdl01		774,5
Total des superficies			9 012,0
Secteurs détachés		m ²	ha
Village de L'Île-de-Havre-Aubert	D_IHAMhu01	90 195	0,902
	D_IHAMfo01	26 842	0,268
Villages de l'île centrale	D_CAMvil01	10 557	0,106
	D_CAMmfo01	3 483	0,035
	D_CAMmua01	2 949	0,029
	D_CAMmhu01	1 206	0,012
	D_CAMmhu02	291	0,003
Village de Havre-aux-Maisons	D_DDSmua01	1 983	0,020
	D_DDSvil01	2 945	0,029
	D_IALmua01	25 318	0,253
	D_DDNvil01	95 457	0,955
Village de Grosse-Île	D_IBRmfo01	10 000	0,100
Village de Grande-Entrée	D_IGEmua01	86 083	0,861
	D_IGEmdl01	284 623	2,846
Total des superficies		641 932	6,419
Autres territoires d'intérêt	Propriétaire	m²	ha
Îles de Havre-Aubert			
Buttes des Demoiselles	SCIM	13 775	0,138
Île de Cap-aux-Meules			
Rives de l'Étang du Nord	SCIM	9 951	0,100
Parcours de ski de fond de Lavernière	MIM	82 684	0,827
Garage municipal de l'Étang-du-Nord	MIM	76 965	0,770
Site de La Côte	MIM	34 388	0,344
Parc municipal de l'Échouerie à Gros-Cap	MIM	44 943	0,449
Parc des Buck	MIM	197 530	1,975
Piste cyclopédestre du Littoral	MIM	96 648	0,966
Butte du Cap-aux-Meules	MIM	22 866	0,229
Chemin Les Caps	MIM	17 431,0	0,174
Halte routière de la Belle Anse	MIM	5 725	0,057
Chemin Edgar Thorne (étangs d'épuration de Fatima)	MIM	124 272	1,243

Île de Havre-aux-Maisons			
Piste de course de Havre-aux-Maisons	MIM	8 384	0,084
Plage de l'Échouerie de la Pointe-Basse	MIM	9 648	0,096
Site de l'Île au Trésor	MIM	19 893	0,199
Île d'Entrée			
Parc communautaire de l'Îles d'Entrée	MIM	122	0,001
Total des superficies		765 225	7,652
Grand total des superficies		1 407 157	9 026,1

ANNEXE 2 – OBJECTIFS PRELIMINAIRES D’UN PARC REGIONAL AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

L’étude de préfaisabilité d’un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine mené par le CERMIM, en partenariat avec le Comité ZIP, prévoit la définition des objectifs de cette structure. Dans ce cadre, le CERMIM a organisé une rencontre du FIRT visant à la formulation d’objectifs préliminaires.

Document 1 - Compte rendu de la rencontre du FIRT du lundi 27 janvier 2014

PRÉSENTATION DU PROJET DE PARC RÉGIONAL AU FIRT PAR LE CERMIM

LE LUNDI 27 JANVIER À 13 HEURES 30

PRÉSENCES :

Véronique Deraspe	SCIM
Serge Bourgeois	MIM
Pier-Olivier Fortin	AF
Michel Bonato ATR	
Yves Martinet ZIP	
Arthur Miousse	CRÉGIM
Jeannot Gagnon	MIM
Louis Vigneau MTQ	
Jonathan Lapierre	MIM
Mélanie Poirier	ZIP
Guglielmo Tita	CERMIM
Séverine Palluel	CERMIM
Catherine Denault	CERMIM
Marc-Olivier Massé	CRÉGIM
Claude Richard	CRÉGIM

1 Mot de bienvenue et présentation du déroulement de la rencontre

Guglielmo Tita souhaite la bienvenue et présente les objectifs de la rencontre qui consistent à informer les membres du FIRT de l’avancement des travaux de l’étude de préfaisabilité réalisée en partenariat avec le Comité ZIP et à valider auprès d’eux les principaux objectifs du projet de parc régional. Il sera notamment question des objectifs de cette structure qui vise les terres publiques faisant l’objet d’une Convention de gestion territoriale entre le MRN et la Municipalité des Îles.

2 Présentation du territoire ciblé et état d’avancement de l’étude

Séverine Palluel, principale chargée de projet, présente les éléments comparatifs entre le *Programme de délégation de la gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal dans le cadre d’une CGT* et le *Programme de délégation de la gestion des terres du domaine de l’État dans les parcs régionaux* (voir tableau annexé).

On présente à l’aide de cartes, les limites des territoires ciblés dans le cadre de cet exercice ainsi que l’état d’avancement des travaux qui devraient se poursuivre jusqu’à la fin avril.

3 Aperçu de modèles de parcs régionaux au Québec

Catherine Denault présente les fais saillants d’une recherche effectuée auprès des gestionnaires de sept parc régionaux québécois sélectionnés selon certains critères pertinents à la présente étude, ceci dans le but d’orienter notre travail d’élaboration de modèles de parc qui pourraient être proposés à la Municipalité des Îles et à ses partenaires. Une fiche descriptive a été rédigée pour chacun des parcs ciblés.

4 Travail en ateliers

Les participants se divisent ensuite en trois groupes de cinq personnes chacun afin de dégager certains éléments de réflexion autour des trois questions suivantes :

- Un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine, comment je l'imagine ?
- Que ne voudrais-je pas qu'il soit ou devienne ?
- Quelles sont les retombées que j'attends d'un projet de parc aux Îles-de-la-Madeleine ?

5 Mise en commun des éléments clés de la vision et objectifs du parc

À chacune des trois questions posées, les éléments suivants semblent s'esquisser :

Un parc régional, comment je l'imagine ?

- ordonner, encadrer, concerter
- harmonisation efficace
- structure évolutive, mission éducative
- mieux conserver pour mieux tirer profit
- autonomie de gestion locale
- inclusion de ce qui existe déjà

Que ne voudrais-je pas qu'il soit ou devienne ?

- un contrôle trop serré
- augmentation des taxes des résidents
- privatisation et développement excessif
- une coquille vide

Quelles sont les retombées que j'attends d'un projet de parc aux Îles-de-la-Madeleine ?

- une meilleure appropriation
- une harmonisation des usages
- occasion de divers apprentissages
- une meilleure autorégulation

6 Validation des principaux projets en cours pour l'année dans le cadre de la mise en œuvre du PRDIRT.

Marc-Olivier Massé, agent de concertation et de développement chargé de la mise en œuvre du PRDIRT, présente une brève mise à jour de la situation en ce qui concerne la poursuite des activités pour la prochaine année.

On continuera à suivre l'évolution des projets initiés au cours des deux dernières années (projet de parc, stratégie énergétique, revalorisation de la forêt...). Le projet paysages occupera une bonne partie des tâches de l'agent attaché au dossier et on convient que les nouveaux projets qui pourraient être priorisés devront s'inscrire dans la foulée des orientations et grands projets inscrits au PRDIRT.

De plus, les projets qui s'inscrivent dans le processus de création du parc régional (acquisition de connaissances, mise en valeur, etc) ont été identifiés comme les projets à soutenir en priorités.

Suite à cette rencontre, nous avons formulé et défini succinctement 12 objectifs préliminaires. Ces objectifs ont été envoyés aux membres du FIRT pour validation et priorisation selon la grille que nous leur avons fournie.

Document 2 – Démarche de priorisation des objectifs

Projet de parc régional en terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine

Démarche de priorisation des objectifs

L'étude de préfaisabilité d'un parc régional en terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine, menée par le CERMIM en partenariat avec le Comité ZIP, prévoit la définition des objectifs de cette structure. Le 27 janvier 2014, les membres du FIRT se sont réunis et ont dégagé des idées, des principes et des mots-clés devant fonder la formulation de ces objectifs. À partir de ce matériel, 12 objectifs ont été articulés, qui rencontrent tous la vision que les participants se font d'un éventuel parc. Cependant, la nature de ce parc sera influencée par l'importance relative que le milieu choisira de leur accorder. La présente démarche a donc pour but de prioriser les différents objectifs les uns par rapport aux autres. Dans ce cadre, une grille de notation a été conçue pour que chaque membre du FIRT puisse attribuer une valeur aux objectifs formulés. Ainsi chaque objectif devra être noté sur une échelle de 0 à 10 par ordre croissant d'importance. La moyenne des valeurs attribuées constituera la note de l'objectif. Les objectifs seront priorisés selon la note moyenne qu'ils auront respectivement obtenue. Afin d'éviter les approximations liées à l'interprétation, chaque objectif a été décrit par un cours texte qui figure en *Annexe 1*. Pour résulter le contexte, les enjeux du PRDIRT pertinents dans le cadre de cette démarche figurent en rappel en *Annexe 2*.

Grille de priorisation des objectifs :

Code	Énoncé de l'objectif	Priorité de l'objectif (10 = très important, 0 = aucune importance)									
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	Mobiliser la population et les acteurs clés du milieu autour d'un projet rassembleur, structuré et adapté aux réalités des Îles-de-la-Madeleine.										
B	Harmoniser les usages et prévenir les conflits potentiels.										
C	Assurer une gestion concertée et transparente du territoire public et de ses ressources naturelles.										
D	Innover dans la gestion du territoire public et des ressources, dans l'offre d'activités, dans la mise en œuvre de partenariats et dans la mobilisation de financements.										
E	Assurer la préservation des milieux naturels et des ressources de manière à garantir l'utilisation pérenne du territoire.										
F	Assurer l'accessibilité pour la population locale au territoire du parc et à ses ressources naturelles.										
G	Favoriser le maintien des usages traditionnels.										
H	Favoriser la promotion et le développement de l'industrie touristique.										
I	Favoriser la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel lié aux milieux naturels du parc.										
J	Favoriser la recherche, l'éducation et la connaissance du milieu.										
K	Favoriser le bien-être de la population.										
L	Être économiquement viable										

ANNEXE 2 : Extraits du PRDIRT en lien avec la démarche

Enjeu général 1 : Consolidation de la structure économique

Ce premier enjeu soulève la nécessité pour la communauté madelinienne de renforcer son tissu économique, fragilisé par une industrie de la pêche en difficulté et une industrie touristique florissante, mais fortement saisonnière. Dans ce cadre, l'utilisation des ressources naturelles et du territoire public devra engendrer une diversification des activités génératrices d'emplois, ainsi que l'augmentation des intrants extérieurs pour des projets innovants, en complémentarité avec les moteurs économiques de l'archipel.

Enjeu général 2 : Optimisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles au profit de la collectivité locale

Cet enjeu soulève la nécessité pour la population madelinienne de prendre en main son développement socioéconomique actuel et futur. Dans ce cadre, il est essentiel pour la communauté de l'archipel de mettre en place des outils pour préparer son avenir, en s'appuyant d'une part sur l'exploitation des ressources naturelles renouvelables de son territoire (énergies vertes, forêt, faune, etc.) et, d'autre part, en s'assurant que l'utilisation des ressources non renouvelables (sel, matériaux granulaires, hydrocarbures, etc.) se fait dans un souci de durabilité. Ce dernier aspect implique la création d'un capital artificiel transmissible de génération en génération, à partir de l'exploitation et de la conversion du capital naturel non renouvelable.

Enjeu général 3 : Protection de l'environnement madelinot

L'environnement des îles-de-la-Madeleine est considéré comme vulnérable et unique au Québec. Or, sa contribution au bien-être de la communauté madelinienne est essentielle. En effet, il constitue la pierre d'assise de l'économie de l'archipel puisque les deux principales activités économiques, que sont la pêche et le tourisme, reposent en grande partie sur la santé et la qualité des milieux naturels. En outre, il fournit de nombreux services à la collectivité (eau douce, support d'infrastructures publiques et d'activités récréatives, etc.).

Enjeu général 5 : Respect des choix de société locaux

Cet enjeu soulève la nécessité de s'assurer que le développement s'inscrit dans le respect de l'identité insulaire et de la culture madelinienne. Dans ce cadre, la population et les acteurs du milieu devront être interpellés lorsqu'il est question de l'utilisation des ressources naturelles et du territoire public. Pour ce faire, des mécanismes transparents d'information et de participation aux processus décisionnels devront être mis en place, de manière à permettre à la collectivité madelinienne de procéder à des choix de développement éclairés et respectant ses valeurs sociétales.

Enjeu général 7 : Prise en compte de la diversité des utilisateurs

Cet enjeu soulève la nécessité d'orienter les choix de développement de certains services ou activités en fonction des catégories principales d'utilisateurs, c'est-à-dire :

- Une clientèle relativement jeune et avide d'activités physiques intenses (kite-surf, planche à voile, char à voile, etc.);
- Une population locale vieillissante et donc souvent moins enclue à pratiquer des activités physiques intenses, disposant d'un revenu relativement faible, mais de plus de temps pour exercer des activités de loisir que la moyenne québécoise;

- Des utilisateurs, également vieillissants, provenant de l'extérieur, mais disposant d'une capacité de dépense supérieure.

Enjeu faunique 1 : Préservation de la faune et de ses habitats

Cet enjeu soulève la nécessité d'assurer le maintien, voire la croissance, des diverses populations fauniques sur le territoire, puisqu'il conditionne la pérennité et l'éventuel développement des activités fauniques avec ou sans prélèvement. Dans ce cadre, la préservation et la restauration d'habitats revêtent un caractère incontournable, tout comme l'acquisition de connaissances spécifiques sur les différentes espèces identifiées.

Enjeu faunique 2 : Mise en valeur de la faune en vue d'optimiser les retombées économiques

Cet enjeu implique la mise en œuvre de projets novateurs d'utilisation de la ressource faunique, ainsi qu'une bonification des créneaux actuellement exploités, notamment en favorisant le développement des activités sans prélèvement et en assurant la promotion des particularités des ressources fauniques de l'archipel.

Enjeu faunique 3 : Acquisition de connaissances sur la ressource faunique

Cet enjeu soulève la nécessité de combler certaines lacunes de connaissances, spécifiquement identifiées, concernant les espèces susceptibles de contribuer au développement d'activités fauniques avec ou sans prélèvement.

Enjeu territorial 1 : Révision du mode de gestion du territoire public

Cet enjeu souligne la nécessité, d'une part, d'optimiser la rentabilité économique des terres publiques provinciales et, d'autre part, de veiller à l'efficacité des mesures de protection des milieux et des ressources naturelles publiques, pierres d'assise de plusieurs secteurs d'activité (tourisme, aquaculture, etc.). L'atteinte des objectifs relatifs à cet enjeu pourrait nécessiter le transfert de certaines responsabilités.

Enjeu territorial 2 : Harmonisation des usages en territoire public

Cet enjeu vise à favoriser la bonne entente des différents utilisateurs du territoire public de manière à optimiser son exploitation. Il implique la concertation des acteurs, tant au niveau local qu'institutionnel, la mise en œuvre d'une réglementation adaptée et l'intégration des divers projets de développement territorial.

Les résultats de la priorisation effectuée par les membres du FIRT sont présentés dans le document 3. Les objectifs préliminaires ont été validés par les membres du Comité de suivi. Toutefois, si leur définition respective semble relativement complète, les membres présents se sont entendus sur la nécessité d'améliorer ultérieurement la formulation générique de certains objectifs afin de les clarifier. Il sera également nécessaire de structurer la réflexion en termes d'orientation, d'objectifs et de moyens. On s'est en outre entendu pour procéder, à une étape subséquente, à une consultation plus large du milieu sur ces objectifs préliminaires.

Document 3 – Résultats de la démarche de priorité des objectifs

Code	Énoncé de l'objectif	Moyenne obtenue sur 10
E	Assurer la préservation des milieux naturels et des ressources de manière à garantir l'utilisation pérenne du territoire.	9,77
B	Harmoniser les usages et prévenir les conflits potentiels.	9,00
C	Assurer une gestion concertée et transparente du territoire public et de ses ressources naturelles.	8,83
I	Favoriser la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel lié aux milieux naturels du parc.	8,83
F	Assurer l'accessibilité pour la population locale au territoire du parc et à ses ressources naturelles.	8,67
D	Innover dans la gestion du territoire public et des ressources, dans l'offre d'activités, dans la mise en œuvre de partenariats et dans la mobilisation de financements.	8,54
A	Mobiliser la population et les acteurs clés du milieu autour d'un projet rassembleur, structuré et adapté aux réalités des Îles-de-la-Madeleine.	8,46
G	Favoriser le maintien des usages traditionnels.	8,42
J	Favoriser la recherche, l'éducation et la connaissance du milieu.	8,08
L	Être économiquement viable	7,58
K	Favoriser le bien-être de la population.	7,42
H	Favoriser la promotion et le développement de l'industrie touristique.	7,38

ANNEXE 3 – PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS RENCONTRES EN TERRES PUBLIQUES AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Selon la méthode d'identification et de dénomination des types écologiques du MRN, l'archipel madelinot se distingue du reste du Québec et forme à lui seul une région écologique distincte, soit la région écologique 5k – Îles-de-la-Madeleine, située à l'extrême est du sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc de l'Est. À l'échelle du Québec méridional, la région écologique 5k compte parmi les plus petites en superficie. Paradoxalement, elle montre une forte diversité d'habitats, une grande diversité de groupes floristiques et, probablement, l'un des rapports parmi les plus élevés entre le nombre d'espèces végétales et la superficie. Cette diversité s'explique par la nature calcaire du socle rocheux sédimentaire et la proximité de la mer.

1. Le littoral

Le littoral est un habitat exposé aux vents, aux vagues et aux courants de dérive. Le littoral supérieur est submergé lors des marées d'équinoxe et des tempêtes alors que littoral inférieur est submergé quotidiennement. Le littoral forme le type écologique LI11³³ (Littoral sur dépôt minéral de mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique).

Le littoral (estran, plage et platier)

Il correspond essentiellement à la plage, presque totalement dépourvue de végétation en raison de l'instabilité du substrat et du sapement des vagues. Le littoral inférieur englobe la zone intertidale (ou estran), soumise au jeu des marées. Cette zone est constituée de sable ou de roc, plus ou moins colonisé par les algues ou, localement, par la Zostère marine. Ces zones peuvent couvrir de vastes superficies (platiers). En remontant vers le littoral supérieur (haut de plage), on y observe localement des plantes pionnières telles que l'Ammophile à ligule courte, le Caquillier édentulé et la Sabline faux-péplus, mais le recouvrement végétal est négligeable (<10 %). Le littoral supérieur jouxte généralement la dune mobile.

Falaises et îlots rocheux

Sur le pourtour des noyaux rocheux, une proportion importante du littoral est constituée de falaises de grès rouge et d'argile. À proximité des côtes, on trouve également un certain nombre d'îlots rocheux, de taille variable. Ces habitats spécifiques abritent une avifaune

³³ Type écologique LI11 : Littoral sur dépôt minéral de mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique

nombreuse, notamment des colonies d'oiseaux marins. En raison de l'absence de végétation qui les caractérise, aucun type écologique n'est associé à ces habitats.

Tableau 26. Faune représentative du littoral

Faune représentative	Milieux naturels				
	Estran et plage	Plage de plan d'eau intérieur	Platier et vasière	Îlot sableux	Îlot rocheux, falaise et caps
Oiseaux :					
Alouette hausse-col			X	X	
Barge hudsonienne	X	X	X		
Bécasseau à croupion blanc	X	X	X		
Bécasseau à poitrine cendrée	X	X	X		
Bécasseau de Baird	X	X	X		
Bécasseau minuscule	X	X	X		
Bécasseau sanderling	X	X	X		
Bécasseau semipalmé	X	X	X		
Bécasseau variable	X	X	X		
Bécasseau violet	X				X
Bécassin roux	X	X	X		
Bécassine de Wilson			X		
Bernache du Canada		X		X	
Bruant des prés			X	X	
Busard Saint-Martin			X		
Canard noir		X		X	
Canard pilet		X		X	
Chevalier grivelé	X	X		X	
Chevalier semipalmé	X	X	X	X	
Cormoran à aigrettes	X	X	X	X	X
Corneille d'Amérique	X	X	X	X	
Courlis corlieu	X	X	X		
Étourneau sansonnet				X	X
Faucon émerillon	X		X		
Goéland à bec cerclé	X	X	X	X	X
Goéland arctique	X		X		
Goéland argenté	X	X	X	X	X
Goéland bourgmestre	X		X		X
Goéland marin	X	X	X	X	X
Grand Chevalier	X	X	X		
Grand Corbeau	X	X	X	X	X
Grand Cormoran					X
Guifette noire				X	
Guillemot à miroir					X
Guillemot marmette					X
Hirondelle de rivage	X	X	X		
Mouette de Bonaparte	X	X	X	X	
Mouette rieuse	X	X	X	X	
Mouette tridactyle	X		X		X
Petit Chevalier	X	X	X		
Petit pingouin					X
Pigeon biset					X

Faune représentative	Milieux naturels				
	Estran et plage	Plage de plan d'eau intérieur	Platier et vasière	Îlot sableux	Îlot rocheux, falaise et caps
Pipit d'Amérique	X		X	X	
Plectrophane des neiges			X	X	
Plectrophane lapon			X	X	
Pluvier argenté	X	X	X		
Pluvier bronzé	X	X	X		
Pluvier Kildir		X			
Pluvier semipalmé	X	X	X	X	
Sarcelle d'hiver					
Sterne arctique	X	X	X	X	
Sterne pierregarin	X	X	X	X	
Tournepierre à collier	X	X	X		X
Amphibiens : Ø					
Poissons : Ø					
Mammifères :					
Coyote	X	X	X	X	X
Renard roux	X	X	X	X	X
Faune à statut particulier					
Bécasseau maubèche	X	X	X		
Faucon pèlerin anatum	X		X		X
Fuligule milouinan				X	
Hirondelle rustique			X		X
Pluvier siffleur <i>melodus</i>	X	X	X		
Sterne caspienne	X	X	X		
Sterne de Dougall	X	X	X	X	

Tableau 27. Flore représentative du littoral

Flore représentative	Milieux naturels				
	Estran et plage	Plage de plan d'eau intérieur	Platier et vasière	Îlot sableux	Îlot rocheux, falaises et caps
Achillée mille-feuilles					X
Agrostis blanc				X	X
Airelle vigne d'Ida					X
Ammophile à ligule courte		X	X	X	
Arctostaphyle raisin d'ours					X
Armoise de Steller		X			X
Arroche hastée	X		X	X	
Aster de la Nouvelle Belgique	X			X	X
Aulne maritime					X
Bouton d'or		X		X	X
Bident feuillu				X	
Camarine noire					X
Caquillier édentulé	X			X	
Carex paléacé				X	
Carex silicole	X			X	
Chénopode rouge	X			X	X
Cotule pied-de-corbeau	X		X	X	
Élyme des sables	X	X			X
Épervière jaune					X
Épervière orangée					X
Épervière piloselle	X			X	X
Épinette blanche					X
Fétuque rouge	X			X	X
Genévrier commun					X
Genévrier horizontal					X
Glaux maritime	X			X	
Immortelle blanche	X			X	X
Jonc de Baltique	X				
Jonc des crapauds	X		X	X	
Jonc de Gérard				X	X
Laïteron des champs	X			X	X
Laïteron rude	X			X	X
Limonium de Nash	X		X	X	
Livèche écossaise				X	X
Liseron				X	
Marguerite blanche	X			X	X
Matricaire maritime	X			X	X
Matricaire odorante	X			X	X
Myrique de Pennsylvanie					X
Onagre bisannuelle	X			X	X
Orge agréable	X			X	X
Plantain majeur	X				X
Plantain maritime	X				X
Potentille ansépine	X			X	X
Potentille tridentée	X			X	X
Renoncule fausse-cymbalaire	X		X		
Renouée à fleurs jaunes	X				

Flore représentative	Milieux naturels				
	Estran et plage	Plage de plan d'eau intérieur	Platier et vasière	Îlot sableux	Îlot rocheux, falaises et caps
Rumex maritime		X			
Sabline à fleurs latérales		X		X	X
Sabline faux-péplus		X	X	X	
Salicorne d'Europe		X	X	X	
Sagine couchée		X			X
Sagine noueuse		X			X
Salicorne d'Europe		X	X		
Scirpe maritime		X	X		
Scirpe d'Amérique		X	X		
Séneçon faux-arnica		X			
Soude commune		X	X		
Spergulaire		X	X		X
Suëda maritime		X	X		
Trèfle alsike		X			X
Trèfle rouge		X			X
Trèfle pied-de-lièvre		X			X
Troscart maritime		X	X		
Verge d'or toujours verte		X		X	X
<u>Espèces :</u>					
Rosier sp.					X
Flore à statut particulier :					
Aster du golfe Saint-Laurent		X		X	
Bident différent		X			
Hudsonie tomenteuse				X	

2. Le milieu dunaire

Le milieu dunaire couvre environ le tiers du territoire émergé et appartient en presque totalité au domaine public. Les milieux désignés sous l'appellation « cordons dunaires » ou « tombolos » sont des accumulations de sable qui, le plus souvent, relient les îles entre elles. Les cordons dunaires sont généralement bordés simultanément par la mer et par une lagune, et possèdent donc un littoral externe marin et un littoral interne lagunaire. La zone située entre ces deux littoraux constitue le milieu dunaire, et comprend les dunes, à différents stades. Les principaux cordons dunaires sont représentés par la Dune de l'Ouest, la Dune du Havre aux Basques, la Dune du Nord, la Dune du Sud, la Dune de l'Est et de la dune de la Plage du Bassin-Est. La flèche de sable de la Pointe du Bout du Banc peut également être assimilée à un cordon dunaire.

Le milieu dunaire abrite différents habitats naturels qui se développent sous l'influence de forts vents marins. Il correspond aux types écologiques SM21³⁴ et LM11³⁵.

La dune mobile

Près de la mer, dans les portions les plus actives, les sables mobilisés par les vagues et le vent sont colonisés par des plantes pionnières, notamment l'Ammophile à ligule courte et favorisent leur l'accumulation. La végétation reste clairsemée et adaptée au sel, au vent et au sable (espèces arénicoles).

La dune semi-fixée

Vers l'intérieur, là où le vent a moins d'influence, des espèces comme le Myrique de Pennsylvanie, la Gesse maritime et le Carex silicole se joignent à l'Ammophile, contribuant à fixer les sables mobiles. Il arrive que le vent crée, dans certaines dunes, des dépressions (caoudeyres) occupées par un marais, un marécage, une tourbière ou un étang. Selon les conditions, la végétation sera dominée par des espèces comme le Jonc de la Baltique, l'Aulne crispé, le Myrique baumier et les quenouilles. Vers l'intérieur des terres, la couche organique de surface (humus) des dunes mobiles est mieux développée, retenant davantage les particules de sable et l'humidité. Le couvert végétal se referme, et un nouveau cortège constitué de l'Ammophile à ligule courte, d'arbustes bas, de lichens et de mousses se forme. Ce cortège se compose notamment de la Camarine noire, de l'Arctostaphyle raisin-d'ours, du Genévrier commun et de cladines. Ce stade précède l'évolution du milieu vers la lande maritime (ou dune fixée).

La dune fixée (ou lande maritime)

La lande maritime correspond à la dune fixée. Située à proximité de la mer, elle est encore fortement exposée aux vents du large, ce qui influence la composition et la physionomie de la végétation. Cette dernière montre une arbustaire à Camarine noire (LM11) suivie, vers l'intérieur, d'une zone de krummholz (sapin, épinette blanche, épinette noire) (LM11K). La transition entre la dune mobile et la dune fixée se traduit par une diminution graduelle de l'Ammophile à ligule courte au profit des arbustes bas et des lichens. Certaines espèces arénicoles persistent dans la lande, à l'exemple de l'Hudsonie tomenteuse. Parfois, l'évolution des anciennes dunes bordières successives mène à la formation de cordons parallèles les

³⁴ Type écologique SM21 : Sables mobiles maritimes sur dépôt minéral de mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique.

³⁵ Type écologique LM11 : Lande maritime à lichens ou à mousses sur dépôt minéral de mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique.

uns aux autres et entrecoupés de dépôts organiques. Il se forme ainsi des sillons, dont le plus bel exemple se situe sur l'île du Havre aux Maisons. Ainsi, la dune fixée présente la caractéristique particulière de regrouper dans un même milieu naturel des habitats très différents, tels que marais, tourbière, lande et forêt, selon que l'on se trouve au creux ou au sommet des anciennes dunes.

Tableau 28. Faune représentative du milieu dunaire

Faune représentative	Milieux naturels		
	Dune mobile	Dune semi-fixée	Dune fixée
Oiseaux :			
Alouette hausse-col	X	X	
Bec-croisé bifascié			X
Bec-croisé des sapins			X
Bruant à couronne blanche			X
Bruant à gorge blanche			X
Bruant chanteur			X
Bruant de Lincoln			X
Bruant des prés	X	X	X
Bruant des marais			X
Bruant fauve			X
Bruant hudsonien		X	X
Busard Saint-Martin		X	
Buse pattue		X	
Chevalier semipalmé			X
Corneille d'Amérique	X	X	X
Courlis corlieu		X	
Crécerelle d'Amérique		X	
Durbec des sapins			X
Étourneau sansonnet	X	X	X
Faucon émerillon	X	X	X
Geai bleu			X
Goéland à bec cerclé	X		
Goéland argenté	X		
Goéland marin	X		
Grand Corbeau	X	X	
Grive fauve			X
Harfang des neiges	X	X	
Jaseur boréal			X
Jaseur d'Amérique			X
Junco ardoisé	X	X	X
Merle d'Amérique		X	X
Mésange à tête brune			X
Mésange à tête noire			X
Moqueur chat			X
Moucherolle à ventre jaune			X
Paruline à couronne rousse			X
Paruline à croupion jaune			X
Paruline à gorge noire			X

Faune représentative	Milieux naturels		
	Dune mobile	Dune semi-fixée	Dune fixée
Paruline à joues grises			X
Paruline à tête cendrée			X
Paruline jaune			X
Paruline masquée			X
Paruline noir et blanc			X
Paruline rayée			X
Pic flamboyant			X
Pic mineur			X
Pie-grièche grise			X
Pipit d'Amérique	X	X	
Plectrophane des neiges	X	X	
Plectrophane lapon	X	X	
Roitelet à couronne rubis			X
Roitelet à couronne dorée			X
Sitelle à poitrine rousse			X
Sizerin flammé		X	X
Tarin des pins			X
Tyran tritri			X
Amphibiens : Ø			
Poissons : Ø			
Mammifères :			
Campagnol des champs	X	X	X
Coyote	X	X	
Écureuil roux			X
Renard roux	X	X	X
Souris sylvestre	X	X	X
Faune à statut particulier			
Faucon pèlerin <i>anatum</i>	X	X	
Hibou des marais		X	
Pluvier siffleur <i>melodus</i>	X		
Quiscale rouilleux			X

Tableau 29. Flore représentative du milieu dunaire

Flore représentative	Milieux naturels		
	Dune mobile	Dune semi-fixée	Dune fixée
Achillée millefeuille			X
Agrostide stolonifère			X
Airelle à feuilles étroites		X	X
Airelle à gros fruits	X	X	X
Airelle fausse-myrtille			X
Airelle vigne d'Ida		X	X
Amélanchier à épis			X
Ammophile à ligule courte	X	X	X
Arctostaphyle raisin d'ours		X	X
Armoise de Steller		X	X
Arroche hastée		X	X
Aronia à fleurs abondantes			X
Aster acuminé			X
Aster de la nouvelle-Belgique		X	X
Aulne soyeux (ou vert)			X
Bouleau blanc			X
Bouton d'or			X
Calamagrostis négligée			X
Camarine noire			X
Camarine noire-pourprée			X
Caquillier édentulé	X	X	
Carex paléacé			X
Carex silicicole	X		X
Carvi commun			X
Cassandre caliculé			X
Chardon des champs			X
Comandre de Richards			X
Cornouiller du Canada			X
Deschampsie flexueuse			X
Élyme des sables	X	X	X
Épigée rampante			X
Épigée rampante à feuilles glabres			X
Épilobe à feuilles étroites			X
Épilobe glanduleux			X
Épinette blanche			X
Épinette blanche f. prostrée			X
Épinette noire			X
Épinette noire f. semiprostrée			X
Euphraise des bois			X
Fétuque rouge		X	X
Fraisier de Virginie		X	X
Framboisier sauvage			X
Genévrier commun		X	X
Genévrier horizontal		X	X
Gesse maritime	X	X	X
Groseillier hérisssé			X
Immortelle blanche		X	X
Iris à pétales aigus			X

Flore représentative	Milieux naturels		
	Dune mobile	Dune semi-fixée	Dune fixée
If du Canada			X
Jonc de la Baltique var. littorale			X
Jonc épars			X
Laïteron rude		X	X
Lédon du Groenland			X
Linnée boréale			X
Liondent d'automne		X	X
Lycope uniflore			X
Kalmia à feuilles étroites			X
Maïanthème du Canada			X
Marguerite blanche			X
Matricaire maritime		X	X
Matricaire odorante		X	X
Mélampyre linéaire			X
Mil			X
Myrique baumier		X	X
Myrique de Pennsylvanie	X	X	X
Onagre parviflore			X
Patience crépue			X
Pâturin des prés			X
Petite bardane			X
Pin blanc			X
Pin de montagne			X
Pin gris			X
Pin rigide			X
Pin rouge			X
Plantain majeur			X
Potentille ansérine		X	X
Potentille tridentée		X	X
Prenanthe trifoliolée			X
Rhinanthé crête-de-coq			X
Rumex petite-oseille		X	X
Sabline faux-péplus	X		
Sanguisorbe du Canada			X
Sapin baumier var. à bractées exsertes			X
Scutellaire à feuilles d'épilobe		X	X
Smilacine étoilée	X	X	X
Spiranthe de Romanzoff			X
Spirée à larges feuilles			X
Stellaire à feuilles de graminée			X
Thé du Labrador			X
Trèfle alsike			X
Trèfle blanc			X
Trèfle jaune			X
Trèfle pied-de-lièvre			X
Trèfle rouge			X
Trientale boréale			X
Verge d'or bicolore			X
Verge d'or toujours verte		X	X

Flore représentative	Milieux naturels		
	Dune mobile	Dune semi-fixée	Dune fixée
Vesce Jargeau		X	X
Viorne cassinoïde			X
<u>Espèces :</u>			
Champignon sp.			X
Épervière sp.			X
Fraisier sp.			X
Gaillet sp.			X
Graminée sp.		X	X
Lichen sp.		X	X
Mousse sp.		X	X
Rosier sp.			X
Flore à statut particulier			
Corème de Conrad			X
Genévrier à gros fruits			X
Hudsonie tomenteuse		X	X

3. Les milieux humides

Les milieux humides couvrent environ 8 % de la superficie terrestre. On les distingue essentiellement par la végétation et la nature des sols qui y prédominent. La répartition de la végétation est influencée par le temps d'inondation et la salinité et se présente en bandes parallèles au littoral. Les définitions des différents types établis par le MDDEFP sont disponibles en annexe 3.

Les marais salés ou saumâtres

Ces milieux sont inondés périodiquement ou de façon permanente et présentent une végétation émergée. On les trouve généralement dans les zones abritées bordant la mer, propices à la sédimentation d'éléments fins et les teneurs en éléments nutritifs y sont habituellement élevées. Aux îles-de-la-Madeleine, les marais salés occupent de vastes étendues (6 % de la superficie terrestre). Ils sont surtout associés à la portion supérieure des lagunes. Au-delà des vases nues se succèdent les groupements à *Salicornes d'Europe* et *maritimes*, puis à *Spartine alterniflore*. Ces groupements sont recouverts quotidiennement par les marées et forment le marais inférieur. Plus haut sur la pente, la gradation s'effectue par l'intermédiaire des groupements à *Spartine étalée*, à *Carex paléacé*, à *Fétuque rouge* et à *Potentille ansérine* ainsi qu'à *Jonc de la Baltique*. Ces derniers composent le marais supérieur ou pré humide, qui n'est inondé que lors des grandes marées et s'assèche souvent durant l'été. Le marais saumâtre est principalement alimenté d'eau douce, mais subit de temps à

autre l'effet des marées. Les marais salés et saumâtres correspondent au type écologique MA38³⁶.

Les marais et marécages d'eau douce

Les marais d'eau douce des îles-de-la-Madeleine couvrent de petites superficies (<1% de la portion terrestre). On les retrouve surtout sur la frange des plans d'eau (lacs et ruisseaux). Depuis les endroits où l'épaisseur d'eau est la plus profonde vers les milieux bien drainés, les groupements aquatiques des eaux peu profondes dominés par le Grand nénuphar jaune cèdent leur place aux groupements à Scirpe des étangs, à quenouilles, à rubaniers, à Iris versicolore et à carex. Les portions les plus hautes abritent diverses arbustaines (portion marécage). Les marais et marécages d'eau douce correspondent au type écologique MA18³⁷.

Les tourbières

Ce sont des milieux humides où les processus d'accumulation de la matière organique (tourbe) sont actifs. Il s'agit essentiellement de sites mal drainés, dominés par une végétation arbustive ou herbacée continue ou ponctuée de mares. On distingue 2 types de tourbières :

➤ Les tourbières ombrotropes (ou bog) :

Alimentées principalement par l'eau de pluie et de faible superficie, elles sont dominées par des communautés arbustives denses et basses (de l'ordre de 50 cm). Ces communautés sont dominées par des éricacées, des épinettes noires de phystonomie arbustive et des sphaignes. Ces arbustaines sont généralement bordées de pessières noires arborescentes à sphaignes. L'effet important du vent et du faible couvert, et la présence d'une nappe phréatique relativement élevée confèrent aux tourbières ombrotropes maritimes une certaine originalité. Plusieurs communautés végétales y sont typiques, notamment herbacées à Scirpe cespiteux, Cassandre caliculé, Épinette noire et Sphaigne rougeâtre ainsi que basse arbustaine à Camarine noire, Chicoutée, Cassandre caliculé, Sphaigne rougeâtre et Sphaigne brune. Les bogs correspondent au type écologique TOB9³⁸.

³⁶ Type écologique MA38 : Marais ou marécage d'eau salée sur dépôt minéral de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe.

³⁷ Type écologique MA18 : Marais ou marécage d'eau douce sur dépôt minéral de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe.

³⁸ Type écologique TOB9 : Tourbière sur dépôt organique de mince à épais, de drainage hydrique, ombrotrophe.

➤ Les tourbières minérotropes (ou fen) :

Alimentée conjointement par les eaux de pluie et les eaux de surface, les tourbières minérotropes sont non boisées et se composent principalement de deux groupements végétaux. Le premier est une herbacée dominée par le Scirpe cespiteux, le Scirpe de Hudson et le Carex maigre et dont le sol est partiellement recouvert d'une bryophyte de couleur brune (*Campylium stellatum*). Le second est une arbustaire formée surtout de la Sanguisorbe du Canada, du Mélèze arbustif et de *Sphagnum warnstorffii*. Les fen correspondent au type écologique TOB8³⁹.

Les étangs

Les étangs sont des étendues d'eau bien définies, permanentes ou temporaires, occupées par de l'eau stagnante naturelle ou artificielle et qui n'est envahie par la végétation aquatique qu'en périphérie (moins de 25 % de l'aire de l'eau de surface). Le couvert végétal, s'il existe, se compose surtout de plantes aquatiques submergées ou flottantes. On y trouve notamment le Grand nénuphar jaune. Les étendues d'eau n'étant pas prises en compte dans la détermination des types écologiques, la portion centrale des étangs ne correspond à aucun type. En s'éloignant du centre, on rencontre progressivement le type écologique MA18 correspondant aux marais et marécages d'eau douce.

³⁹ Type écologique TOB8 : Tourbière sur dépôt organique de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe.

Tableau 30. Faune représentative des milieux humides

Faune représentative	Milieux naturels				
	Marais salé ou saumâtre	Pré salé	Marais et marécages d'eau douce	Tourbière	Étang
Oiseaux :					
Barge hudsonienne	X				
Bécasseau à croupion blanc	X				
Bécasseau à poitrine cendrée	X				
Bécasseau minuscule	X				
Bécasseau semipalmé	X				
Bécasseau variable	X				
Bécassin roux	X				
Bécassine de Wilson	X	X	X	X	
Bernache cravant	X				
Bernache du Canada	X		X		X
Bruant des prés	X	X	X	X	
Bruant des marais			X	X	
Busard Saint-Martin	X	X	X	X	
Butor d'Amérique	X		X		X
Canard branchu	X		X		X
Canard chipeau	X		X		X
Canard colvert	X		X		X
Canard d'Amérique	X		X		X
Canard noir	X		X		X
Canard pilet	X		X		X
Canard souchet	X		X		X
Carouge à épaulettes	X		X	X	X
Chevalier grivelé	X				
Chevalier semipalmé	X				
Chevalier solitaire	X		X	X	
Cormoran à aigrettes	X		X		X
Corneille d'Amérique	X	X	X	X	
Courlis corlieu	X				
Foulque d'Amérique			X		X
Fuligule à collier	X		X		X
Fuligule milouinan	X		X		X
Garrot à œil d'or	X		X		X
Goéland à bec cerclé	X		X		X
Goéland argenté	X		X		X
Goéland marin	X		X		X
Grand Chevalier	X		X		
Grand Cormoran					X
Grand Corbeau	X		X		
Grand Héron	X	X	X		X
Grèbe à bec bigarré	X		X		X
Harle couronné	X		X		X
Harle huppé	X				X
Hirondelle bicolore	X		X		X
Hirondelle de rivage	X		X		X
Hirondelle rustique	X		X		X
Marouette de Caroline			X		X
Merle d'Amérique			X	X	

Faune représentative	Milieux naturels				
	Marais salé ou saumâtre	Pré salé	Marais et marécages d'eau douce	Tourbière	Étang
Mouette de Bonaparte	X		X		X
Mouette rieuse	X		X	X	X
Paruline à calotte noire				X	
Paruline à couronne rousse				X	
Paruline à croupion jaune				X	
Paruline jaune				X	
Paruline masquée			X	X	
Petit Chevalier	X		X		
Pipit d'Amérique	X				
Plectrophanie des neiges	X				
Plectrophanie lapon	X				
Plongeon huard					X
Pluvier argenté	X	X			
Pluvier bronzé	X				
Pluvier Kildir	X		X		
Pluvier semipalmé	X				
Quiscale bronzé			X		
Râle de Virginie			X		
Sarcelle à ailes bleues	X		X		X
Sarcelle d'hiver	X		X		X
Sterne arctique	X		X		X
Sterne pierregarin	X		X		X
Amphibiens : Grenouille verte			X		X
Poissons : Anguille d'Amérique					X ⁴⁰
Éperlan arc-en-ciel					X ⁸
Omble de fontaine					X ⁸
Saumon de l'Atlantique					X ⁸
Mammifères :					
Campagnol des champs		X		X	
Coyote	X	X	X	X	
Renard roux	X	X	X	X	
Souris sylvestre		X			
Vison d'Amérique			X		
Faune à statut particulier					
Bruant de Nelson	X		X		X
Fuligule milouinan	X	X	X		X
Grèbe esclavon	X		X		X
Hibou des marais	X		X		
Martin-pêcheur d'Amérique	X		X		X
Quiscale rouilleux			X		
Râle jaune	X		X		

⁴⁰ La faune ichthysienne des étangs est variable et dépend essentiellement du type d'alimentation du plan d'eau (ruisseau, etc.).

Tableau 31. Flore représentative des milieux humides

Flore représentative	Milieux naturels				
	Marais salé ou saumâtre	Pré salé	Marais et marécage d'eau douce	Tourbière	Étang
Agrostis scabre			X		
Airelle à feuilles étroites				X	
Airelle à gros fruits	X	X	X	X	
Airelle canneberge					
Andromède glauque				X	
Aronia noire				X	
Arroche hastée	X				
Aster de la Nouvelle-Belgique	X				
Aster ponceau			X		
Aulne rugueux			X	X	
Berce commune		X			
Berle douce			X		
Bident feuillu			X		
Calamagrostis contracté	X				
Calamagrostis du Canada	X		X		
Calamagrostis négligée			X		
Calopogon gracieux			X	X	
Carex des bourbiers			X	X	
Carex paléacé	X				
Cicutaire bulbifère			X		
Cassandre caliculé			X	X	X
Cornouiller stolonifère			X		
Cotule pied-de-corbeau	X				
Drosera à feuilles rondes				X	
Drosera intermédiaire				X	
Élaocharide des marais			X		
Élaocharide halophile	X				
Épilobe palustre var. pauciflore			X		
Épinette noire			X	X	
Épinette noire f. semiprostrée			X	X	
Eupatoire maculée		X	X		
Gaillet des teinturiers	X				
Gaillet du Labrador			X	X	
Gaillet palustre		X	X		
Gaylussaquier à fruits bacciformes				X	
Gesse palustre	X	X			
Glaux maritime	X				
Glycérie striée			X		
Gnaphale des vases			X		
Groseillier hérissé		X			
Houx verticillé			X		
Impatiante du Cap			X		
Iris versicolore		X	X		
Jonc de la Baltique var. littorale	X	X	X		
Jonc épars var. trapue		X	X		
Jonc filiforme			X		
Kalmia à feuilles d'Andromède				X	

Flore représentative	Milieux naturels				
	Marais salé ou saumâtre	Pré salé	Marais et marécage d'eau douce	Tourbière	Étang
Kalmia à feuilles étroites				X	
Ledon du Groenland			X	X	
Lenticule mineure			X	X	
Lenticule trisulquée			X		X
Limonium de Nash	X				
Limoselle à feuilles subulées	X				
Linaigrette à feuilles étroites			X	X	
Linaigrette grêle				X	
Linaigrette rousse				X	
Lomatogone rotacé	X	X			
Lycope uniflore			X		
Lycopode inondé			X	X	
Lysimaque terrestre			X		
Lysimaque thyrsiflore			X		
Lythrum salicaire			X		
Malaxis à pédicelles courts				X	
Malaxis unifolié			X	X	
Mélèze laricin			X	X	
Ményanthe trifolié			X	X	
Menthe du Canada			X		
Millepertuis de Virginie			X		
Mimule musqué			X		
Myosotis laxiflore			X		
Myrique baumier			X	X	
Némophanthe mucroné				X	
Nénuphar à fleurs panachées			X		X
Nerprun à feuilles d'aulne			X	X	
Onoclée sensible			X		
Osmonde cannelle			X	X	
Osmonde royale			X		
Phalaris roseau			X		
Pogonie langue-de-serpent				X	
Populage des marais			X		
Potamot émergé					X
Potentille palustre	X	X	X		
Prêle des marais			X		
Renoncule de Gmelin			X		
Rhododendron du Canada				X	
Ronce petit-mûrier				X	
Rubanier à feuilles étroites			X		X
Rubanier à gros fruits					X
Salicorne d'Europe	X				
Sarracénie pourpre			X	X	
Scirpe d'Amérique	X	X	X		
Scirpe des étangs					X
Scirpe hudsonien			X	X	
Scirpe maritime	X	X			
Scirpe gazonnant				X	
Scirpe souchet			X		

Flore représentative	Milieux naturels				
	Marais salé ou saumâtre	Pré salé	Marais et marécage d'eau douce	Tourbière	Étang
Scirpe vigoureux			X		
Scutellaire toque			X		
Scutellaire à feuilles d'épilobe			X		
Smilacine à trois feuilles			X	X	
Spartine alterniflore	X	X			
Spartine étalée	X	X			
Spartine pectinée	X		X		
Spirée à larges feuilles			X		
Suéda maritime	X				
Thé du Labrador				X	
Troscart de la Gaspésie	X				
Troscart maritime	X				
Typha à feuilles étroites			X		X
Typha à feuilles larges			X		X
Utriculaire cornue			X		
Utriculaire mineur			X	X	
Utriculaire vulgaire			X		
Xyris des montagnes				X	
Zizanie aquatique					X
Zostère marine	X				
<u>Espèces :</u>					
Amélanchier sp.				X	
Aster sp.	X	X	X		
Carex sp.	X	X	X	X	
Champignon sp.				X	
Fougère sp.		X	X		
Gaillet sp.	X	X	X		
Graminée sp.	X	X	X		
Hépatique sp.				X	
Lichen sp.				X	
Lycope sp.		X	X		
Mousse sp.		X	X	X	
Renouée sp.	X	X	X		
Rubanier sp.	X	X	X		X
Saule sp.			X		
Scirpe sp.	X	X	X	X	X
Sphaigne sp.		X	X	X	
Verge d'or sp.	X	X	X		
Flore à statut particulier					
Aster du golfe du Saint-Laurent	X				
Bident différent	X				
Gaylussaqueir nain de Bigelow				X	
Matteucie fougère-à-l'autruche			X		
Utriculaire à scapes géminés				X	X

4. Les milieux forestiers :

Sur l'archipel, la forêt couvre environ 26% de la portion terrestre, dont près de la moitié est dominée par des sapinières à bouleau blanc ou des sapinières à épinette noire.

La sapinière à Bouleau blanc (ou sapinière à Épinette blanche)

Elle constitue le groupement le plus important en termes de superficie. Localisée au centre des noyaux rocheux, elle est caractérisée par une dominance du Sapin baumier associé à l'Épinette blanche. On y trouve aussi le Bouleau blanc, le Sorbier et l'Amélanchier. Dans sa formation la plus courante (peuplements de 7 à 12 m de hauteur), elle correspond au type écologique MS72⁴¹. Plus rarement, les peuplements atteignent plus de 12m de hauteur (type écologique MS22⁴²). Dans les fortes pentes, les peuplements sont similaires, mais plus épars (type écologique MS71⁴³). La sapinière à Bouleau blanche est souvent rabougrie en périphérie des zones boisées dans les secteurs soumis aux forts vents salins.

La sapinière à Épinette noire

Elle est composée de peuplements forestiers dominés par l'Épinette noire, l'Épinette blanche, les mélèzes et le Sapin baumier. Selon le type de sol où elle se développe, on la classe dans 3 types écologiques différents :

➤ Sapinière à Épinette noire et sphaignes (ou pessière à sphaignes)

Elle correspond aux types écologiques RS38⁴⁴ et RE38, associés un sol minéral ou organique. L'importance relative des espèces arborescentes est variable. Certains peuplements présentent une composition monospécifique, à l'exemple de la pessière blanche à Cornouiller stolonifère, alors que d'autres se caractérisent par une diversité d'espèces forestières et un sous-bois très diversifié. Les superficies dans lesquelles on retrouve essentiellement des pessières noires et des mélésins ou des peuplements mixtes de ces deux espèces sont associées au type RE38. Le type RS38 semble avoir une préférence pour les coulées humides ou les stations de pente faible, alors que le type RE38 borde régulièrement les tourbières minérotropes.

⁴¹ Type écologique MS72 : sapinière à bouleau blanc maritime sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique - peuplements de 7 à 12 m de hauteur.

⁴² Type écologique MS22 : sapinière à bouleau blanc maritime sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique - peuplements de plus de 12 m de hauteur.

⁴³ Type écologique MS72 : sapinière à bouleau blanc maritime sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique - peuplements moins denses des fortes pentes.

⁴⁴ Type écologique RS38 : Sapinière à épinette noire et sphaignes sur dépôt organique ou minéral, de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe.

➤ Sapinière à épinette noire maritime (pessière à éricacées)

Ce type écologique (RS7145) est représentatif des îles-de-la-Madeleine. Il caractérise les surfaces relativement planes des bas plateaux de grès. La végétation est dominée par le Sapin et l'Épinette noire. Les sites ayant fait l'objet de coupe sont envahis par le Kalmia à feuilles étroites et le Gaylussaquier à fruits bacciformes.

Tableau 32. Faune représentative des milieux forestiers

Faune représentative	Milieux naturels		
	Sapinière à bouleau blanc	Sapinière à épinette noire et sphaignes	Sapinière à épinette noire maritime
Oiseaux :			
Autour des palombes	X		
Bec-croisé bifascié	X	X	X
Bruant à couronne blanche	X	X	X
Bruant à gorge blanche	X	X	X
Bruant chanteur	X	X	X
Bruant de Lincoln	X	X	X
Bruant des prés	X	X	X
Bruant des marais	X	X	X
Bruant fauve	X	X	X
Bruant hudsonien	X	X	X
Cardinal à poitrine rose	X		
Chardonneret jaune	X		X
Corneille d'Amérique	X	X	X
Durbec des sapins	X	X	X
Épervier brun	X	X	X
Étourneau sansonnet	X	X	X
Faucon émerillon	X	X	
Geai bleu	X	X	
Grand Corbeau	X	X	X
Grand Héron	X		
Grimpereau brun	X		
Grive à dos olive	X		
Grive fauve	X	X	
Grive solitaire	X	X	
Gros-bec errant	X		
Jaseur d'Amérique	X	X	X
Jaseur boréal		X	X
Junco ardoisé	X	X	X
Merle d'Amérique	X	X	X
Mésange à tête brune	X	X	X
Mésange à tête noire	X	X	X
Moineau domestique	X	X	
Moqueur chat	X	X	

⁴⁵ Type écologique RS71 : Sapinière à épinette noire maritime sur dépôt minéral de mince à épais, de texture grossière, de drainage xérique ou mésique

Faune représentative	Milieux naturels		
	Sapinière à bouleau blanc	Sapinière à épinette noire et sphaignes	Sapinière à épinette noire maritime
Moqueur polyglotte	X		
Moucherolle à ventre jaune	X	X	X
Moucherolle des aulnes	X		
Moucherolle tchébec	X		
Nyctale de Tengmal	X		
Paruline à collier	X		
Paruline à calotte noire	X	X	X
Paruline à couronne rousse	X	X	
Paruline à croupion jaune	X	X	X
Paruline à flancs marron	X		
Paruline à gorge noire	X		
Paruline à gorge orangée	X		
Paruline à joues grises	X		
Paruline à poitrine baie	X		
Paruline à tête cendrée	X	X	X
Paruline bleue	X		
Paruline couronnée	X		
Paruline des ruisseaux	X		
Paruline flamboyante	X		
Paruline jaune	X	X	
Paruline masquée	X	X	X
Paruline noir et blanc	X	X	X
Paruline rayée	X	X	X
Paruline tigrée	X		
Paruline triste	X		
Petite Nyctale	X		
Pic à dos noir	X		
Pic à dos rayé	X		
Pic chevelu	X		
Pic flamboyant	X	X	
Pic maculé	X		
Pic mineur	X	X	X
Pie-grièche grise	X	X	X
Quiscale bronzé	X	X	X
Roitelet à couronne dorée	X	X	X
Roitelet à couronne rubis	X	X	X
Roselin pourpré	X		
Sitelle à poitrine rousse	X	X	X
Sizerin flammé	X	X	X
Tarin des pins	X	X	X
Tourterelle triste	X		
Troglodyte des forêts	X		
Tyran tritri	X		
Vacher à tête brune	X		
Viréo à tête bleue	X		
Viréo aux yeux rouges	X		
Amphibiens : Ø			
Poissons : Ø			

Faune représentative	Milieux naturels		
	Sapinière à bouleau blanc	Sapinière à épinette noire et sphaignes	Sapinière à épinette noire maritime
Mammifères :			
Campagnol des champs	X	X	X
Coyote			
Écureuil roux	X	X	X
Lièvre d'Amérique	X		
Renard roux	X	X	X
Souris commune			
Souris sylvestre	X	X	X
Faune à statut particulier			
Grive de Bicknell	X	X	X
Paruline du Canada	X		
Quiscale rouilleux		X	X
Moucherolle à côtés olive	X		
Pioui de l'Est	X		

Tableau 33. Flore représentative des milieux forestiers

Flore représentative	Milieux naturels		
	Sapinière à bouleau blanc	Sapinière à épinette noire et sphaignes	Sapinière à épinette noire maritime
Actée rouge	X		
Airelle à feuilles étroites	X	X	X
Airelle fausse-myrtille	X		X
Airelle vigne d'Ida	X	X	X
Aralie hispide		X	
Arctostaphyle raisin d'ours			
Aronia noire			X
Aster acuminé	X		
Aster de la nouvelle-Belgique	X		
Athyrie fougère-femelle	X		
Athuriun fougère-mâle	X		
Aulne hâtif	X		
Aulne soyeux (ou vert)	X	X	X
Benoîte à grandes feuilles	X		
Benoîte des ruisseaux	X		
Berce commune	X	X	X
Bouleau blanc	X	X	X
Cassandre caliculé			X
Cerisier de virginie	X		
Cerisier de Pennsylvanie	X	X	X
Chèvrefeuille velu	X		
Circée alpine	X		
Circée du Canada	X		
Chiogène hispide	X	X	X
Clintonie boréale	X	X	

Flore représentative	Milieux naturels		
	Sapinière à bouleau blanc	Sapinière à épinette noire et sphaignes	Sapinière à épinette noire maritime
Cornouiller du Canada	X	X	X
Corallorrhize maculée	X		
Corallorrhize trifide	X		
Cornouiller à feuilles alternes	X		
Cornouiller du Canada	X	X	X
Cornouiller stolonifère	X		
Coptide savoyane	X		
Dryoptyère arquée	X		
Dryoptyère dressée	X		
Dryoptyère intermédiaire	X		
Dryoptyride spinuleuse	X	X	X
Épigée rampante	X	X	X
Épinette blanche	X		
Épinette blanche f. prostrée	X		
Épinette noire	X	X	X
Épinette noire f. semiprostrée		X	X
Épipactis à larges feuilles	X		
Érable à épis	X		
Framboisier	X		
Gadellier glanduleux	X		
Gadellier lacustre	X		
Gaillet à trois fleurs	X		
Gaulthérie des bois	X		X
Gaylussaquier à fruits bacciformes		X	X
Géranium de Robert	X		
Groseillier cultivé	X		
Groseillier hérisssé	X		
Houx verticillé	X		X
If du Canada			X
Impatiente du Cap	X	X	X
Jonc de la Baltique var. littorale		X	
Jonc épars var. trapue	X		
Kalmia à feuilles étroites	X		X
Laitue bisannuelle	X		
Ledon du Groënland		X	X
Linnée boréale	X	X	X
Lycope uniflore	X	X	
Maïanthème du Canada	X	X	X
Mélèze laricin		X	X
Mélampyre linéaire	X		
Myrique de Pennsylvanie	X	X	X
Mitrelle nue	X		
Monésès uniflore	X		
Monotrope uniflore	X	X	
Némophanthe mucroné			X
Noisetier à long bec	X		
Ortie du Canada	X		
Osmonde cannelle	X		
Osmonde royale	X		

Flore représentative	Milieux naturels		
	Sapinière à bouleau blanc	Sapinière à épinette noire et sphaignes	Sapinière à épinette noire maritime
Oxalis de montagne	X		
Oxalide dressée	X		
Parnassie à feuilles glauques	X		
Pétasite palmé	X	X	
Peuplier faux-tremble	X		X
Prêle des bois	X		
Ronce pubescente	X	X	X
Prenanthe trifoliée	X		
Pyrole unilatérale	X	X	
Salsepareille	X	X	
Sanicule du Maryland	X		
Sapin baumier à bractées exsertes	X	X	X
Smilacine étoilée	X		X
Sorbier d'Amérique	X		
Streptope à feuilles embrassantes	X		
Sureau pubescent	X		
Thé du Labrador		X	X
Trientale boréale	X	X	X
Trille penché	X		
Verge d'or à grandes feuilles			
Verge d'or bicolore	X	X	
Verge d'or rugueuse			
Viorne cassinoïde	X		X
Viorne comestible	X		
Viorne trilobée	X		
<u>Espèces :</u>			
Amélanchier sp.	X	X	X
Champignon sp.	X	X	X
Épilobe sp.	X		X
Fougère sp.	X	X	X
Gaillet sp.	X		X
Graminée sp.	X	X	X
Hépatique sp.	X	X	X
Lichen sp.	X	X	X
Mousse sp.	X	X	X
Rosiers sp.	X		X
Saule sp.			X
Sphaigne sp.	X	X	X
Viola sp.	X		
Violette sp.	X		
Flore à statut particulier			
Dryoptère fougère-mâle	X		
Matteucie fougère-à-l'autruche	X		

5. Autres milieux

Quelques milieux naturels présents sur les terres publiques ne s'inscrivent pas dans les catégories précédentes. On peut citer en premier lieu les landes à camarines. Les groupements à camarines se rencontrent dans plusieurs environnements. En milieu dunaire (dune semi-fixée et fixée), la Camarine noire est très souvent associée à l'Arctostaphyle raisin d'ours, à la Camarine pourpre, au Genévrier commun, au Genévrier horizontal, au Myrique de Pennsylvanie ainsi qu'à l'Airelle vigne d'Ida et à l'Airelle à feuilles étroites. Dans certains cas, on peut également noter la présence de mousses et de lichens en quantité variable, ainsi que celle de petits conifères. Sur les falaises, les groupements à camarines et à Arctostaphyle raisin d'ours sont parsemés d'Épinettes noires rabougries. Enfin, on peut trouver les groupements à camarines dans quelques secteurs des bas-plateaux gréseux intérieurs. Dans ce cas, ils sont surtout associés à des éricacées, dont le Kalmia à feuilles étroites.

La cartographie des milieux naturels décrits ci-dessus est disponible dans le livret cartographique.

ANNEXE 4 – LES DIFFERENTS TYPES DE MILIEUX HUMIDES SELON LE MDDEFP

Marais : Milieu inondé périodiquement ou de façon permanente, présentant une végétation émergée, où les arbres sont absents et où les teneurs en éléments nutritifs sont habituellement élevées. On peut trouver ce type de milieu humide sur le bord des routes et dans toute dépression causée par l'homme (ex : fossé).

Marais salé : Situé à l'intérieur des lagunes et le long des cordons sablonneux, il subit l'effet des marées.

Marais saumâtre : Alimenté principalement d'eau douce, mais subit de temps à autre l'effet des marées.

Marais d'eau douce : Retrouvé surtout aux abords des étangs, l'eau y est plus stagnante donc moins oxygénée, et relativement plus profonde que dans le cas du marais salé.

Marécage : Nappe d'eau stagnante ou à écoulement lent, à teneur élevée en éléments nutritifs, habituellement occupée par des plantes arborescentes.

Tourbière : Milieux humides où les processus d'accumulation de la matière organique (tourbe) sont actifs. Il s'agit essentiellement de sites mal drainés dominés par une végétation arbustive ou herbacée continue ou ponctuée de mares.

- **Bog** : Tourbière alimentée principalement par l'eau de pluie, avec une végétation dominée par la sphaigne (ombrotrophe).
- **Fen** : Tourbière alimentée par les eaux de pluie et les eaux de surface, avec un tapis végétal dominant composé d'espèces gramoïdes et de mousse brune (minérotrophe).

Étang: Étendue d'eau bien définie, permanente ou temporaire, occupée par de l'eau stagnante naturelle ou artificielle et qui n'est envahie par la végétation aquatique qu'en périphérie (moins de 25 % de l'aire de l'eau de surface).

Pré humide: Étendue plane, légèrement imbibée d'eau, généralement située le long d'un cours d'eau ou d'un marais. Zone inondée lors des crues printanières qui souvent s'assèche durant l'été.

ANNEXE 5 – LES INDICES DE QUALITE DES MILIEUX HUMIDES

Une étude a été menée de 2005 à 2008 par le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine afin d'identifier, de localiser et de caractériser 333 milieux humides de l'archipel. Pour chacun d'eux, un indice de qualité a été calculé selon les six critères suivants :

- Superficie
- Présence d'eau temporaire ou permanente
- Intégrité du milieu
- Fragmentation (connectivité avec d'autres milieux humides)
- Hétérogénéité (strates et structure de la végétation)
- Présence d'espèces menacées ou vulnérables

INDICE 1 : Milieux humides classés « Faibles »

Description : Le milieu humide classé « 1 » est, généralement, un milieu ayant une relativement faible valeur écologique. Il ne comprend aucune espèce à statut particulier et la végétation y est très peu variée. Dans la plupart des cas, l'eau y est présente de façon temporaire, au printemps ou lors de crues exceptionnelles, mais ne permet pas l'établissement d'espèces floristiques ou fauniques variées. Il s'agit souvent de très petits milieux humides, isolés et déjà altérés par des activités d'ordre anthropique.

Recommandations : Les milieux humides classés dans cette catégorie sont ceux qui pourraient éventuellement, si justifié et opportun, être parmi les premiers sites « **sacrifiés** » à des fins de modifications, d'altération ou de destruction dans une optique de développement durable du territoire. Les autorités concernées devraient néanmoins s'assurer de prendre une décision éclairée après avoir analysé une demande plus en profondeur.

INDICE 2 : Milieux humides classés « Moyens »

Description : Le milieu humide classé « 2 » est, généralement, un milieu humide dont la valeur écologique est de meilleure qualité que celui des milieux humides classés « 1 ». Dans la plupart des cas, la différence se situe dans la variété végétale, qui y est plus hétérogène. Ces milieux sont souvent moins soumis aux activités humaines. Souvent, l'eau y est présente sur une plus longue période, ce qui permet l'établissement d'une faune plus spécifique (grenouilles, par exemple) et leur apport à la nappe phréatique est possiblement plus important.

Recommandations : Bien que ces sites ne représentent pas des milieux immensément riches, il est toutefois nécessaire de bien analyser l'impact qu'aurait leur modification ou leur altération sur les milieux adjacents. Nous recommandons ainsi aux gestionnaires de se rendre, en tout temps, sur les lieux avant d'émettre un permis, afin d'être en mesure de vérifier le système hydrologique qui si trouve. Cet aspect est important dans la mesure où la connexion d'un milieu humide avec d'autres milieux humides est, en soit, un seul et même écosystème et l'altération d'une partie de celui-ci pourrait avoir de graves conséquences sur la « santé » des autres. Dans le cas d'un milieu isolé, il pourrait être envisageable de le « **sacrifier** » éventuellement, si jugé opportun après analyse.

INDICE 3 : Milieux humides classés « Élevés »

Description : Un milieu humide ainsi classé est un milieu très riche, où l'eau est présente, souvent de manière permanente et libre, ce qui assure un bon drainage et oxygénation du milieu. Les espèces végétales y sont également relativement variées. Ces milieux sont souvent très peu altérés par les activités humaines. Ils sont plus souvent de grandes superficies par rapport aux milieux de niveau « 2 ». Il s'agit de milieux ayant une très grande valeur pour les patrimoines écologique et social des îles-de-la-Madeleine.

Recommandations : Nous recommandons aux gestionnaires et aux propriétaires de conserver ces milieux dans leur intégralité. Ces milieux devraient être protégés et/ou soumis à des réglementations très strictes afin d'éviter en autant que possible leur perturbation ou leur disparition.

INDICE 4 : Milieux humides classés « Supérieurs »

Description : Le milieu humide classé « 4 » est un milieu qui se retrouve désormais plus rarement sur les terres privées de l'archipel madelinot. La plupart de ces terres, aux îles, bénéficient déjà d'un statut de conservation (Les Sillons et le refuge faunique de la Pointe de l'Est en sont de bons exemples). Toutefois, quelques-uns des sites visités sur les terres privées ont été classés ainsi. Ces sites ont reçu la plus haute classe par le fait qu'ils abritent une ou plusieurs espèces, fauniques et/ou floristiques, à statut particulier. Ce sont des milieux très riches, diversifiés, rares et exceptionnels. Ils sont évidemment très importants pour l'archipel, parce qu'ils contribuent largement et font partie intégrante de notre richesse naturelle.

Recommandations : Ces milieux ne devraient, en aucun cas, être modifiés ou altérés. Nous recommandons une interdiction formelle d'émettre un permis de construction sur l'ensemble de ces sites.

ANNEXE 6 – GRILLE D’ENTRETIEN

Les thèmes suivants ont été abordés par la co-auteure du rapport, Catherine Denault, en entrevue avec les principaux gestionnaires des parcs régionaux étudiés dans le cadre de ce travail.

Gouvernance (mode de gestion) et contrôle (réglementation)

- Choix du mode de gestion appuyé sur quels arguments (+ retour d’expérience);
- Approche : démocratie, consultation ou concertation (vis-à-vis quels acteurs);
- Questions sur objets précis : environnement, usages (VHR, pêche, chasse, camping);
- Élaboration de la réglementation : plus stricte qu’à l’origine ou conforme;
- Application : approche de surveillance/patrouille ou sensibilisation/éducation;
- Possibilité de consulter réglementation.

Vocation du parc et orientations générales (+ processus de définition)

- Processus : quels acteurs sollicités/engagés? à quel moment?
- Quelles études/démarches ont été réalisées pour déterminer concept du parc (combien de temps, quel financement)?
- Y a-t-il une vocation (fondamentale)?
- Y a-t-il une différence entre la vocation communiquée et les intentions initiales/actuelles?
- Apparition de nouvelles opportunités depuis le parc.

Adhésion du public et achalandage

- Réticences premières;
- Aujourd’hui, adhésion?
- Comment les liens sont-ils maintenus?
- L’achalandage est-il mesuré? Clientèle locale ou non? Excursionnistes ou touristes?

Usages traditionnels et conflits d’usage

- Usages traditionnels en opposition avec la vocation du parc;
- Apparition/disparition de conflits depuis le parc;
- Mécanismes d’harmonisation ou de gestion de conflit;
- Controverse médiatisée;
- Question des poursuites (inquiète-t-elle les instances).

Obtention du statut auprès des ministères et délégation de gestion foncière

- Combien d’années faut-il prévoir?
- Quelles étapes ont été plus laborieuses/irritantes?

- Avaient-ils pesé avantages et désavantages avant de s'engager dans cette démarche?
- Ce statut est-il toujours le meilleur choix pour eux? La question du parc national (ou d'une autre forme) s'était-elle posée?
- Générations futures : Le statut est-il assez contraignant pour éviter que le développement prenne un tournant opposé à sa vocation fondamentale?
- Présence d'aires protégées sur le territoire.

Évaluation des ressources

- Possibilité de consulter chiffres/rapports financiers sur quelques années;
- L'évaluation préalable s'était-elle avérée juste (+ retour d'expérience)?
- Comment l'entretien et les frais récurrents sont-ils assumés?
- Chemin parcouru vers l'autonomie financière (quels objectifs);
- Plus spécifiquement : patrouille/contrôle, trottoirs de bois sur milieux humides, question du vandalisme.

Partenariats public-privé

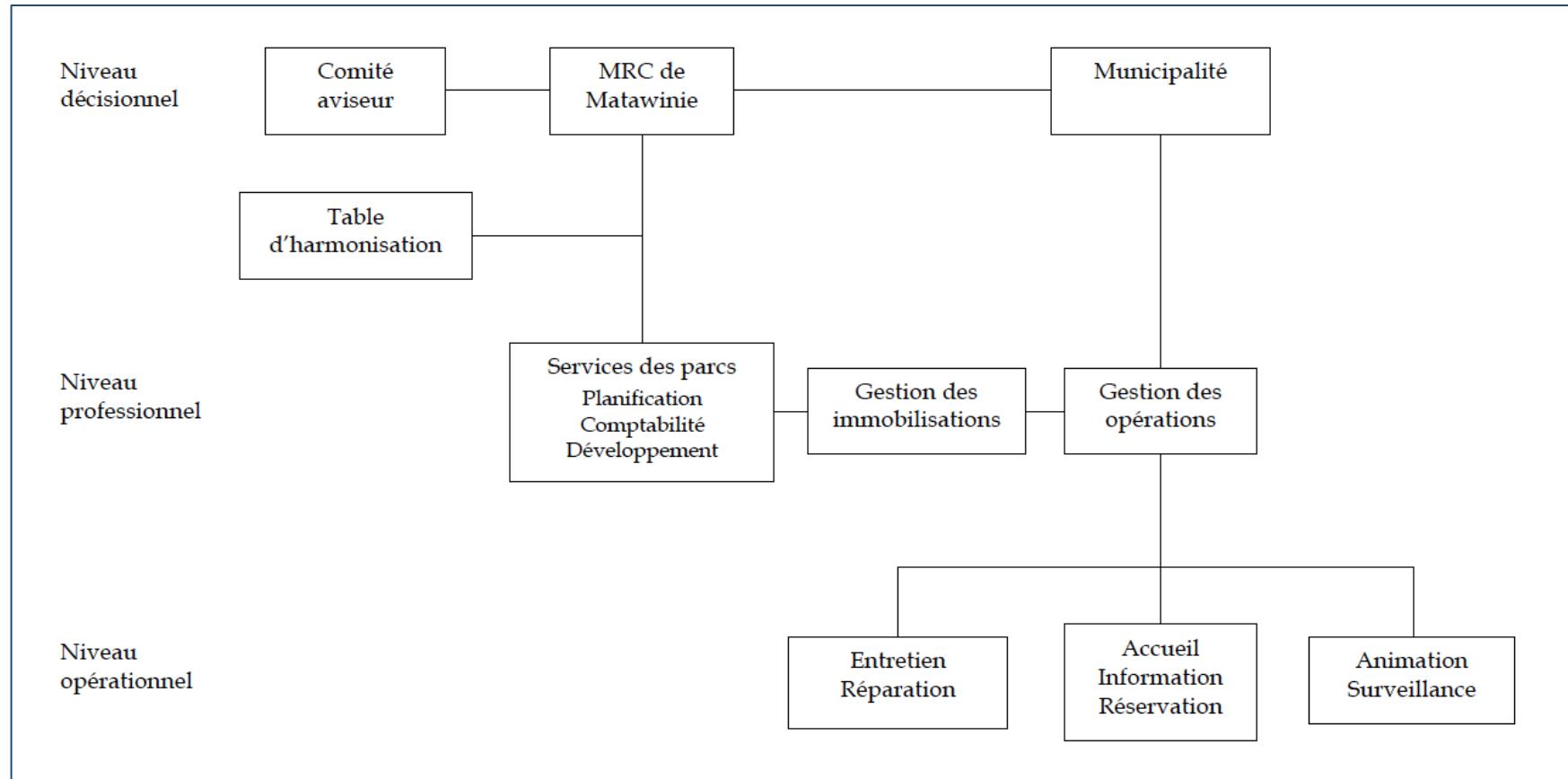
- Échange réciproque ou coût d'accès pour l'entreprise;
- Ententes sont-elles accompagnées d'une forme de code d'éthique? Si oui, élaboré depuis le parc ou avant? Comment?
- Possibilité de consulter un exemple de convention de gestion (entente, contrat);
- Susciter développement : apparitions de nouvelles entreprises depuis le parc.

Résultats et retombées (si non obtenus à travers questions précédentes)

- Achalandage;
- Création / consolidation d'emploi;
- Création / consolidation d'entreprises récrétouristiques;
- Sentiment d'appartenance;
- Utilisation par la population;
- Harmonisation des usages;
- Bilan financier.

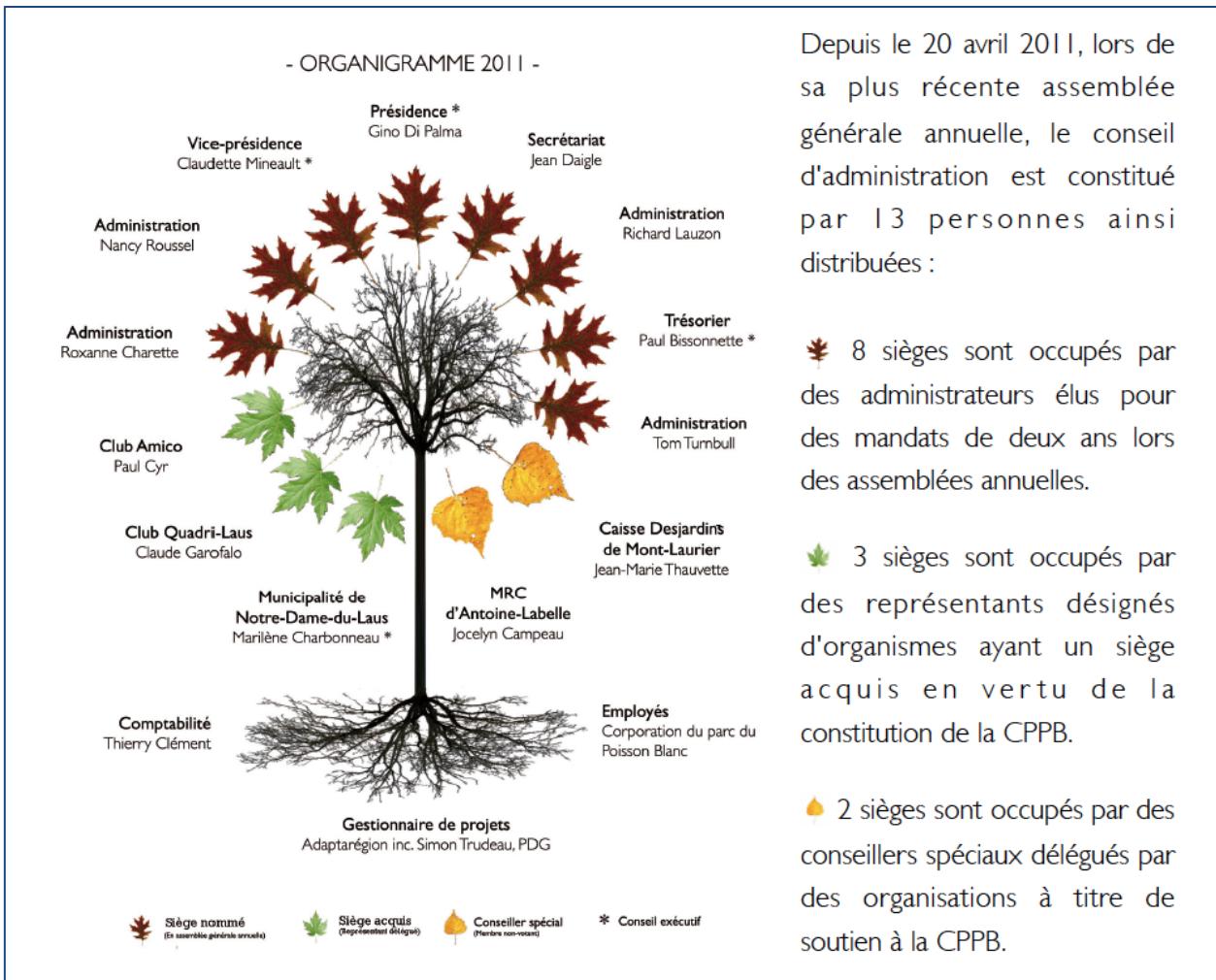
ANNEXE 7 – STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DE TROIS PARCS REGIONAUX ETUDES

7.a Structure de gestion des parcs régionaux de la Matawinie



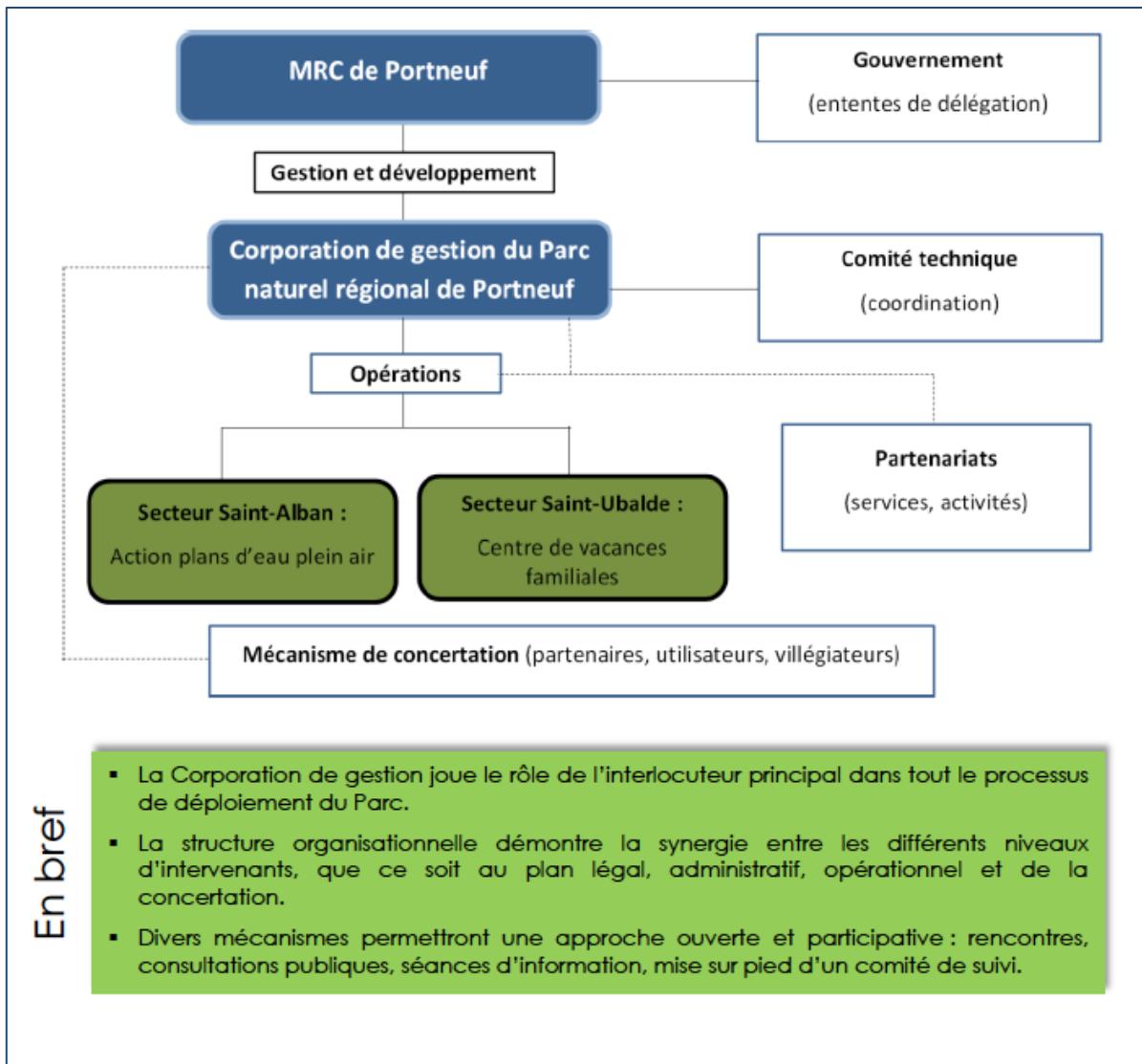
Source : MRC de Matawinie (2008), Plan d'aménagement et de gestion du Lac Taureau, page 122

7.b Organigramme du Parc régional du Poisson blanc



Source : Corporation du Parc du Poisson Blanc (2012), Rapport annuel 2011,

7.c Structure organisationnelle du Parc naturel régional de Portneuf



Source : CLD de Portneuf et coll. (2013), Plan directeur provisoire d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Portneuf, page 68

ANNEXE 8 – CHEMINEMENT CRITIQUE D’UN DOSSIER DE PROMOTEUR (MATAWINIE)

CHEMINEMENT CRITIQUE D’UN DOSSIER SOUMIS PAR UN PROMOTEUR

PHASE 1 : L’AVANT PROJET
<ol style="list-style-type: none">1. Première rencontre avec un promoteur ou une municipalité. Si le projet est intéressant et recevable pour la MRC.2. Demande par la MRC de rédaction d’un avant-projet.3. Dépôt par le promoteur de l’avant-projet :<ol style="list-style-type: none">a) au service d’aménagement de la MRC;b) au CLD pour analyse préliminaire.4. Première évaluation de la recevabilité.5. Si le projet est recevable, demande de préavis aux partenaires gouvernementaux (MAMR, MRNF, MDDEP). Les partenaires auront 15 jours ouvrables pour donner un premier avis.
PHASE 2 : ÉLABORATION DU PROJET
<ol style="list-style-type: none">1. Lorsque les préavis sont favorables, la MRC invite le promoteur à compléter son plan d’affaires. À défaut, la MRC informe le promoteur des exigences requises.2. Accompagnement du promoteur par la MRC et le CLD.3. Dépôt du plan d’affaires par le promoteur.4. Analyse du plan d’affaires :<ol style="list-style-type: none">a) par la MRC (aspects réglementaires et la conformité aux exigences des ministères);b) analyse par le CLD (aspects financiers et faisabilité).5. Décision de la MRC (projet accepté ou refusé)
PHASE 3 : VALIDATION DU PROJET PAR LE COMITÉ AVISEUR
<ol style="list-style-type: none">1. Demande d’avis final aux partenaires gouvernementaux (MAMR, MRNF, MDDEP).2. Retour de l’avis intégré des partenaires.3. Selon l’avis, retour auprès du promoteur pour des précisions ou modifications, s’il y a lieu.4. Si réponse favorable du promoteur, rétro-information auprès des partenaires.5. Acceptation finale du projet.
MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Source : MRC de Matawinie (2008), Plan d’aménagement et de gestion du Lac Taureau, page 147

ANNEXE 9 – PROGRAMME QUEBEC STATIONS NAUTIQUES

« L'Association maritime du Québec (AMQ) a récemment lancé le programme « Québec Stations Nautiques » qui vise à assurer le développement de la pratique du nautisme au Québec. Ce nouveau programme permet de regrouper l'ensemble des fournisseurs de services et produits nautiques d'une même région afin d'offrir aux résidants et touristes, l'accès, en un même lieu, à tous les renseignements liés au nautisme.

Une station nautique est une entité régionale reconnue regroupant sur son territoire les intervenants en sports et loisirs nautiques pour des fins de coordination de l'offre de services, des programmes et de la promotion. Pour être reconnue, elle doit avoir obtenu une accréditation officielle pour la qualité de l'expertise de ses intervenants, de ses programmes et de ses installations nautiques.

La station nautique doit, comme son nom l'indique, bénéficier d'un ou préféablement plusieurs plans d'eau à mettre en valeur sur son territoire. Chaque milieu intéressé soumet une candidature et élabore un dossier étoffé de son offre nautique, lequel est évalué pour mener à une accréditation reconnaissant son statut de station nautique. Ce processus s'inscrit dans un projet permanent de développement qui visant à assurer une amélioration continue de la qualité des services offerts par les intervenants de la station. »

Extrait du site de l'Association maritime du Québec [<http://www.nautismequebec.com/qsn.php>] (consulté le 10 janvier 2014).

Voir aussi le site Internet du programme Québec Stations Nautiques : <http://www.quebecstationsnautiques.com>

ANNEXE 10 – ACCEPTATION DES RISQUES DANS LE PARC REGIONAL DU POISSON BLANC

Acceptation des risques dans le parc régional du Poisson Blanc

Comme sur l'ensemble des territoires publics du Québec, en pénétrant dans le Parc régional du Poisson Blanc, vous devenez seul responsable de vos actions et inactions face aux risques entourant vos activités favorites.

À ce titre, vous devez être conscient des risques de blessures diverses et de dommage matériel pouvant résulter d'une activité dans le parc régional. Les risques liés à vos activités, mais ne s'y limitant pas, doivent être pris en compte lors de la planification et la pratique de vos activités sur le site du parc régional. Vous devez accepter les risques de blessure, coupure, noyade, chute, brûlure, ainsi que les risques de blessure résultant d'une mauvaise utilisation d'un véhicule, d'une embarcation, d'un appareil électrique, électronique, éolien, mécanique, d'un engin pyrotechnique ou d'une arme de chasse.

Vous devez accepter les risques de collision avec une embarcation, un véhicule, une personne ou un objet inerte comme une roche, y compris les rochers sous-marins, les îles, arbres, poteaux, barrières, bouées, piliers de pont, immeubles ou autres installations du parc, ainsi que les blessures liées à la foudre et aux autres facteurs météorologiques en plus des risques spécifiques liés aux activités mentionnées et non mentionnées dans le présent texte mais auxquelles le visiteur du Parc régional du Poisson Blanc pourrait être exposé dans le cadre d'une activité sur le territoire du parc.

Source : Parc régional du Poisson Blanc [en ligne] [<http://www.poissonblanc.org/fr/acceptation-des-risques-dans-le-parc-regional-du-poisson-blanc>] (consulté le 28 février 2014)

ANNEXE 11 – LES COMITES CONSULTES LORS DE L’ETUDE DE PREFAISABILITE

Comité de suivi

Guglielmo Tita	CERMIM
Marc-Olivier Massé	CRÉGÎM
Claude Richard	CRÉGÎM
Serge Bourgeois	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Jeannot Gagnon	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Michel Bonato	Tourisme Îles-de-la-Madeleine

Forum intersectoriel sur les ressources et le territoire (FIRT)

Pier-Olivier Fortin	Attention Fragîles
Guglielmo Tita	CERMIM
Yves Martinet	Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine
Claude Richard	CRÉGÎM
Marc-Olivier Massé	CRÉGÎM
Sophie Cassis	Le Bon Goût frais des Îles-de-la-Madeleine
Louis Vigneau	MTQ
Rose-Elmonde Clarke	Municipalité de Grosse-Île
Serge Bourgeois	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Jeannot Gagnon	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Jonathan Lapierre	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Arthur Miousse	Représentant citoyen
Véronique Deraspe	SCÎM
Michel Bonato	Tourisme Îles-de-la-Madeleine

ANNEXE 12 – AVIS DU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

AVIS IMPORTANT CONCERNANT LA DIFFUSION DE DOCUMENTS PRODUIT À PARTIR DES COUCHES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE RELATIVES À L'HABITAT ESSENTIEL DES ESPÈCES EN PÉRIL

(Cet avis s'applique pour toute espèce dont le document de planification du rétablissement ciblé par votre demande est disponible en version finale sur le Registre public des espèces en péril¹)

- 1- L'habitat essentiel d'une espèce est considéré comme étant désigné seulement une fois que le document de planification du rétablissement élaboré à l'égard de l'espèce est publié en version finale sur le Registre public des espèces en péril. Les limites de l'habitat essentiel désigné pourraient toutefois être révisées, notamment si de nouvelles connaissances sur l'espèce sont acquises et si cela est présenté dans un document de planification du rétablissement ou dans une mise à jour. Il est donc possible que vous deviez obtenir une mise à jour le cas échéant.
- 2- Les zones délimitées par l'information géographique jointe contiennent l'habitat essentiel au sens de la Loi sur les espèces en péril. Afin de bien interpréter cette information, les critères ayant servi à la désignation (ex. caractéristiques biophysiques, critères d'utilisation de l'habitat, etc.) et figurant dans la version finale du document de planification du rétablissement de l'espèce doivent être consultés.
- 3- Une note de bas de page ou directement sous le matériel cartographique que vous présentez doit indiquer que ces zones contiennent l'habitat essentiel et que cette représentation est indissociable de sa description qui apparaît dans la version finale du document de planification du rétablissement. Veuillez également indiquer le lien direct vers la version la plus à jour du document sur le Registre public des espèces en péril (voir l'exemple dans l'encadré).

Exemple :

Figure 1. Unités d'habitat essentiel pour le Pluvier siffleur (sous-espèce *melodus*) au Québec. À l'intérieur des limites présentées, seules les superficies d'habitat convenable correspondant aux critères établis tels que décrits dans la version finale du *Programme de rétablissement du Pluvier siffleur (sous-espèce melodus) au Canada* constituent l'habitat essentiel (Environnement Canada, 2011). http://www.registrelep.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=923

- 4- La permission de diffuser l'information relative à l'habitat essentiel d'une ou de plusieurs espèces en péril vous est accordée aux conditions précédentes et uniquement pour les besoins que vous nous avez identifiés dans votre demande concernant le projet de parc régional. Toute autre utilisation de ces couches d'information géographique devra faire l'objet d'une demande distincte.
- 5- Les mesures de protection de l'habitat essentiel peuvent différer d'un site à l'autre. Il est préférable de communiquer avec les autorités fédérales, provinciales et/ou municipales pour connaître les interdictions en vigueur à l'intérieur des limites de l'habitat essentiel.

Le présent avis concerne les espèces suivantes mentionnées dans votre demande :

- 1- Pluvier siffleur sous-espèce *melodus*
- 2- Grèbe esclavon, population des îles de la Madeleine
- 3- Sterne de Dougall
- 4- Aster du golfe Saint-Laurent

Merci,

*L'Unité du rétablissement des espèces en péril
Service canadien de la faune, région du Québec*

¹ <http://www.registrelep.gc.ca>

ANNEXE 13 – COLONIES D’OISEAUX MARINS ET COLONIAUX AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Estimations des nombres d’individus nicheurs aux colonies d’oiseaux marins et coloniaux¹ des Îles-de-la-Madeleine, en 2007

Nom de la colonie	GRCO	DCCO	COEI	HERG	GBBG	BLKI	BHGU	COTE	ARTE	ROTE	TBMU	COMU	RAZO	BLGU	ATPU	GBHE	NOGA	LESP	TOTAL
1-Île d’Entrée	280			8	2	4614						4	334	450					5692
2-Le Cap du Sud-Ouest	32			16	4	1022							38	48					1160
3-Cap Noir	114			6		22								232					374
4-Le Corps Mort	138	14		24	14	6						6	68	84					354
5-Îlots de la lagune du Havre-aux-Basques		1122		42	204			1276	22										2666
a-Îlots de la baie du Portage		1122		42	200														1364
b-Îlot de la colonie de la planche à voile																			0
c-Îlots de la pointe des Canot					4			164											168
d-Îles de Travers								2											2
e-Îlots de la colonie du Nord-Ouest								836	22										858
f-Îlots de l’étang de la Martinique								274											274
g-Îlot du goulet du Nord																			0
6-Île aux Goélands	434	908	2	16	6	334							48	34					1782
7-Île du Cap-aux-Meules					8									330					338
8-Île aux Cochons (Île Paquet)					0	0		0											0
9-Îlets des Étroits					0	0		92		0									92
10-Île Shag	240	1500		8	28	710						2	30	24					2542
11-Îlot B de la lagune de Grande-Entrée		1666			18														1684
12-Île du Chenal (lag. de Grande-Entrée)				392	1098			1566	+	1									3058
13-Île aux Loups Marins		0		0															0
14-Île Rouge (lagune de Grande-Entrée)		0		0										0					0
15-La pointe de l’Est				0	4		34	702	+	1									742
16-Île Brion	104	164		0	2	3780						2266	598	806	156		8 ²		7884
17-Rochers aux Oiseaux				0	4	3778					794	6982	1900		2 ³		46922 ⁴		60382
18-Cap du Dauphin													2	30					32
19-Île Rouge (lag. du Havre-aux-Maisons)		0		0															0
20-Île de Grande-Entrée														94 ⁵					94
21-Île du Havre-aux-Maisons				236	90									190					516
22-Le Cap du Sud				24	4	84								182					294
23-Île aux Loups				4									42						46
24-Fatima (île du Cap-aux-Meules)															112				112
25-Mont Moore (Grosse-Île)															0 ⁶				0
26-Pointe des Canots (i. du Havre-Aubert)															0				0
27-Marina de Cap-aux-Meules				198	74														272
28-Île du Bassin					4			1330											1334
29-Épave de l’Étang-du-Nord				108	2								4						114
30-Pointe Rockhill (Grosse-Île)															2				2
TOTAL	1342	5374	2	1090	1558	14350	34	4966	24+	2	794	9260	3018	2550	158	114	46922	8	91566

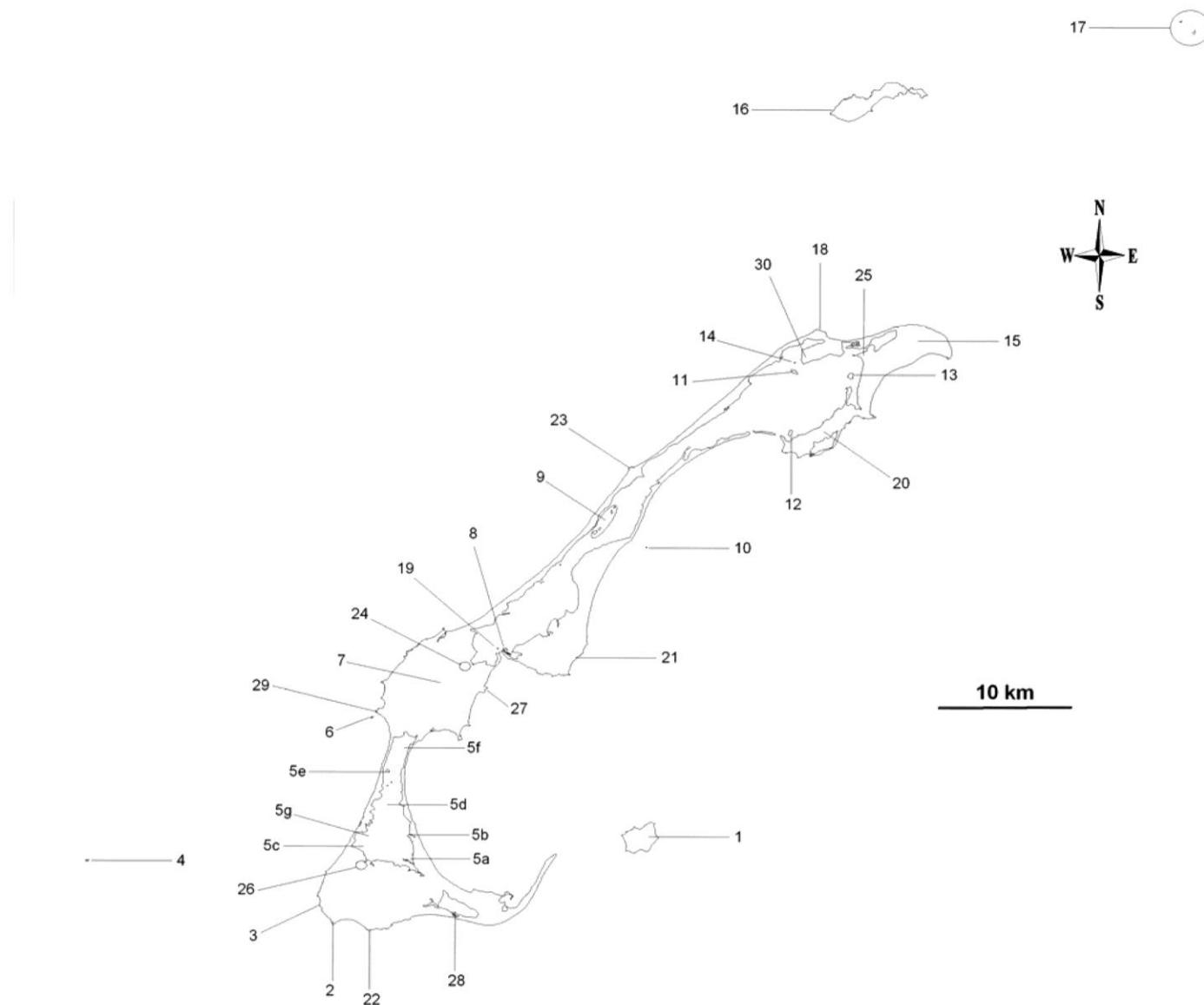
¹Codes pour les espèces : GRCO=Grand Cormoran; DCCO=Cormoran à aigrettes; COEI=Eider à duvet; HERG=Goéland argenté; GBBG=Goéland marin; BLKI=Mouette tridactyle; BHGU=Mouette rieuse; COTE=Sterne pierregarin; ARTE=Sterne arctique; ROTE=Sterne de Dougall; TBMU=Guillemot de Brünnich; COMU=Guillemot marmette; RAZO=Petit Pingouin; BLGU=Guillemot à miroir; ATPU=Macareux moine; GBHE=Grand Héron; NOGA=Fou de Bassan; LESP=Océanite cul-blanc;

²Minimum : inventaire très partiel de l’île Brion;

³Donnée d’ornithologues amateurs;

⁴en 2004; ⁵en 2000; ⁶en 2006 (selon F. Shaffer)

Localisation des sites de nidification des oiseaux marins aux îles-de-la-Madeleine



Source : Rail (2009)